

**TRAVAIL À DOMICILE
ET AJUSTEMENTS
RÉSIDENTIELS**

par: Jocelyn Duff
François Cadotte

Mai 1997

Agent du projet à la SCHL: Denys Chamberland

Ce projet a été réalisé grâce à une contribution financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dans le cadre du Programme de subventions de recherche (Dossier n° 6585-D092 de la SCHL). Les idées exprimées sont celles des auteurs et ne représentent pas le point de vue officiel de la SCHL.

Rapport final

**TRAVAIL À DOMICILE
ET AJUSTEMENTS RÉSIDENTIELS**

Rapport préparé pour:
la Société canadienne d'hypothèques et de logement
(SCHL)

**Jocelyn Duff
François Cadotte**

Mai 1997

TRAVAIL À DOMICILE ET AJUSTEMENTS RÉSIDENTIELS

**Jocelyn Duff
François Cadotte**

Agent de projet de la SCHL: Denys Chamberland

Ce projet a été réalisé grâce à une contribution financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dans le cadre du Programme de subventions de recherche.

Les idées exprimées sont celles des auteurs et ne représentent pas le point de vue officiel de la SCHL.

Le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

EXTRAIT

Choix d'un nouveau mode de vie ou résultat de contraintes économiques, le travail autonome ou indépendant prend une place croissante dans l'économie, amenant de plus en plus de gens à travailler à domicile. Ceci sans compter certaines grandes entreprises, qui encouragent leurs employés à effectuer du télé-travail. Ce phénomène, de par son ampleur, pose notamment un défi aux habitations existantes qui doivent maintenant accueillir une fonction de travail pour laquelle elles n'ont pas été conçues au départ. Cette étude examine 30 cas de travailleurs à domicile de la région de Montréal qui se servent de leur habitation comme lieu de travail principal.

Comment adapter les habitations existantes pour les besoins du travail à domicile sans que ceci n'affecte négativement la qualité de vie des occupants ? Ce document tente de faire la lumière sur cette question en analysant les besoins des travailleurs à domicile et les travaux d'adaptation au logement les plus fréquemment effectués. A partir de cette analyse, les auteurs du rapport ont établi des principes d'aménagement qui pourront être utiles aux personnes qui travaillent à domicile, aux constructeurs et rénovateurs, aux architectes et designers, aux organismes de travailleurs autonomes ainsi qu'aux grandes entreprises qui possèdent des programmes structurés de travail à domicile pour leurs employés.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	4
1. MÉTHODE DE RECHERCHE	6
2. PORTRAIT DES TRAVAILLEURS INTERROGÉS	10
Profil d'ensemble	11
Cas numéro 1 : une consultante organisationnelle	13
Cas numéro 2 : un architecte	17
Cas numéro 3 : un urbaniste	20
Cas numéro 4 : deux courtiers en immeuble	24
Cas numéro 5 : une éditrice	28
Cas numéro 6 : une artiste-peintre	32
Cas numéro 7 : un menuisier	36
Cas numéro 8 : une infirmière	39
Cas numéro 9 : une couturière	43
Cas numéro 10 : une arômathérapeute et un consultant en identité corporative	47
Cas numéro 11 : un designer d'intérieur	51
Cas numéro 12 : un investigateur	54
Cas numéro 13 : une comptable	57
Cas numéro 14 : une directrice d'entreprise de soins à domicile	60
Cas numéro 15 : une traductrice et un consultant en publicité	63
Cas numéro 16 : un professeur d'anglais	66
Cas numéro 17 : une consultante en immobilier	69
Cas numéro 18 : une gestionnaire de projet en édition	73
Cas numéro 19 : une consultante en communication	76
Cas numéro 20 : un technicien en architecture	80
Cas numéro 21 : une infographiste	83
Cas numéro 22 : un consultant en services financiers	86
Cas numéro 23 : un consultant en commerce et une consultante en arts visuels	90
Cas numéro 24 : un consultant en télé-marketing	94
Cas numéro 25 : une designer d'intérieur	97
Cas numéro 26 : un communicateur scientifique	101
Cas numéro 27 : un photographe	104
Cas numéro 28 : un consultant en publicité	108
Cas numéro 29 : une agente de développement en gestion d'événement	111
Cas numéro 30 : un dessinateur industriel	114

3.	SYNTHÈSE DES DONNÉES RECUEILLIES	118
3.1	L'expérience de travailler à son domicile	119
	Motifs de la décision	119
	Avantages et désavantages	119
	Relations avec les autres occupants	121
	Habitudes de vie	121
3.2	Le voisinage et l'environnement de quartier	122
	Utilisation des services	122
	Localisation du lieu de travail	122
	Sécurité et surveillance du milieu	122
	Réglementation et clandestinité	123
3.3	L'aménagement du lieu de travail	124
	Caractéristiques du logement et de l'aire de travail	124
	Choix de l'aire de travail et utilisation des pièces	125
	Appréciation du niveau de confort	126
	Modifications au logement	127
	Aspirations face à l'espace de travail idéal	128
4.	ANALYSE DES DONNÉES	129
4.1	Influence du type d'activités sur les besoins d'aménagement	130
4.2	Importance de la centralité	130
4.3	Impact des visiteurs sur les besoins d'aménagement	131
4.4	Séparation entre le travail et la vie privée	131
4.5	Adaptations ou travaux de rénovation?	132
4.6	Écart entre les besoins exprimés et la situation réelle	134
5.	PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU LIEU DE TRAVAIL ET DU DOMICILE	135
5.1	Principes généraux	136
	Logement	136
	Lieu de travail	137
5.2	Principes particuliers	138
	Types d'occupations, matériel et équipement	138
	Présence de visiteurs	139
	Types de ménages occupants	140
	CONCLUSION	141
	BIBLIOGRAPHIE	147
	ANNEXE : grille d'entrevue	150

SOMMAIRE

Depuis quelques années, on assiste à un accroissement de l'importance du travail à domicile. Environ 23 % des ménages canadiens effectueraient du travail rémunéré à la maison. En plus de modifier considérablement les habitudes de vie de la population, ce phénomène pose un défi aux habitations existantes qui doivent maintenant accueillir une fonction de travail pour laquelle elles n'ont pas été conçues au départ. Or, l'adaptation des habitations pour le travail à domicile n'a pas fait l'objet, jusqu'à présent, de recherches systématiques. Cette étude propose de combler cette lacune. Son but : analyser la façon dont les travailleurs à domicile adaptent leurs habitations pour intégrer cette nouvelle fonction, de façon à en tirer des leçons et des principes d'aménagement.

Méthode de recherche

La recherche effectuée l'étude de 30 cas de travailleurs de la région de Montréal qui se servent de leur habitation comme lieu de travail principal. Elle a pris la forme d'entrevues dirigées effectuées au domicile même de ces travailleurs. Chaque entrevue a été complétée d'un relevé en plan du logement, de l'emplacement du mobilier et des équipements de travail, ainsi que de photos. L'échantillon a été réparti géographiquement en trois zones, soit: le noyau central de l'Île de Montréal, les quartiers périphériques et la banlieue. Le recrutement s'est fait surtout à partir de listes de membres d'associations de travailleurs à domicile. Ces travailleurs devaient avoir effectué, ou avoir l'intention d'effectuer, au moins l'une des adaptations suivantes à leur domicile à cause du travail: la modification de l'usage d'une pièce, des nouvelles installations, des ajouts au bâtiment, le remplacement d'équipements, des travaux de rénovation.

L'expérience de travailler à son domicile

La presque totalité des personnes interrogées étant des travailleurs autonomes, la décision de travailler à la maison coïncide souvent avec celle de démarrer à son propre compte et constitue d'abord un choix économique. Un local commercial est souvent hors de leur portée, financièrement. La plupart du temps, ce choix s'inscrit dans une remise en question de carrière ou de mode de vie. Toutes les personnes rencontrées tracent un bilan positif de cette expérience et la plupart pense conserver ce mode de vie pendant quelques années. Personne n'a exprimé de regret, même si quelques-unes rêvent de «sortir le bureau de la maison». La flexibilité et les déplacements moindres sont les avantages les plus appréciés. Le travail à domicile installe-t-il la discorde dans le foyer ? Plusieurs considèrent, au contraire, que ce changement a eu un impact positif sur la vie du ménage, en particulier lorsque celui-ci comportait des enfants. Les habitudes de vie changent avec le travail à domicile. Les travailleurs s'habillent de façon plus décontractée, sont plus sédentaires, ont une vie sociale moins active et travaillent de plus longues heures.

Le voisinage et l'environnement de quartier

Les travailleurs à domicile sont moyennement satisfaits des services offerts dans leur quartier en rapport avec leur travail. Leurs récriminations concernent surtout un mauvais service de photocopie et le manque de services spécialisés. Les commerces les plus fréquentés sont la photocopie, le bureau de poste, les banques et les restaurants. La plupart des répondants fréquentent davantage les commerces de quartier depuis qu'ils travaillent à la maison. Environ le tiers des personnes interrogées connaissent des problèmes de stationnement, surtout dans les secteurs les plus denses ou à proximité d'une artère commerciale importante. La majorité des répondants considèrent qu'une présence à la maison diminue les risques de vols. Quelques-uns

ont des équipements coûteux et apprécient de pouvoir garder un œil sur leurs équipements le soir. Par contre, certaines femmes qui reçoivent des clients à domicile ne se sentent pas totalement en sécurité. Les travailleurs ignorent s'ils enfreignent ou non la réglementation municipale. Beaucoup ne se sont pas renseignés, soit par négligence, soit de peur de se voir refuser le droit d'exercer leur travail à la maison. Une seule personne avait un permis en règle de la municipalité.

L'aménagement du lieu de travail

Chez les cas visités, la part moyenne de la superficie intérieure du logement consacrée au travail se chiffre à 31 %, ce qui est assez considérable. En ce qui concerne le confort de l'espace de travail, la réception des visiteurs, le rangement, la ventilation et la qualité de l'air sont les aspects les moins satisfaisants aux yeux des travailleurs à domicile. La plupart des personnes interrogées rêvent d'une aire de travail plus spacieuse et davantage séparée de l'aire domestique. Quelques-uns ont émis le désir d'avoir un meilleur espace pour recevoir les clients. Les travaux les plus fréquents: l'ajout de prises de courant, de lignes téléphoniques et de tablettes pour du rangement. Dix cas sur 30 ont effectué des travaux de rénovation. Ces travaux ont été réalisés autant par des propriétaires que par des locataires.

Influence du type d'activités sur les besoins d'aménagement

Les activités qui demandent beaucoup de concentration nécessitent une pièce fermée: comptabilité, expertise-conseil, traduction. Ceux qui exerçaient ces occupations dans une pièce non fermée habitent seuls ou bien travaillent dans un espace domestique utilisé surtout en dehors des heures de bureau. Les domaines artistiques, de fabrication de produits ou de soins personnels permettent des espaces de travail plus vastes ou ouverts sur d'autres aires: le salon d'une pièce double, l'entrée principale, le corridor, la cuisine ou une salle de jeux. Quelques-uns de ces travailleurs se servent parfois de dispositifs de séparation légers tels qu'un paravent ou un rideau.

Importance de la centralité

Le choix résidentiel des travailleurs à domicile est le résultat d'un compromis entre la qualité de vie résidentielle telle qu'elle est perçue par eux et la logique de fonctionnalité liée à l'occupation exercée. Or, les cas observés nous ont appris que la qualité de vie résidentielle des travailleurs à domicile pesait un peu plus lourd dans la balance. Les gens qui préfèrent la banlieue ne s'amèneront pas plus près du centre sous prétexte que les clients s'y trouvent et les travailleurs qui habitent à proximité du centre-ville sont là parce qu'ils apprécient y vivre. En fait, la presque totalité des gens interrogés se sont dit satisfaits de la localisation de leur résidence parce que ce choix correspond à leurs valeurs personnelles. En outre, la plupart de ces travailleurs vivent en ménage et doivent tenir compte des autres occupants. Les quelques cas insatisfaits de leur localisation mettent en cause l'image négative que le voisinage projette aux yeux des clients.

Impact des visiteurs sur les besoins d'aménagement

Il semble que le choix de la pièce de travail soit directement lié à la fréquence des visiteurs à domicile (clients, fournisseurs, employés ou associés). Plusieurs travailleurs désirent recevoir le moins possible de visiteurs à domicile parce que l'espace est réduit, parce qu'ils n'aiment pas cette intrusion dans leur espace privé ou encore parce qu'ils trouvent leur lieu de travail peu prestigieux. La plupart de ceux qui reçoivent des clients souhaiteraient une entrée extérieure distincte pour le bureau. Ils aimeraient également occuper un rez-de-chaussée, pour éviter de faire monter les clients à l'étage. Les travailleurs qui ne reçoivent pas de visiteurs semblent conserver les pièces plus grandes, mieux éclairées ou ornementées (que l'on retrouve fréquemment à

l'avant, près de l'entrée) pour un usage strictement résidentiel. La présence d'employés ou d'associés à temps plein tend également à influencer les besoins en superficie de travail.

Séparation entre le travail et la vie privée

La plupart des répondant souhaiterait séparer davantage la vie privée de celle du travail. Le manque de séparation survient généralement lorsque d'autres occupants sont présents, par exemple le soir ou la fin de semaine, ou lorsque l'espace fait cruellement défaut dans le logement. Les logements en longueur qu'on retrouve dans les plex, ainsi que les maisons ayant plusieurs étages (cottage ou bungalow avec sous-sol) sont des types d'habitations qui procurent la meilleure séparation visuelle et sonore entre les espaces privés et les espaces de travail. Le plan carré sur un seul niveau ou avec aires ouvertes est celui qui permet le moins de possibilités d'aménagement et celui où l'interpénétration entre la sphère privée et celle du travail est la plus grande.

Adaptations ou travaux de rénovation?

Les résultats montrent que les adaptations (modification de l'usage d'une pièce, nouvelles installations) sont plus fréquentes que les travaux de rénovation. Cependant, si l'on considère l'ampleur des modifications, les travaux de rénovation remportent la palme. Les rénovations plus importantes sont effectués par les propriétaires. Le sous-sol est l'espace de prédilection pour effectuer ces travaux même si ceux-ci ne le considèrent pas comme un espace de travail idéal. De façon générale, les rénovations légères sont effectuées par les locataires. Ces derniers recherchent des solutions physico-spatiales temporaires et réversibles advenant leur départ du logement. Dans les logements de locataires visités, les adaptations pouvaient parfois atteindre l'envergure de véritables travaux de rénovation. Quelques locataires ont manifesté leur désir d'être propriétaire afin de pouvoir, au besoin, effectuer des modifications plus importantes à leur logement.

Conclusions

Voici les conclusions que nous avons pu tirer de l'étude de ces 30 cas.

- Les travailleurs à domicile évaluent leur localisation en fonction de leurs goûts résidentiels plutôt que par stratégie liée au travail.
- L'aire de travail secondaire est une composante importante du travail à domicile.
- Le travail à domicile ajoute une pression supplémentaire sur l'espace habitable.
- Le travail à domicile nécessite toujours des ajustements résidentiels.
- Les occupants ont besoin d'espaces plus vastes, mais surtout adaptables.
- Les anciens plex s'accommodent fort bien du travail à domicile.
- Le statut de locataire : une contrainte à l'adaptation des logements.
- Le logement hybride n'est pas la panacée.
- Il y a des limites à modifier un logement en fonction du travail à domicile.
- Le logement peut être un lieu de travail idéal, à condition de venir à bout des irritants.
- Un aménagement qui favorise la réception des visiteurs contribuerait grandement à l'épanouissement des travailleurs à domicile.
- Le travail à domicile a un impact sur la vie de quartier.
- Le travail à domicile est rarement nuisible. Le contrôle des autorités locales favorise la clandestinité.

"Home-based Working and Residential Adjustments" SUMMARY

For the past few years, the phenomenon of working at home has grown steadily. It would appear that approximately 23% of Canadian households are involved in paid home-based work. Not only does this mean a major change in the population's habits, it also poses a challenge for existing housing units which must now accommodate a work function for which they were not initially designed. The fact is, however, that, to date, there has been no systematic research done on the whole process of adapting housing units to accommodate home-based work. This study is thus designed to do precisely this. Its goal is to analyse the manner in which home-based workers adapt their dwellings to integrate this new function in view of learning lessons and preparing dwelling layout principles.

Methodology

This research project covers a study of 30 workers in the Montréal area, all of whom use their homes as their main workplace. The project took the form of directed interviews in the houses where these people work. Each interview was supplemented by a plan showing the unit layout, position of furniture and work equipment, as well as photos. The sample was spread over three geographic zones, i.e., the central core of Montréal Island, the peripheral zone around the core, and the suburbs. Most of the recruiting was done using lists of independent workers associations. To participate, these home-based workers must have carried out, or must have had the intention of carrying out, at least one of the following tasks to adapt their units to **accommodate** the function of working at home: change in vocation of a room, new installations, building additions, equipment replacement and/or renovation work.

The Home-Based Work Experience

As virtually all the people questioned were independent workers, the decision to work at home often coincides with that of starting up one's own company and represents first and foremost an economic choice. Separate commercial premises, in many cases, are out of the question for them financially speaking. Most of the time, this choice is part of a wider change in career or in life style. All the people met presented positive reports on this experience and most are of the opinion that they will continue to work at home for some years to come. No one expressed regrets even if some do dream about "getting the office out of the home". The flexibility allowed and much less commuting time are the most appreciated advantages. Does working at home cause stress in terms of the couple/family? On the contrary, a number of people interviewed believe that this change had a positive impact on home life, particularly where children were involved. Living habits tend to change with the inception of home-based work. Workers dress in a more casual manner, are more sedentary, their social life is less active and they work longer hours.

The Neighbourhood and District Environment

Home-based workers, in terms of their work, are fairly well satisfied with the services offered in their districts. Their remarks centre mainly on poor photocopy services and the lack of other specialized services. The businesses most used are those offering photocopy services, post offices, banks and restaurants. Most of the participating home-based workers have been using businesses in their districts since they initiated their experience of working at home. Approximately one-third of the people questioned experienced parking problems especially in the most densely populated areas or near major commercial arteries. Most of the respondents consider that having people in the house decreases the risks of burglary. Some people have installed expensive equipment and like the fact that they can keep an eye on it in the evening. On the other hand, some women who receive clients in their homes do not feel completely at

ease. Home-based workers are not sure that they are respecting municipal bylaws; many did not check into this either through negligence or because of fear that the right to work at home would be refused to them.

Workplace Layout

For the workers visited, the average portion of interior space allotted to home-based work amounts to 31%, which is substantial. As to the quality of the work spaces, greeting clients, storage, ventilation and air quality are the least satisfying aspects in the opinion of home-based workers. Most of those questioned dream about more spacious work areas which are more separate from the living area. The wish was expressed by a few to have more space for greeting clients. The most frequent modifications are: adding electrical outlets, telephone lines and shelving for storage. Ten cases out of 30 had renovation work done. This work was executed both by owners and by tenants.

Influence of Type of Activity on Unit Layout Requirements

Activities requiring a high level of concentration require a closed room: accounting, consulting, translation. People in these professions in an open area either live alone or work in a living space used mainly during non-working hours. Artistic work, product manufacturing or providing personalized services can be accommodated in larger areas or those open to other areas: main entrance, corridor, kitchen, play room or living room. A few of these workers sometimes use lightweight temporary room dividers in the form of folding screens or partitions.

Importance of Being Centrally Located

Home-based workers' residential location choices are the result of a compromise between the quality of residential life as perceived by them and the degree to which the residential location choice is functional in terms of the professions involved. The fact is that, based on the cases observed, we see that the home-based workers' quality of residential life was privileged in this "compromise". People who prefer the suburbs do not pull up roots and head for the downtown in search of more clients and home-based workers already downtown are there precisely because they like living there. Indeed, virtually all the people questioned expressed satisfaction with their residential locations as these choices correspond to their personal tastes. Besides, most of these workers are members of households and have to take the other residents into consideration. The few people dissatisfied with their residential locations feel that the negative impression given by the neighbourhood is not inviting for their clients.

Impact of Visitors on Layout Requirements

It would seem that the choice of a work room is directly related to the frequency of visitors to the home (clients, suppliers, employees and associates). A number of workers want to keep the volume of visitors to their homes at a minimum because the space is reduced, because they dislike this intrusion on their private space or because they are not very proud of their work place. Most of those meeting clients in their homes would prefer separate exterior doors for the office. They would also like to be on the ground floor to avoid having to take clients upstairs. Those workers who do not meet with clients in their homes seem to keep larger, brighter and better decorated rooms (more frequently at the front of the houses, near the entry) for strictly residential purposes. The presence of full-time employees or associates also tends to affect work needs in terms of space.

Separation Between Work and Private Life

Most of the respondents would prefer a better separation between private and work life. The lack of separation usually occurs when other residents are present, in the evenings or during weekends, for example, or when there is a dire lack of space in the dwelling. Long and narrow units such as those found in plexes as well as houses with more than one storey (two-storey houses or bungalows with basements) are the housing types providing the best visual, and noise separation between private and work spaces. Square floor plans in units with only one storey or with much open unpartitioned space are those with the least planning flexibility and where interpenetration between the private and the work sphere is greatest.

Adapt or Renovate?

The results show that adaptation (changing the vocation of a room, new installations) is more frequent than renovation work. In terms of the scope of the changes generated by the work, however, renovation work wins hands down. As a rule, major renovation work is executed by the homeowners. The basement is the location most often picked to be renovated even if the owners do not consider basements as ideal places to work. In general, minor renovations are carried out by the tenants. The latter seek temporary and reversible physical-spatial solutions as tenants of course have a tendency to move more often. In the tenant units visited, the adaptation work was sometimes of a scope which could be considered as renovation. A few tenants expressed their desire to become homeowners so as to be able, if needed, to make more large-scale improvements in their units.

Conclusions

Here are the conclusions that we were able to draw based on our study of these 30 cases:

- in choosing their residential locations, home-based workers put more stock in their quality of life than simply a work-related strategy;
- a secondary work space is an important element in home-based work;
- home-based work puts extra pressure on livable space;
- home-based work still requires residential adjustments;
- the residents need more space that is above all adaptable;
- older plexes, in terms of layout are very compatible with home-based work;
- tenants are under a handicap in terms of adaptation work;
- hybrid housing: not an answer to everything;
- there are limits to modifying housing in terms of home-based work;
- the home can be the ideal place to work provided that the irritants are eliminated;
- dwelling layouts that are more conducive to greeting clients would help to make home-based workers live much easier;
- home-based work has an impact on district life;
- home-based work is rarely harmful and over zealous control by local authorities will merely force these workers underground.

CMHC SCHL

**Helping to
house Canadians**

**Question habitation,
comptez sur nous**

National Office

Bureau National

700 Montreal Road
Ottawa, Ontario
K1A 0P7

700 chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Since a limited demand for this research document has been anticipated, only a summary of its contents has been translated.

If there is a significant demand for this report CMHC will proceed with translation.

By completing and returning this form you will help us to determine if there is a significant demand for this report in English. Mail the completed form to:

The Canadian Housing Information Centre
Canada Mortgage and Housing Corporation
C1-200
700 Montreal Road
Ottawa, Ontario
K1A 0P7

REPORT TITLE: _____

I would prefer to have this report made available in English.

NAME _____

ADDRESS _____

Street _____ Apt. _____

City _____ Province _____ Postal Code _____

TELEPHONE () _____



TEL: (613) 748-2000

Canada Mortgage and Housing Corporation

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Canada



INTRODUCTION

Présentation de l'étude et de ses objectifs

L'économie actuelle est en profonde mutation et entraîne des changements au marché du travail. Les récessions des deux dernières décennies ont amené les entreprises à effectuer de nombreuses mises à pied, à éliminer certains postes, à augmenter la sous-traitance et à changer leurs exigences vis-à-vis de leurs employés.

Un des phénomènes corollaires est l'augmentation de l'importance du travail à domicile. Environ 23% des ménages canadiens effectuent du travail rémunéré à la maison (Orser, 1993). Celui-ci prend les formes les plus diverses, des gens qui ont un emploi à temps plein et qui apportent du travail à la maison les soirs ou les week-ends jusqu'aux travailleurs autonomes qui font tout à partir de leur domicile. Ceci sans compter certaines grandes entreprises, comme Bell Canada, IBM et Hewlett Packard, qui encouragent leurs employés à travailler à la maison sous forme de télé-travail.

Ce phénomène, de par son ampleur, est en train de modifier considérablement les habitudes de vie de la population canadienne. Il pose également un défi aux habitations existantes qui doivent maintenant accueillir une fonction de travail pour laquelle celles-ci n'ont pas été conçues au départ. En effet, si l'on se fie aux tendances démographiques actuelles, la construction neuve n'aura pas la même importance que lors des décennies passées. Le défi sera d'adapter le parc de logements existants aux nouveaux besoins.

L'adaptation des habitations existantes pour les besoins du travail à domicile n'a pas fait l'objet, jusqu'à présent, d'une recherche systématique. Le projet de recherche propose donc de combler cette lacune. Cela est d'autant plus important que le travail à domicile est un phénomène en croissance constante au Canada. Les impacts du travail à domicile sur l'aménagement des espaces intérieurs varient énormément selon le type d'occupation des individus, qu'ils reçoivent ou non des clients à la maison, qu'ils travaillent seuls ou avec des collaborateurs, qu'ils aient besoin d'équipements plus ou moins importants, etc. Ceci étant dit, comment adapter les habitations existantes pour les besoins du travail à domicile sans que ceci n'affecte négativement la qualité de vie des occupants?

Très peu d'études et de recherches ont été réalisées sur l'aménagement d'espaces de travail à domicile, même si plusieurs journaux et magazines ont abordé le sujet. En Amérique du Nord, deux auteurs ont abordé ce sujet de front; il s'agit de Sherry Ahrentzen aux États-unis (1991) et de Barbara Orser au Canada (1993). Cependant, ces études ont toutes deux porté sur des habitations conçues spécifiquement pour le travail à domicile. Or, très peu de maisons ont été construites expressément pour accommoder le travail à domicile (Orser, 1993). Sherry Ahrentzen (1987) note même que lorsque les individus commencent à travailler à la maison, ils n'emménagent pas dans une nouvelle résidence pour combler leurs nouveaux besoins mais adaptent plutôt leur demeure actuelle.

La recherche porte donc sur la façon dont les travailleurs à domicile adaptent leurs habitations pour accueillir cette nouvelle fonction et ce, dans le but d'en tirer des principes d'aménagement. Ses objectifs sont les suivants:

1. Identifier les besoins des travailleurs à domicile en matière d'habitation en fonction: du type d'occupation exercée, de la présence de visiteurs à la maison, de la composition du ménage, des services utilisés à l'extérieur et dans le quartier ainsi que du niveau de confort;
 - cerner les besoins en fonction de la localisation géographique du domicile par rapport au centre-ville (centralité);
 - évaluer l'impact de la visite de clients, fournisseurs, associés ou employés au domicile sur les comparer besoins d'aménagement, notamment en ce qui concerne la partie privée du logement et le stationnement;
 - cerner davantage l'expérience du travailleur à domicile: ses problèmes, sa convivialité avec les autres occupants et avec le quartier (liens sociaux), sa conception d'un espace de travail idéal;
2. Déterminer les travaux d'adaptation les plus fréquents effectués par les travailleurs à domicile, notamment en ce qui a trait: aux modifications de l'usage des pièces, aux nouvelles installations requises, à la construction d'ajouts au bâtiment, au remplacement d'équipements et à la rénovation;
 - identifier les contraintes inhérentes aux habitations existantes ainsi que les solutions spontanées ou planifiées des utilisateurs du logement;
 - vérifier les résultats de recherches antérieures selon lesquelles le travail à domicile engendre des travaux de rénovation supplémentaires dans le secteur de l'habitation;
 - identifier les situations qui génèrent le plus de travaux;
3. Établir des principes d'aménagement selon différentes situations de travail dans le but d'améliorer la qualité de vie de ces travailleurs, en tenant compte de l'utilisation qui est faite de leur espace de travail actuel et de leurs aspirations face à l'espace de travail idéal;
 - synthétiser en un nombre limité de scénarios, des situations de travail typiques dont pourraient s'inspirer les travailleurs à domicile, constructeurs et rénovateurs, architectes et designers;

L'analyse des espaces de travail, du mode de vie et des besoins exprimés par les personnes interrogées guideront les travailleurs à domicile, les constructeurs et rénovateurs, les architectes et designers qui désirent aménager un lieu de travail dans une résidence de façon optimale, tout en tenant compte des contraintes inhérentes aux habitations existantes. Les organismes qui apportent un soutien technique aux travailleurs autonomes et les grandes entreprises ayant des programmes structurés de travail à domicile pour leurs employés pourront être également intéressés à utiliser les résultats de la recherche. En effet, ces dernières seront en mesure de fournir aux bénéficiaires de leurs programmes des principes pour l'aménagement d'un espace de bureau à la maison. Même si ces entreprises s'abstiennent généralement d'intervenir dans les affaires privées de leurs employés, elles sont conscientes qu'un aménagement de bureau bien planifié peut augmenter leur rendement.

1. MÉTHODE DE RECHERCHE

Nous avons amorcé l'étude en effectuant une revue de littérature non exhaustive de ce qui a été publié au cours des dernières années au Canada, aux États-Unis et en Europe concernant le travail à domicile, le télé-travail et les travailleurs autonomes. Cet exercice nous a permis d'avoir en tête tous les éléments de problématique au moment de débiter la recherche.

Parmi les recherches existantes sur le travail à domicile, peu d'études de cas ont été réalisées qui comportent des entrevues approfondies sur le lieu de travail/résidence des sujets concernés. «Travail à domicile et ajustements résidentiels» s'inscrit donc dans la suite logique des recherches effectuées à plus grande échelle dont l'information est plutôt obtenue par voie de questionnaires postaux et d'entrevues téléphoniques.

Il s'agit essentiellement d'une recherche qualitative réalisée à partir de 30 cas de travailleurs qui se servent de leur habitation comme lieu de travail principal. Les visites sur place ont permis de recueillir des données qualitatives sur les besoins, modes de vie et espace de travail des répondants. Chaque entrevue a été complétée d'un relevé en plan du logement, de l'emplacement du mobilier et des équipements de travail, ainsi que de photos. Les auteurs du rapport, présents sur les lieux de travail/résidence, ont pu observer l'état du logement et l'environnement résidentiel, les modifications effectuées au logement et mettre en perspective les réponses fournies par les personnes interrogées.

Les cas sélectionnés reflètent une variété de situations: localisation par rapport au centre-ville, occupations professionnelles, composition des ménages, statut de locataire et de propriétaire, groupes d'hommes et de femmes, d'âges, de revenus et de niveaux d'éducation différents.

L'une des hypothèses de travail est de vérifier si la proximité de la ville-centre est un facteur important dans le choix du lieu de travail/résidence. Ainsi, l'échantillon a été découpé géographiquement en trois zones de 10 cas chacune soit: le noyau central de l'île de Montréal (exemple: centre-ville, Plateau Mont-Royal), les quartiers périphériques (exemple: Villeray, Notre-Dame de-Grâce) et la banlieue (extrémités est et ouest de l'île de Montréal, Rive-Sud et Laval). Nous voulions également vérifier si la variété des types d'habitats que l'on retrouve en ville et en banlieue amène des comportements différents et influence l'aménagement des lieux de travail.

Comme le travail à domicile entraîne une redéfinition entre les espaces privés et publics de la maison, nous avons examiné des cas où les gens reçoivent ou non des visiteurs tels que: clients, fournisseurs, employés ou associés à domicile. Cette question de la séparation entre le travail et la vie privée du foyer exigeait également que l'on observe des cas de composition de ménages variés tels que: des personnes seules, des ménages d'adultes et des familles avec enfants.

En outre, les personnes interrogées devaient avoir effectué, ou avoir l'intention d'effectuer, au moins l'une des adaptations suivantes à leur domicile à cause du travail:

- la modification de l'usage des pièces (exemple: une chambre transformée en bureau);
- des nouvelles installations (exemples: ajouter des prises de courant ou de téléphones, un nouvel éclairage, des tablettes pour du rangement)
- des ajouts au bâtiment (exemples: construction d'une annexe à l'extérieur, ajout d'une place de stationnement)
- le remplacement d'équipements (exemples: remplacer le système de chauffage, la plomberie ou l'entrée électrique)

- des travaux de rénovation (exemples: enlever ou ajouter une porte, finir une partie du sous-sol).

Cette classification correspond, en majeure partie, à la définition des travaux de rénovation des logements donnée par Statistique Canada (1992). Cependant, afin de mieux la faire correspondre aux besoins de la présente recherche sur l'adaptation des logements, la catégorie «réparations et entretien» a été exclue tandis qu'une nouvelle catégorie «modification de l'usage des pièces», a été ajoutée.

Les informations obtenues sur les adaptations de domiciles serviront à: déterminer les contraintes inhérentes aux logements existants, identifier des solutions d'aménagement pour le travail à domicile et vérifier si cela entraîne des travaux de rénovation supplémentaires dans le secteur de l'habitation. Des principes d'aménagement seront présentés dans le rapport final, accompagnés de scénarios qui illustrent des situations de travail typiques.

Au total, 30 entrevues ont été réalisées comptabilisant 34 travailleurs à domicile. Cet écart s'explique du fait que nous avons rencontré quatre couples qui travaillent ensemble à la maison. Les cas ont été recrutés surtout à partir des listes de membres d'associations de travailleurs à domicile soit: le Groupe Entreprendre de Montréal, le Réseau des Travailleurs Indépendants (RTI) et le Service d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE). Après avoir pré-sélectionné chacun des cas d'après la localisation du lieu de travail/résidence, nous avons pris contact avec les personnes au téléphone. Elles devaient répondre à deux critères: utiliser le domicile comme principale place de travail (c'est-à-dire la majorité du temps passé au cours d'une semaine) et avoir apporté des modifications au logement, ou avoir l'intention de le faire, à cause du travail. Avec le temps, le bouche à oreille s'est avéré très utile pour faciliter la pré-sélection des cas et la prise de rendez-vous.

Nous avons colligé deux types de données: le premier sur la personne qui travaille à domicile et le second, sur le bâtiment.

Les données sur la personne qui travaille à domicile sont: le nombre de personnes du ménage, l'âge, le sexe, les revenus annuels, le niveau d'éducation; la date de début du travail à domicile; le nombre d'heures travaillées par semaine à la maison; le type d'occupation; la présence ou non de clients, fournisseurs, associés ou employés; les services utilisés à l'extérieur de la maison et dans le quartier; le degré de convivialité avec le voisinage et l'environnement de quartier; l'appréciation du niveau de confort; les équipements, les aspirations face à l'habitation et l'espace de travail idéal.

Les données sur le bâtiment sont: le type de travaux d'adaptation effectués, le type de bâtiment et l'âge de construction, le relevé des pièces en plan avec leurs dimensions, l'emplacement du mobilier et des équipements de travail. Les entrevues en profondeur nous ont permis de compléter ces informations afin de mieux cerner l'expérience du travailleur à domicile: motifs de début du travail à domicile, avantages et inconvénients, changement dans les habitudes de vie, réaction de la famille, des proches et des amis, attitude des voisins, besoin de séparation entre le travail et la vie à la maison, sécurité, travail légal ou clandestin et motifs guidant le choix des pièces de travail.

Les entrevues ont duré plus longtemps que prévu, soit de 2 à 3 heures en moyenne chacune. Le but était de laisser la personne s'exprimer. Si l'on tient compte du temps de déplacement au

domicile des répondants, une demi-journée était nécessaire pour chaque visite. De plus, 10 cas situés en banlieue ont été ajoutés au projet de recherche initial qui en prévoyait 20 au total. La décision a alors été prise de répartir les 30 entrevues sur une plus longue période, ce qui a permis une meilleure sélection de cas, de trouver du temps à l'horaire pour passer plus de temps avec les travailleurs interrogés et d'assimiler les résultats à mesure de l'avancement des travaux.

2. PORTRAITS DES TRAVAILLEURS INTERROGÉS

Profil d'ensemble

Voici un profil d'ensemble des répondants. Il sera suivi d'une description individuelle de chaque cas. Les couples de personnes qui travaillent à domicile sont parfois comptabilisés comme deux individus, selon la pertinence des données. Cela explique que le nombre total de répondants dépasse parfois le nombre de cas étudiés.

Nombre de cas étudiés:		30
Nombre de personnes comptabilisées dans l'étude:		34
Lieu de travail/résidence	Quartiers centraux:	10
	Quartiers périphériques:	10
	Banlieue Île, Rive-Sud, Laval:	10
Statut d'occupation	Ménages locataires:	18
	Ménages propriétaires:	12
Sexe des répondants	Femmes:	17
	Hommes:	17
Âge moyen des répondants:		38 ans
Répartition selon l'âge	moins de 30 ans	3
	30 à 39 ans	21
	40 à 49 ans	9
	50 ans et plus	1
Nombre moyen de personnes par ménage:		2,2
	Personnes vivant seules:	7
	Ménages composés de 2 adultes:	9
	Ménages composés de plus de 2 adultes	2
	Ménages avec enfants:	12
	Familles biparentales	8
	Familles monoparentales	4
Nombre moyen d'enfants des ménages avec enfants:		1,4
Âge moyen des enfants:		8 ans
Type d'occupations: arômathérapie, arts visuels, architecture, commerce international, communication, confection de mobilier, confection de vêtements, comptabilité, courtage immobilier, design d'intérieur, édition, enseignement, enseignement, finance, formation, gestion d'événement, graphisme, photographie, publicité, recherche, soins à domicile, soin des pieds, télémarketing, traduction, urbanisme.		
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine:		46,8 h
	à la maison:	34,2 h
	à l'extérieur:	12,6 h

Visiteurs à domicile	Nombre de cas recevant des clients ou fournisseurs	
	Aucun:	13
	Oui:	17
	Si oui, fréquence moyenne des visites par semaine:	2,3
	Nombre de cas ayant des employés, associés ou collaborateurs qui viennent travailler avec eux	
	Aucun:	14
	Oui:	16
	. 1 employé ou associé:	9
	. 2 employés ou associés et plus:	7
	. à temps plein:	5
	. à temps partiel:	14
	. les deux:	3
Niveau d'éducation	Secondaire:	3
	Collégial:	11
	Université 1er cycle:	14
	Université 2e cycle:	6
Revenus annuels des ménages:		
	Moins de 25 000\$	4
	Entre 25 000\$ et 40 000\$	10
	Entre 40 000\$ et 60 000\$	6
	Plus de 60 000\$	10
Nombre d'années d'occupation du logement:		3,6 ans
Date moyenne de début du travail à domicile:		1994
Type de logements visités:	Maison individuelle détachée	4
	Maison individuelle jumelée	2
	Maison individuelle en rangée	2
	Plex (duplex, triplex, etc.)	19
	Édifice à logements multiples, tour	3
Âge moyen de construction des logements:		
	Centre	1923
	Quartiers périphériques	1930
	Banlieue	1963
Part moyenne de la superficie intérieure du logement consacrée au travail:		31 %

Cas no 1

sexe : femme

année de naissance : 1969

scolarité : universitaire, premier cycle

occupation : consultation organisationnelle, formation

revenu annuel du ménage: 40 000 \$-60 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 1 adulte, 1 enfant (5 ans)

date d'occupation du logement : 1995

nombre de pièces : 4½

localisation : Pointe-Aux-Trembles (banlieue)

type de bâtiment : logements multiples

âge du bâtiment : 1960

Résumé

Cette consultante a la garde partagée de son enfant. Elle offre des services de consultation et de formation en développement organisationnel aux travailleurs autonomes et aux micro-entreprises. Elle a commencé à travailler à domicile en juillet 1995 et collabore à distance avec un associé qu'elle rencontre dans les restaurants, les bibliothèques, et parfois à domicile. Lorsque c'est possible, elle préfère ne pas recevoir ses clients à domicile.

Une pièce est réservée à l'usage exclusif d'un bureau qui présente une allure professionnelle. Elle a apporté quelques ajustements à son logement à cause du travail: elle a changé son bureau de pièce à deux reprises et ajouté des prises téléphoniques et des tablettes pour du rangement.

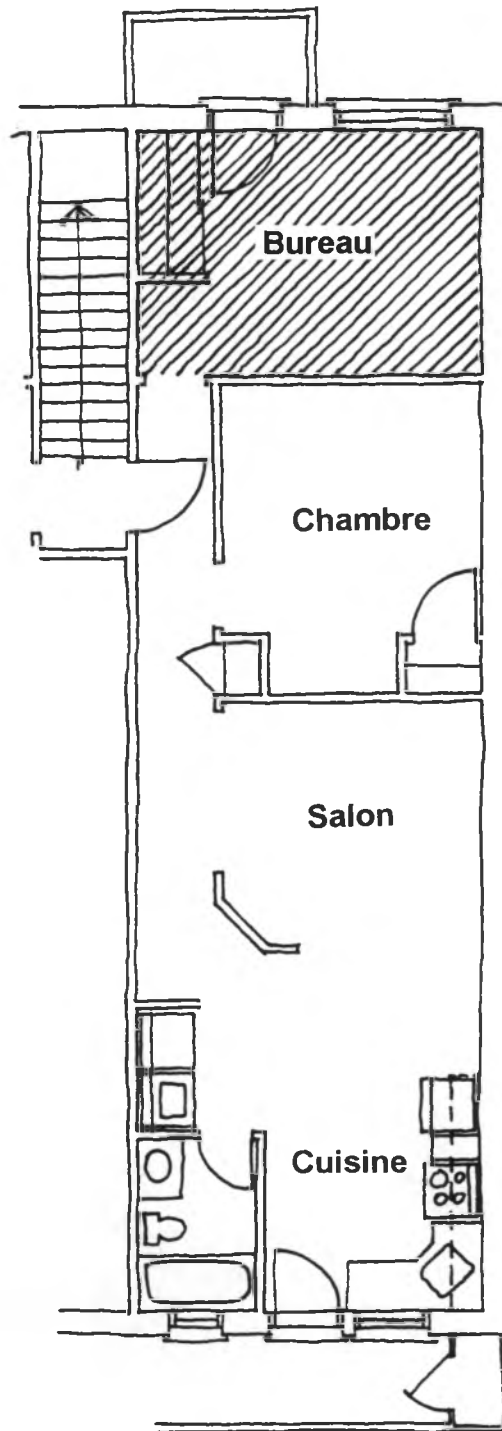
Elle aime travailler à domicile mais se dit insatisfaite de ses conditions de logement. Elle dit manquer de tranquillité à cause du voisinage et trouve que la séparation physique entre le travail et la vie privée du foyer est inadéquate. Aussi, elle se sent mal à l'aise de recevoir des visiteurs dans un édifice à logements multiples. Voilà pourquoi elle songe à devenir propriétaire d'une maison individuelle plus spacieuse en banlieue éloignée où les maisons sont économiquement abordables. Toutefois, elle éprouve des difficultés à accéder à la propriété, à cause, dit-elle, de la perception négative qu'ont les institutions financières des travailleurs autonomes basés à domicile. Aussi, une municipalité de banlieue où elle voulait s'installer interdit certains types d'entreprises à domicile, notamment celles qui reçoivent des visiteurs.

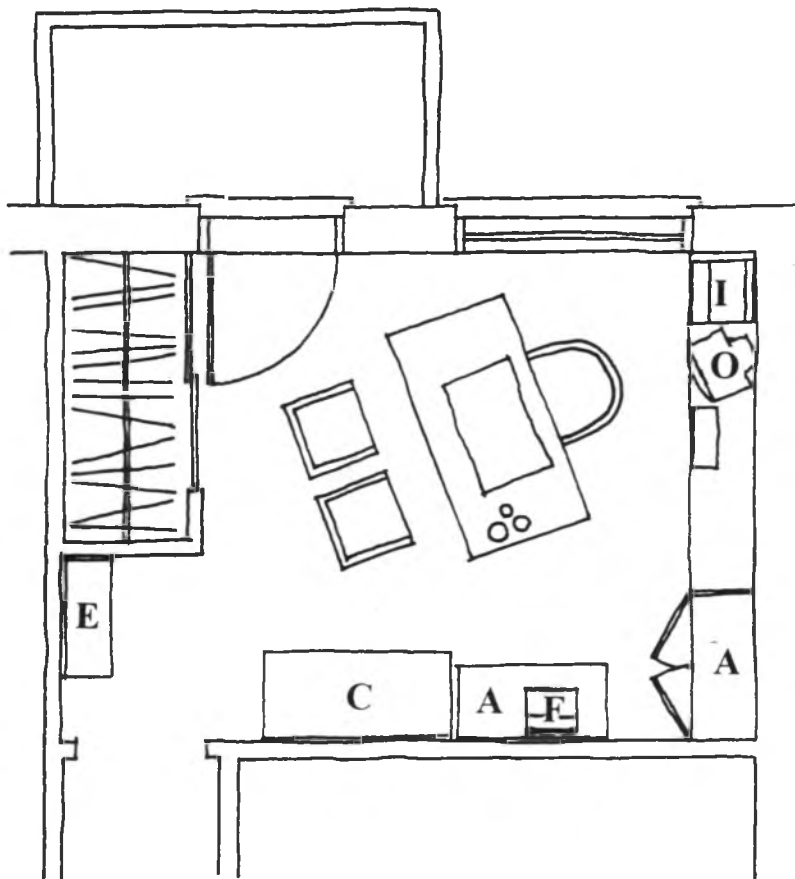


Cas no 1 Le bureau de la consultante installé dans l'ancienne chambre à l'avant du logement.



Cas no 1





A = armoire; C = classeur; E = étagère; F = télécopieur; I = imprimante; O = ordinateur.

Cas no 2

sexe : homme

année de naissance : 1959

scolarité : universitaire, deuxième cycle

occupation : architecte

revenu annuel du ménage: 25 000 \$- 40 000 \$

statut : propriétaire

nombre d'occupants : 1 adulte

date d'occupation du logement : 1988

nombre de pièces : 5½

localisation : Plateau Mont-Royal (quartier central)

type de bâtiment : plex

âge du bâtiment : 1907

Résumé

Cet architecte habite au rez-de-chaussée d'un immeuble de type duplex situé dans un secteur résidentiel. Le désir de créer son propre emploi et des raisons d'économie sont les motifs principaux de sa décision de fonder son entreprise à domicile en octobre 1994. Il reçoit des clients ou des fournisseurs à la maison à une fréquence d'environ trois à quatre fois par semaine. Un associé vient travailler chaque jour avec lui.

Deux pièces situées près de l'entrée principale sont utilisées pour le travail: l'architecte occupe une petite pièce qui sert exclusivement de bureau et son associé, lui, oeuvre dans un atelier qui redevient une salle à manger en dehors des heures de travail. Les réunions ont lieu dans cette pièce ou, à l'occasion, dans la cuisine.

La séparation entre le travail et la vie privée s'effectue assez bien. Cependant, le besoin d'une aire de réunion se fait de plus en plus sentir avec la croissance des affaires. Bien que les espaces du logement soient satisfaisants, l'isolation thermique est déficiente et le système électrique qui alimente l'ordinateur et l'imprimante pourrait être amélioré. La porte extérieure a été changée afin d'améliorer le confort dans les pièces de travail durant les mois d'hiver.



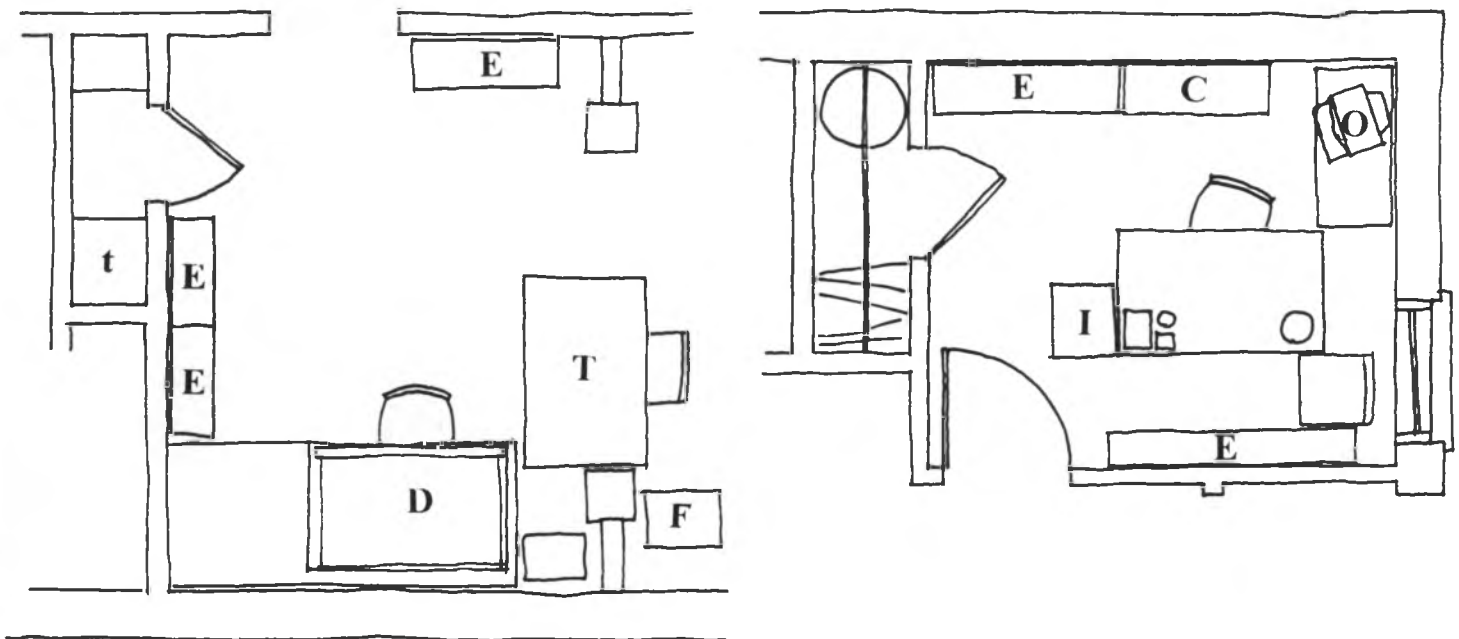
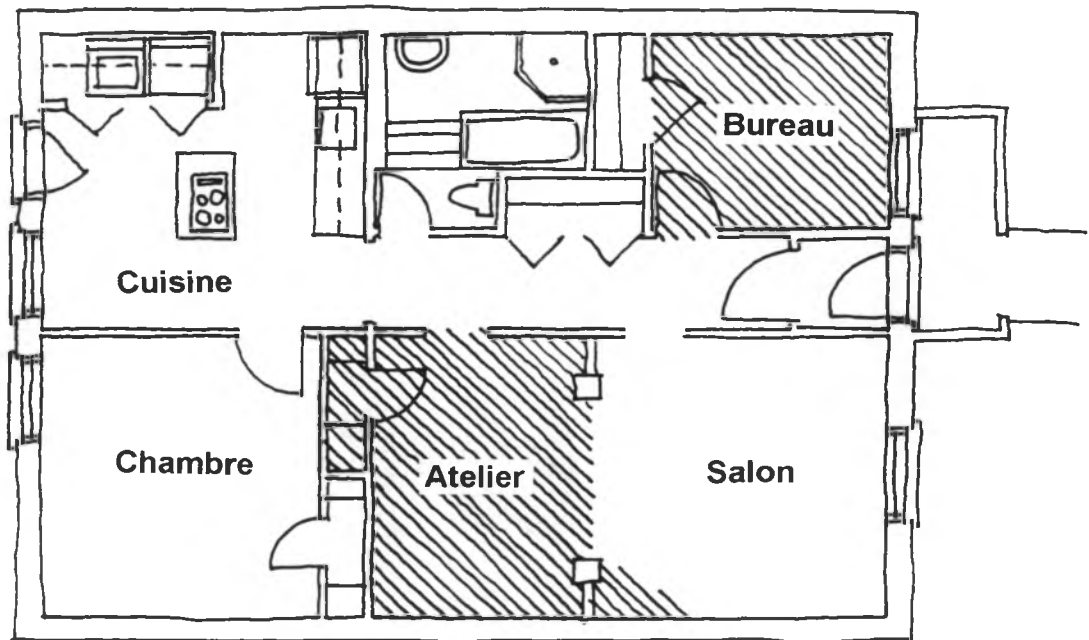
Cas no 2

Ci-dessus: le bureau de l'architecte dans une pièce à l'avant du logement, près de l'entrée.

Ci-dessous: l'atelier de dessin le jour qui sert de salle à manger le soir.



Cas no 2



C = classeur; D= table à dessin; E = étagère; F = télécopieur;
I = imprimante; O = ordinateur; T = table; t = tablettes.

Cas no 3

sexe : homme

année de naissance : 1962

scolarité : universitaire, deuxième cycle

occupation : urbaniste

revenu annuel du ménage: plus de 60 000 \$

statut : propriétaire

nombre d'occupants : 2 adultes, 1 enfant (3 ans)

date d'occupation du logement : 1993

nombre de pièces : 5½

localisation : Notre-Dame-de-Grâce (quartier périphérique)

type de bâtiment : plex

âge du bâtiment : 1920

Résumé

Ce travailleur autonome vit avec sa conjointe et est le père d'un enfant de 3 ans. Il est propriétaire d'un logement rénové situé au rez-de-chaussée. Il travaille à domicile depuis janvier 1996. Pour lui, le travail à la maison représentait la forme la plus économique de démarrer à son compte. Il travaille également quelques heures par semaine avec un associé et les réunions ont lieu tantôt à la maison, tantôt à l'extérieur.

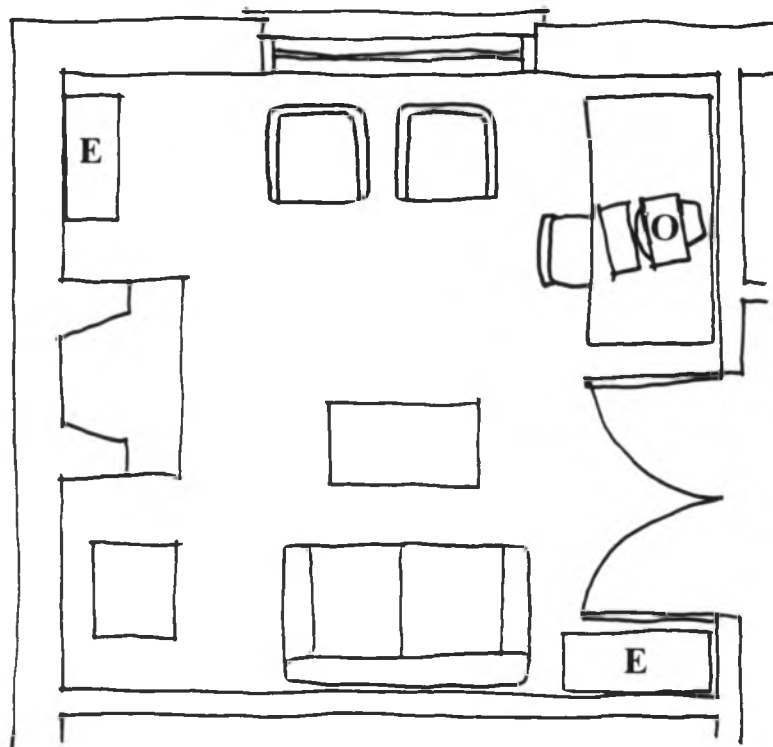
Environ le cinquième de l'aire d'habitation est utilisée pour le travail. Son bureau est installé dans un des deux salons de la maison transformé partiellement en pièce de travail. Cette pièce bien éclairée est située près de l'entrée principale, à l'écart des autres pièces de jour. La cuisine et la terrasse extérieure sont aussi utilisées pour les réunions et les lectures. Afin d'améliorer la séparation acoustique entre le travail et les activités familiales, ce travailleur à domicile a installé des portes doubles vitrées entre le bureau et le hall d'entrée. Il aimerait bien bénéficier d'un espace de réunion plus formel.

Il prévoit continuer ce mode de vie pendant les prochaines années car cela offre des avantages économiques indéniables et une flexibilité d'horaire pour la garde d'un enfant. Toutefois, le sentiment d'isolement est souvent présent et le travail le soir est difficile à cause de la présence des autres membres de la famille.



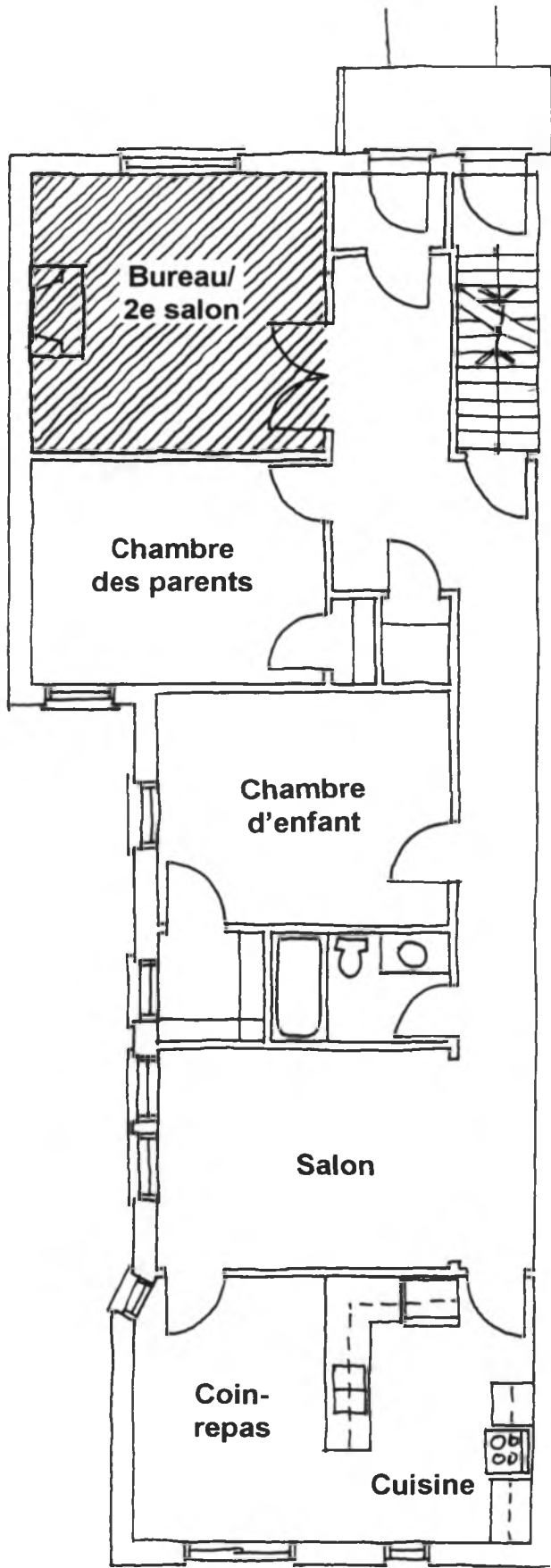
Cas no 3

Le bureau de l'expert-conseil installé dans une pièce qui sert partiellement de deuxième salon.



E = étagère; **O** = ordinateur.

Cas no 3



Cas no 4

sexe : hommes

année de naissance : 1958, 1960

scolarité : universitaire, premier cycle

occupation : courtage immobilier

revenu annuel du ménage : plus de 60 000 \$

statut : propriétaires

nombre d'occupants : 2 adultes

date d'occupation du logement : 1994

nombre de pièces : 10 + 3 salles de bain

localisation : Plateau Mont-Royal (quartier central)

type de bâtiment : unifamilial en rangée

âge du bâtiment : 1912

Résumé

Il s'agit de deux associés en courtage immobilier travaillant dans une vaste maison de 4 000 pieds carrés (370 m²) dont ils sont propriétaires depuis 2 ans, située sur une artère bordée d'habitations et de bureaux de professionnels, et qu'ils partagent avec trois autres adultes (chambres louées). Ils travaillent ensemble de façon autonome depuis janvier 1996. L'un d'entre possède une formation en architecture et l'autre en informatique. Ils ont tous deux quitté volontairement des postes permanents dans la fonction publique pour démarrer leur entreprise à la maison qu'ils trouvaient sous-utilisée.

Leur bureau occupe environ 5% de la surface habitable de la maison (18 m²) et se trouve au niveau des pièces privées inaccessibles aux chambreurs. Ils y travaillent à temps plein et leur occupation ne nécessite pas la présence de visiteurs. C'est pourquoi la présence d'une vue extérieure dans le lieu de travail était plus importante que la proximité de l'entrée principale.

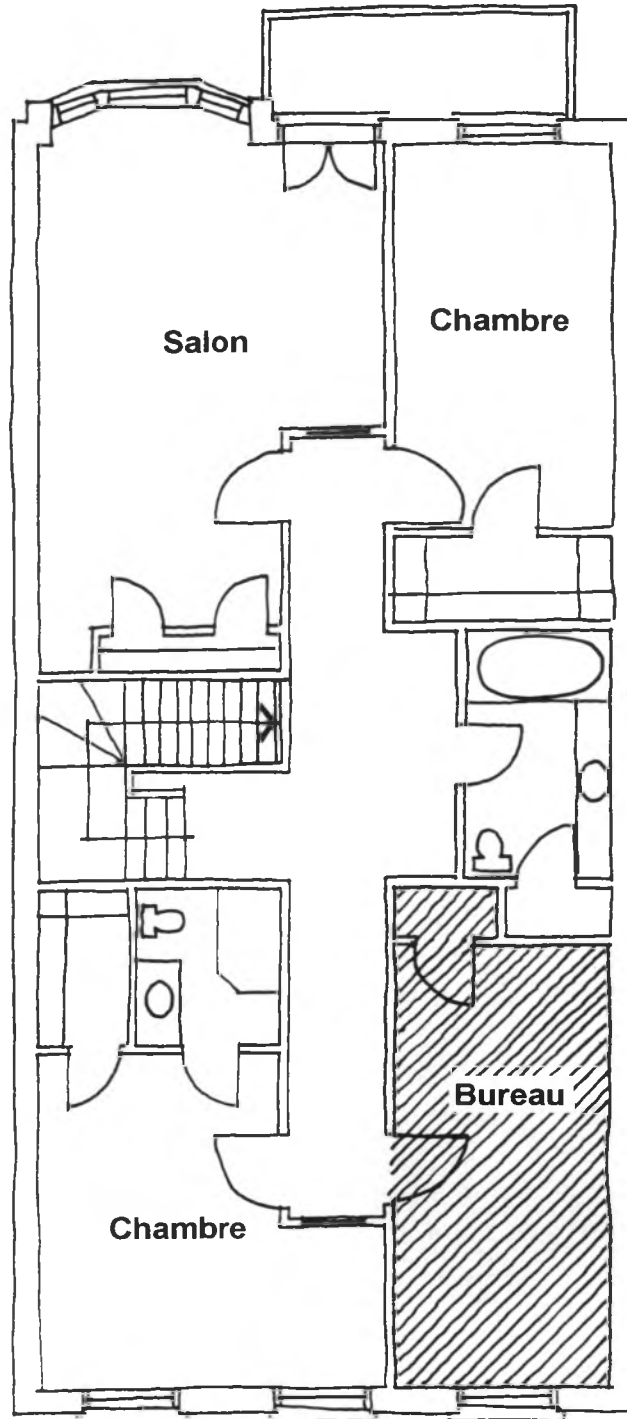
Ils ont transformé une ancienne chambre d'amis en bureau, ajouté des prises de téléphone et amélioré l'éclairage dans la salle à manger pour y tenir des réunions. Comme le secteur est particulièrement achalandé, le stationnement peut devenir un problème après 15 heures. Les trois chambreurs suivent des cours le jour et n'interfèrent pas avec les activités de nos deux travailleurs. Depuis qu'ils travaillent à la maison, ils croient que la sécurité de leur demeure a augmenté et que celle-ci est maintenant pleinement utilisée. Ils aimeraient cependant mieux aménager leur espace de travail pour la réception de visiteurs.

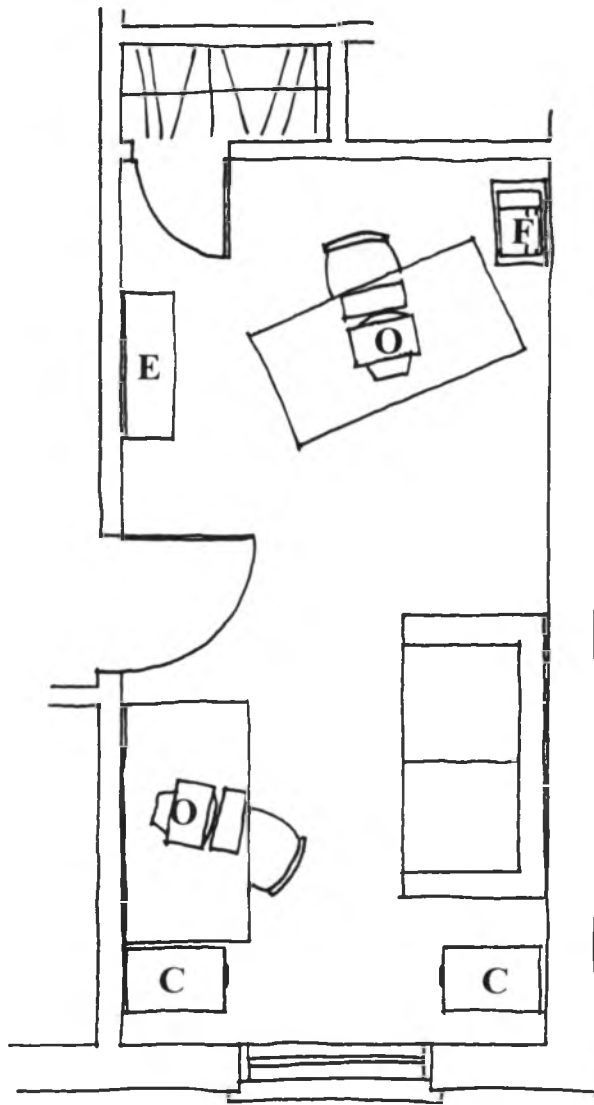


Cas no 4 La pièce logeant les bureaux des deux associés et propriétaires du logement.



Cas no 4





C = classeur; E = étagère; F = télécopieur; O = ordinateur.

Cas no 5

sexe : femme

année de naissance : 1948

scolarité : universitaire, premier cycle

occupation : éditrice de best sellers en audio-livres

revenu annuel du ménage : moins de 25 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 1 adulte

date d'occupation du logement : 1992

nombre de pièces : 5½

localisation : Plateau Mont-Royal (quartier central)

type de bâtiment : plex

âge du bâtiment : 1920

Résumé

Cette personne édite des best-sellers en cassette à son domicile depuis 1994. Elle est locataire d'un appartement qu'elle habite seule. Le désir de réaliser quelque chose hors du commun dans son domaine et des raisons d'économie de production l'ont conduite à démarrer sa propre entreprise à domicile.

Elle consacre à son occupation trois pièces sur cinq. Elle travaille dans une pièce située près de l'entrée et éloignée de l'aire privée. La moitié de la pièce, autrefois un salon double, est occupée par un bureau avec ordinateur, imprimante et télécopieur. Dans l'autre moitié de la pièce se trouve une cabine de son isolée et tout l'équipement d'enregistrement. Cette installation est démontable. Un paravent dans la fenêtre dissimule le tout à partir de la rue. Ni le propriétaire ni les voisins ont la moindre idée de ce qui se passe dans le logement.

Pour produire ses cassettes, elle reçoit beaucoup de matériel de fournisseurs à la maison et la visite de comédiens qui viennent enregistrer les oeuvres. Un associé vient travailler à temps partiel dans un petit bureau aménagé dans l'ancienne salle à manger, séparée de la chambre à coucher par un meuble de rangement. La séparation entre le travail et la vie à la maison est difficile: l'absence de salon ne permet plus de recevoir des amis et ses habitudes ont été modifiées, notamment en ce qui concerne la nourriture et la fréquentation des commerces de quartier.

À part la transformation de l'usage du salon et de la salle à manger pour le travail, l'éditrice a dû ajouter des prises de téléphone, de l'éclairage et la cabine de son. Elle se trouve bien installée pour effectuer son travail mais se dit moyennement satisfaite de ses conditions de logement: l'éclairage naturel et artificiel, l'aménagement de l'espace et la ventilation pourraient être améliorés. Si ses besoins d'espace venaient à croître à cause de son travail, elle déménagerait.



Cas no 5

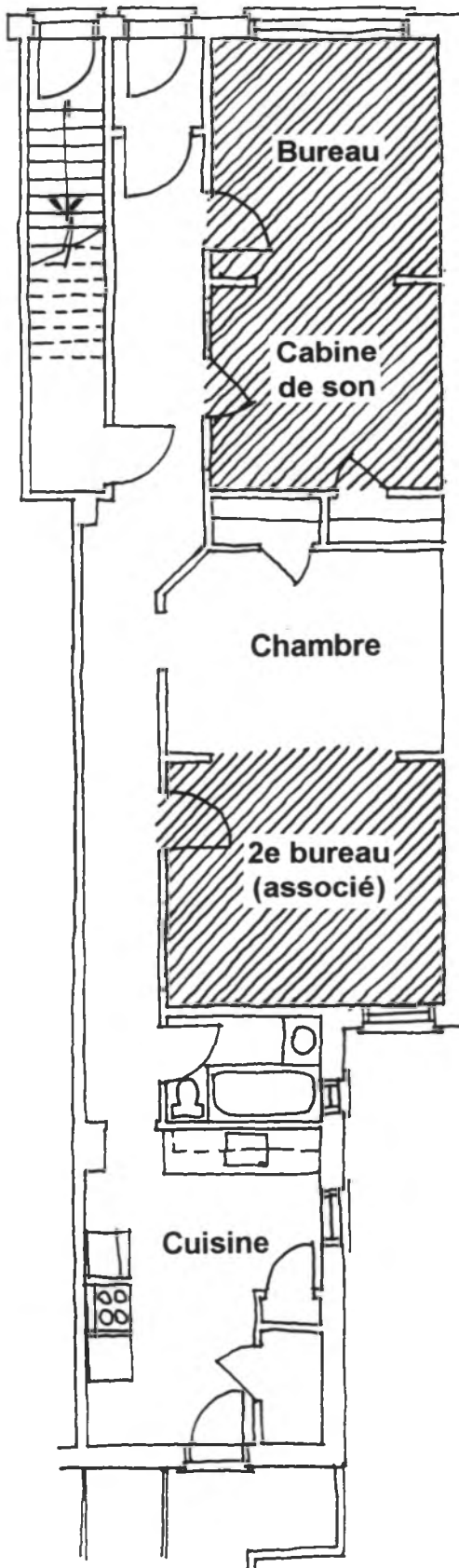
Ci-dessus:

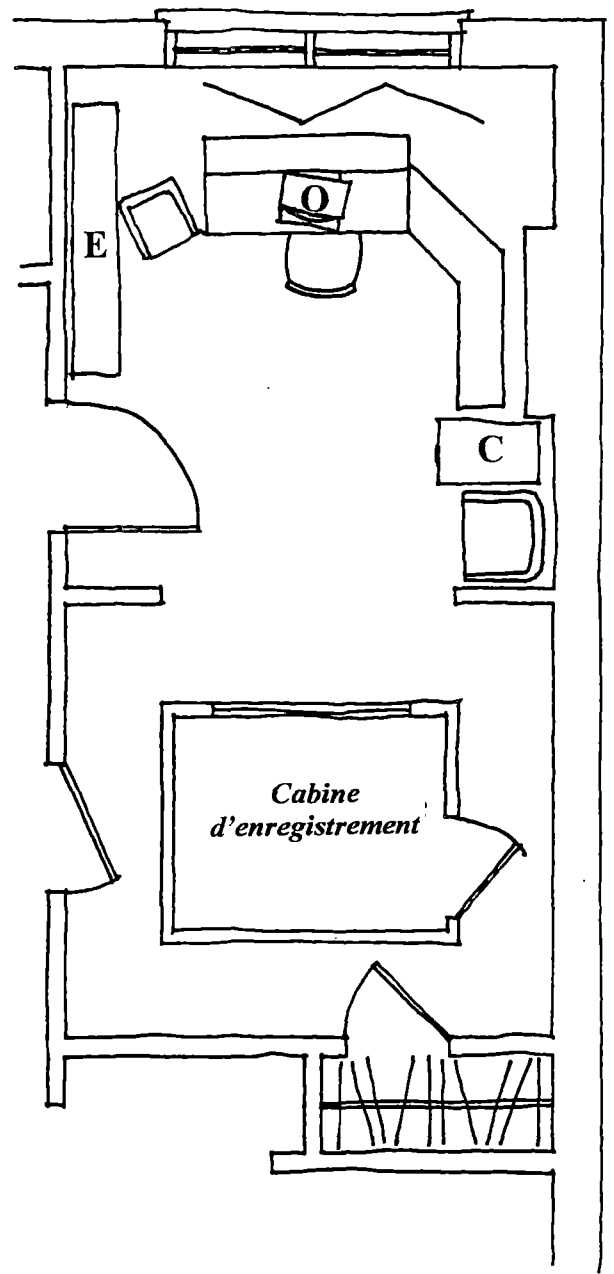
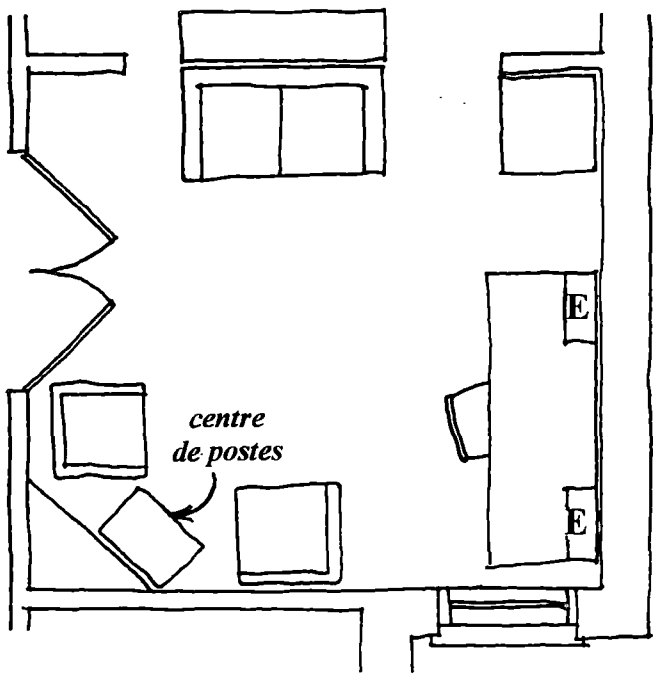
Le bureau de l'éditrice dans la partie avant de la pièce double, près de l'entrée.

Ci-contre:

La cabine d'enregistrement montée dans l'autre partie de la pièce double

Cas no 5





C = classeur; E = étagère; O = ordinateur.

Cas no 6

sexe : femme

année de naissance : 1964

scolarité : universitaire, premier cycle

occupation : artiste peintre et vétérinaire

revenu annuel du ménage : 25 000 \$-40 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 2 adultes

date d'occupation du logement : 1994

nombre de pièces : 6½

localisation : Petite-Patrie-Rosemont (quartier périphérique)

type de bâtiment : triplex

âge du bâtiment : 1910

Résumé

Cette personne oeuvre surtout comme artiste mais aussi comme médecin vétérinaire à temps partiel. Sa principale occupation à la maison est de créer, diffuser et vendre sa production d'artiste. Elle a donc installé dans son logement un atelier servant aussi de galerie d'art. Elle reçoit des visiteurs de 2 à 3 fois par semaine. Le manque de polyvalence, de flexibilité d'horaire et de socialisation dans son ancien emploi de vétérinaire l'ont amené à démarrer à son compte en 1994.

Elle loue un logement qu'elle partage avec un autre adulte. Le logement est situé à l'étage supérieur d'un triplex localisé sur une artère mixte d'habitations et de commerces. Le stationnement pose un problème pour les visiteurs aux heures de pointe mais l'artiste se trouve bien localisée près des services et en ligne directe avec le centre-ville par auto, métro et autobus.

La moitié de la superficie habitable est exclusivement consacrée au travail. Un bureau formel avec ordinateur, imprimante et sièges pour recevoir les visiteurs meublent la pièce de l'entrée. Ensuite, une pièce double sert d'atelier de production et de salle d'exposition. Ces pièces de travail spacieuses et bien éclairées sont situées à l'avant de la maison et séparées de la partie privée du logement qui comportent salon, chambre à coucher, cuisine et salle de bains.

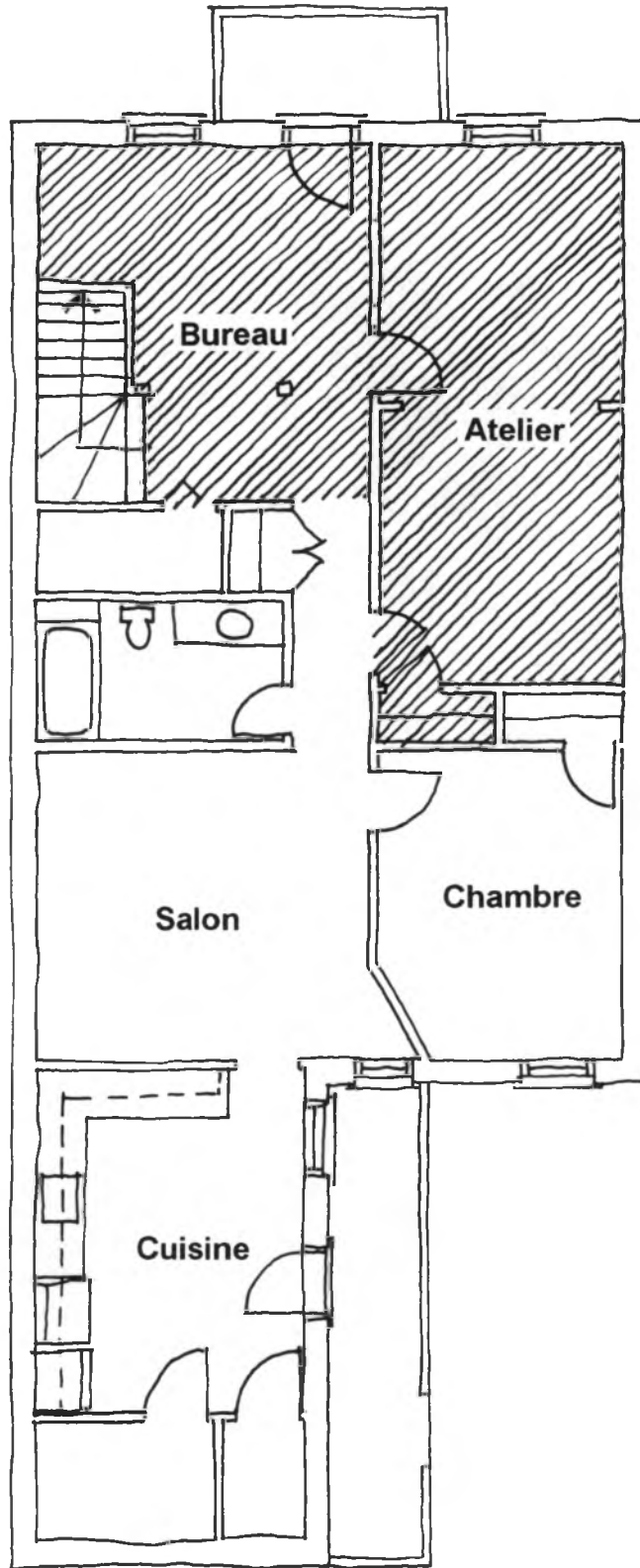
Outre la modification de l'usage des pièces pour le travail, l'artiste a ajouté un nouveau recouvrement de plancher dans l'atelier et installé des tablettes pour ranger le matériel et les outils. Elle est globalement satisfaite de son logement mais aimerait idéalement devenir propriétaire pour effectuer autant de modifications qu'elle le désire. La qualité de l'air et la ventilation la préoccupent: pollution de l'artère commerciale et utilisation de produits toxiques pour certains travaux. Un logement plus spacieux lui permettrait de séparer l'atelier de production, l'espace d'exposition, le bureau et d'aménager une chambre noire pour la photo.

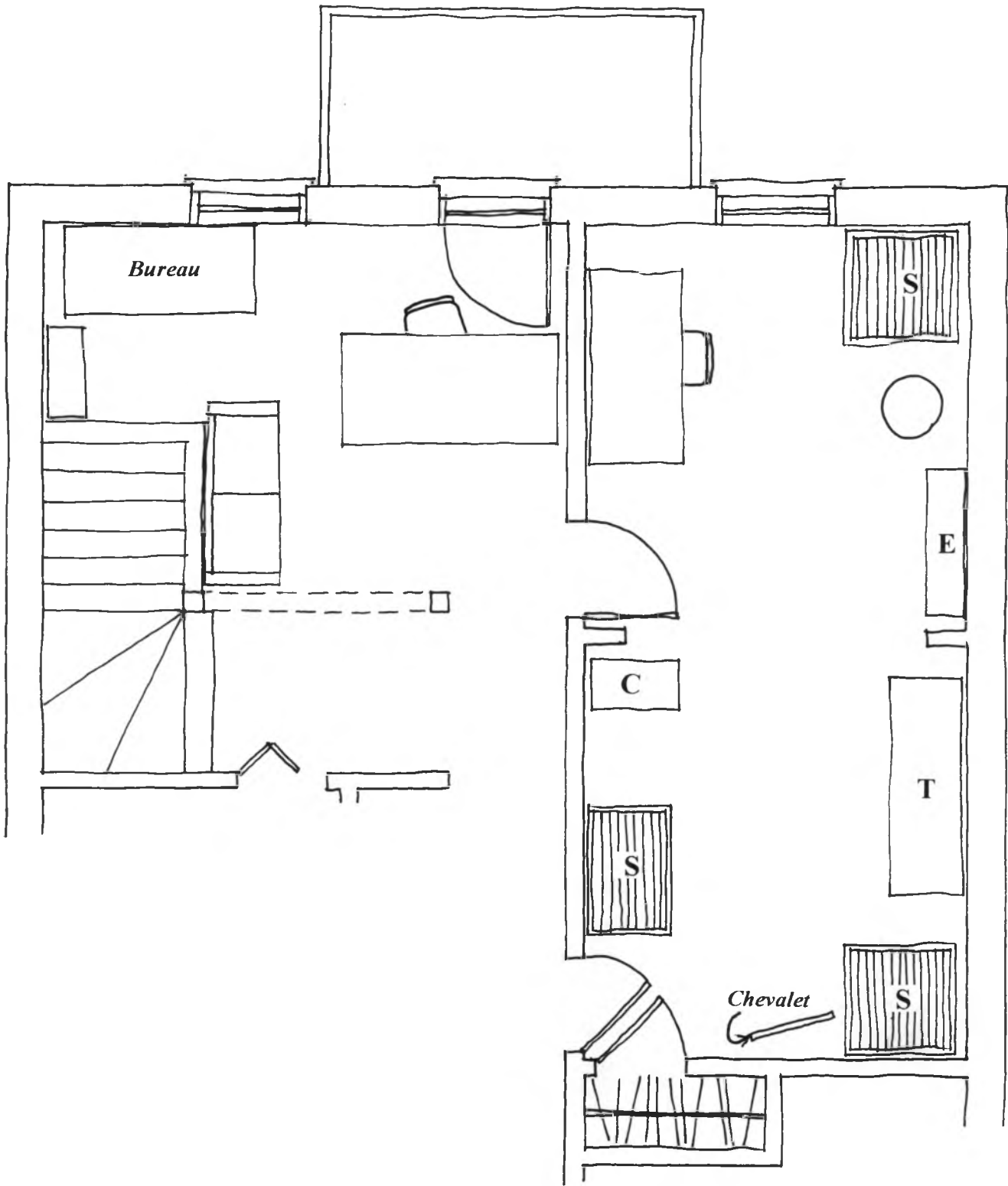


Cas no 6 L'atelier de l'artiste qui occupe une pièce double à l'avant du logement.



Cas no 6





C = classeur; E = étagère; S = support pour toiles; T = table.

Cas no 7

sexe : homme

année de naissance : 1963

scolarité : collégial

occupation : confection de meubles sur mesure, vitrerie

revenu annuel du ménage : 25 000 \$-40 000 \$

statut : propriétaire

nombre d'occupants : 1 adulte, 2 enfants (4 ans, 7 ans)

date d'occupation du logement : 1993

nombre de pièces : 7½ + garage

localisation : Mercier (quartier périphérique)

type de bâtiment : Duplex détaché

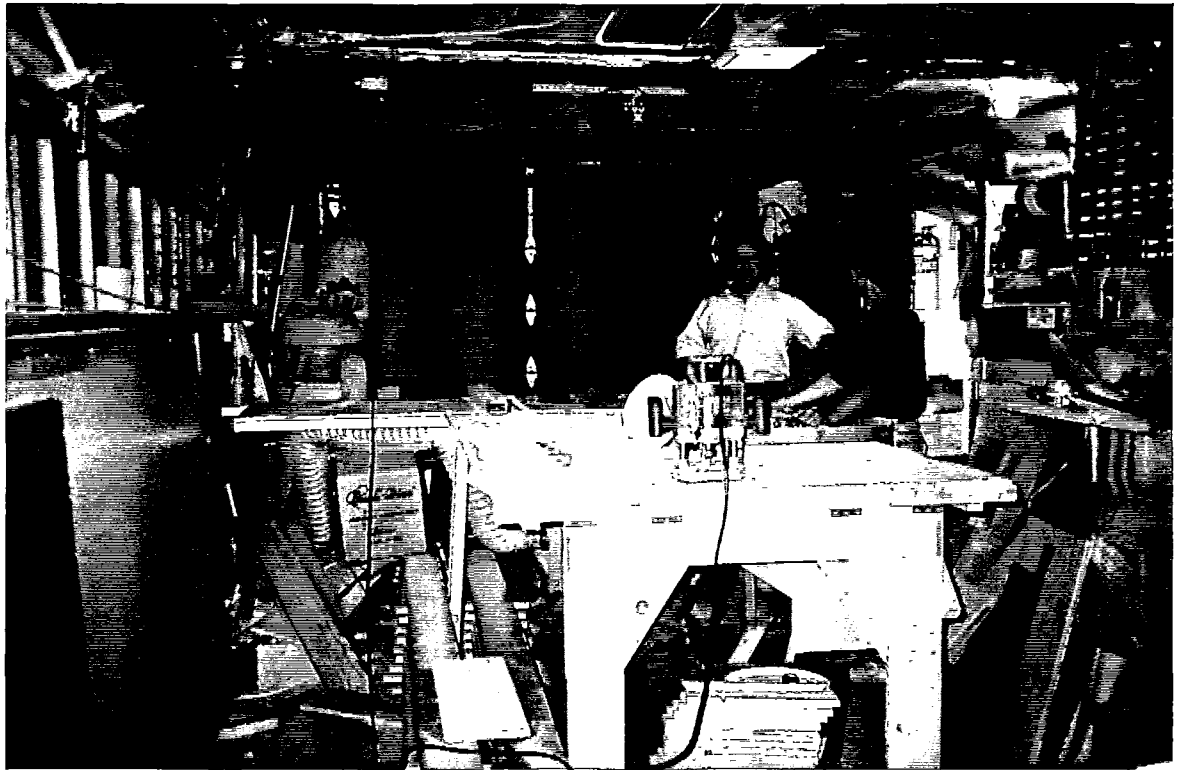
âge du bâtiment : 1966

Résumé

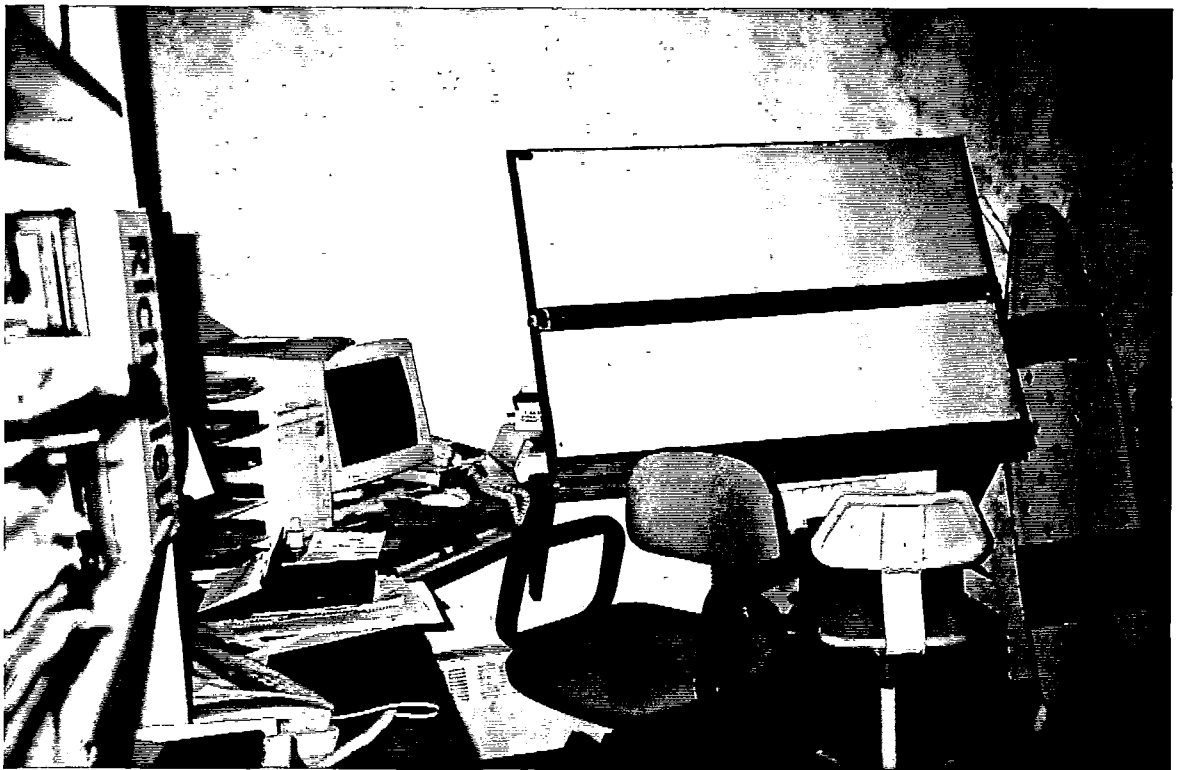
Ce menuisier a la garde partagée de ses deux enfants. Il fabrique des meubles sur mesure et effectue des travaux de vitrerie à son domicile depuis 1995. Il possède une formation de technicien en génie civil. C'est l'insatisfaction du marché du travail et une remise en question de ses valeurs personnelles qui a décidé l'ébéniste de démarrer son entreprise. Il effectuait déjà dans ses temps de loisirs des travaux de menuiserie et avait également déjà travaillé dans des vitreries. Il travaille plus qu'auparavant (de 40 à 60 heures par semaine) mais trouve le travail à domicile pratique, surtout pour la garde des enfants et l'économie de temps de transport. Selon lui, le travail manuel est compatible avec la garde des enfants.

L'aire de travail occupe la moitié de la surface du logement. L'évolution de l'entreprise l'a amené à engager un employé à temps plein. Le sous-sol s'est avéré l'endroit approprié pour installer l'atelier, le bureau et l'espace d'entreposage. Les espaces privés au rez-de-chaussée et les espaces de travail au sous-sol sont bien séparés, d'autant plus que le sous-sol, autrefois un petit logement, possède plusieurs accès extérieurs indépendants. L'atelier de l'ébéniste occupe actuellement l'ancien garage dont la large porte est utile pour la manutention des matériaux. L'ancienne salle de jeux est devenue un espace d'entreposage pour les matériaux et la salle de lavage a été partiellement convertie en bureau avec ordinateur, modem, imprimante et télécopieur.

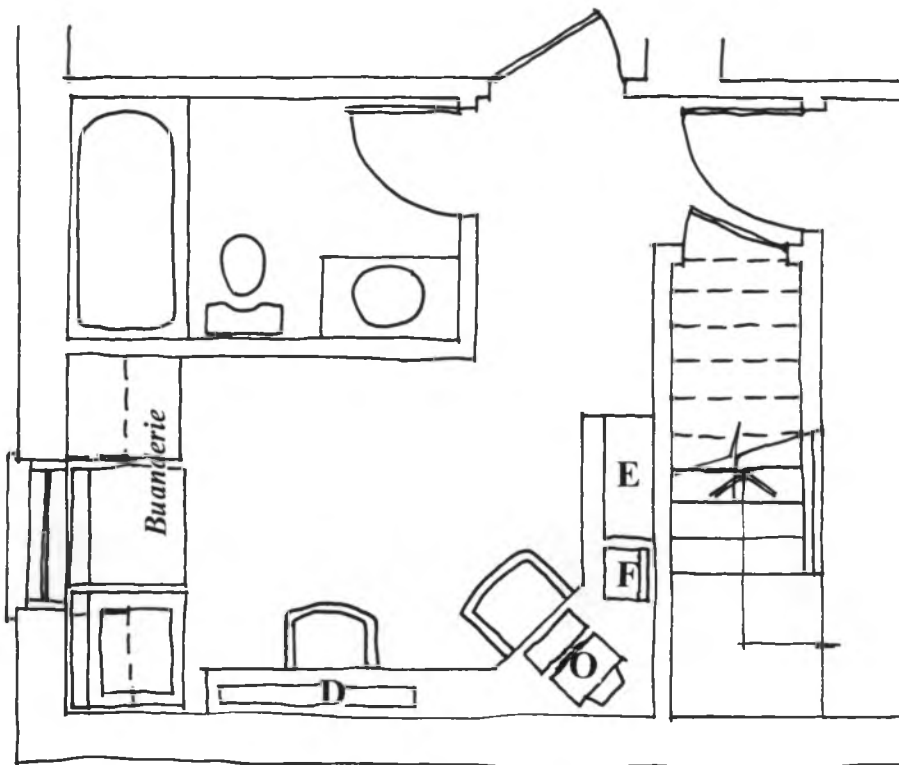
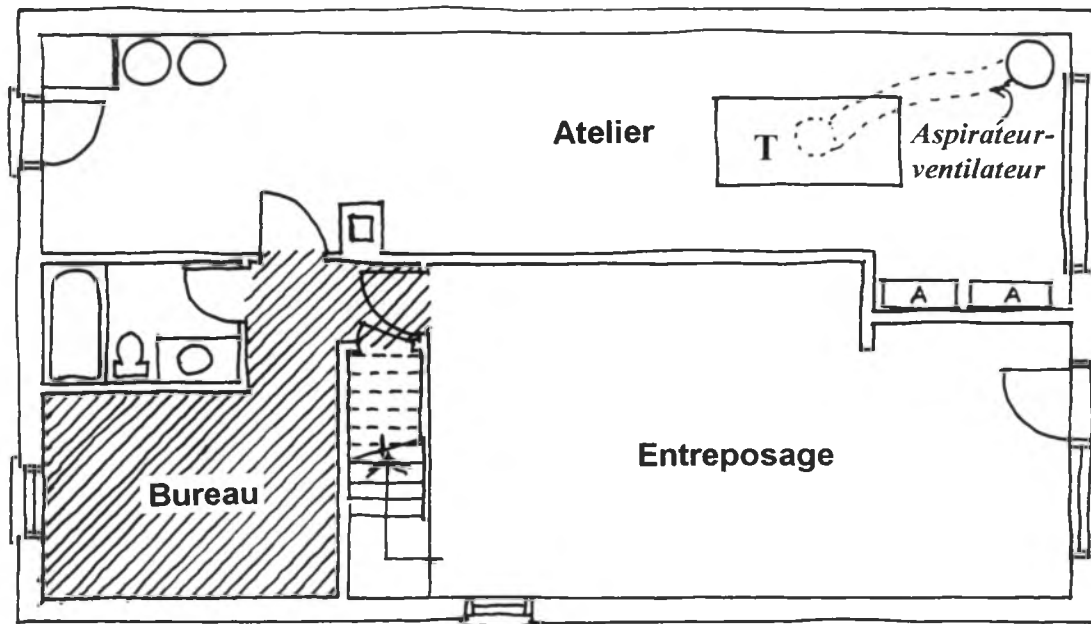
Le bureau était à l'origine au rez-de-chaussée puis a été déménagé au sous-sol pour plus de commodité. Les outils et l'équipement ont nécessité l'ajout de circuits électriques plus puissants et un système de ventilation a été installé. Des prises de téléphone ont été ajoutées et les deux chauffe-eau du sous-sol ont été déplacés. Il prévoit démolir la cheminée inutilisée pour gagner plus d'espace et pratiquer une ouverture dans le mur qui sépare l'atelier et l'espace d'entreposage. Le principal problème demeure le manque d'éclairage naturel de l'atelier situé dans l'ancien garage. Mais l'invisibilité de la rue constitue un compromis étant donné que le travailleur n'ose pas demander de permis de la municipalité pour opérer une entreprise de ce type à domicile. Pourtant, ses voisins perçoivent bien ses activités et quelques-uns d'entre eux vivent une situation très similaire.



Cas no 7 Ci-dessus: l'atelier de menuiserie installé dans le garage du sous-sol.
Ci-dessous: le bureau du mesuisier installé dans l'ancienne salle de lavage à côté du garage.



Cas no 7



D= table à dessin; E = étagère; F = télécopieur; O = ordinateur; T = table.

Cas no 8

sexe : femme

année de naissance : 1941

scolarité : collégial

occupation : infirmière spécialisée en soin des pieds

revenu annuel du répondant : moins de 25 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 2 adultes

date d'occupation du logement : 1993

nombre de pièces : 4½

localisation : centre-ville

type de bâtiment : logements multiples (tour d'habitation)

âge du bâtiment : 1975

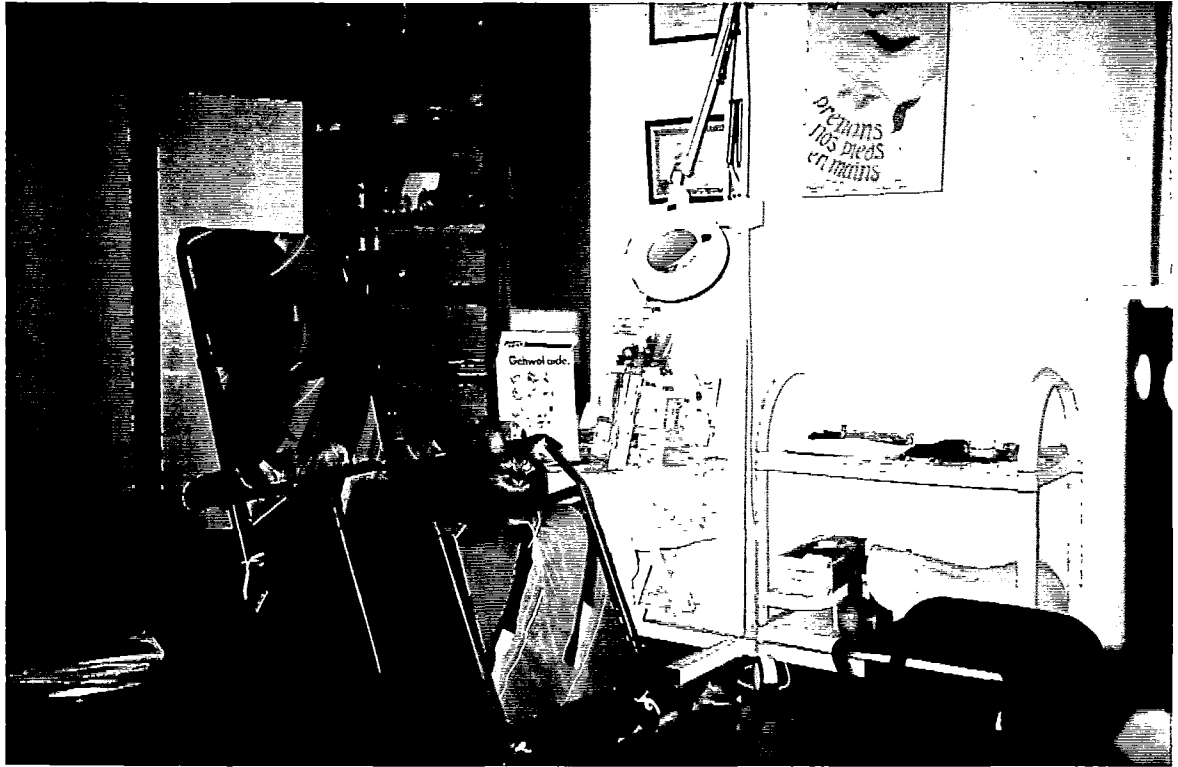
Résumé

Cette infirmière diplômée offre des services en soins des pieds. Elle vit avec son conjoint et reçoit de 4 à 5 clients par semaine dans son appartement qu'elle loue dans une tour d'habitations du centre-ville de Montréal depuis 3 ans. Outre sa formation d'infirmière acquise tardivement, elle possède une formation collégiale en droit.

Les horaires et l'atmosphère difficiles dans le milieu hospitalier l'avaient décidé à remettre en question ses priorités personnelles et à abandonner son poste d'infirmière dans un hôpital. Elle travaille de façon autonome une douzaine d'heures par semaine à la maison depuis 1994 et cela constitue son occupation principale. Bien qu'elle a dû réduire son train de vie économique, le travail à domicile lui permet d'être plus disponible pour les siens et elle désire conserver ce mode de vie pendant encore cinq années.

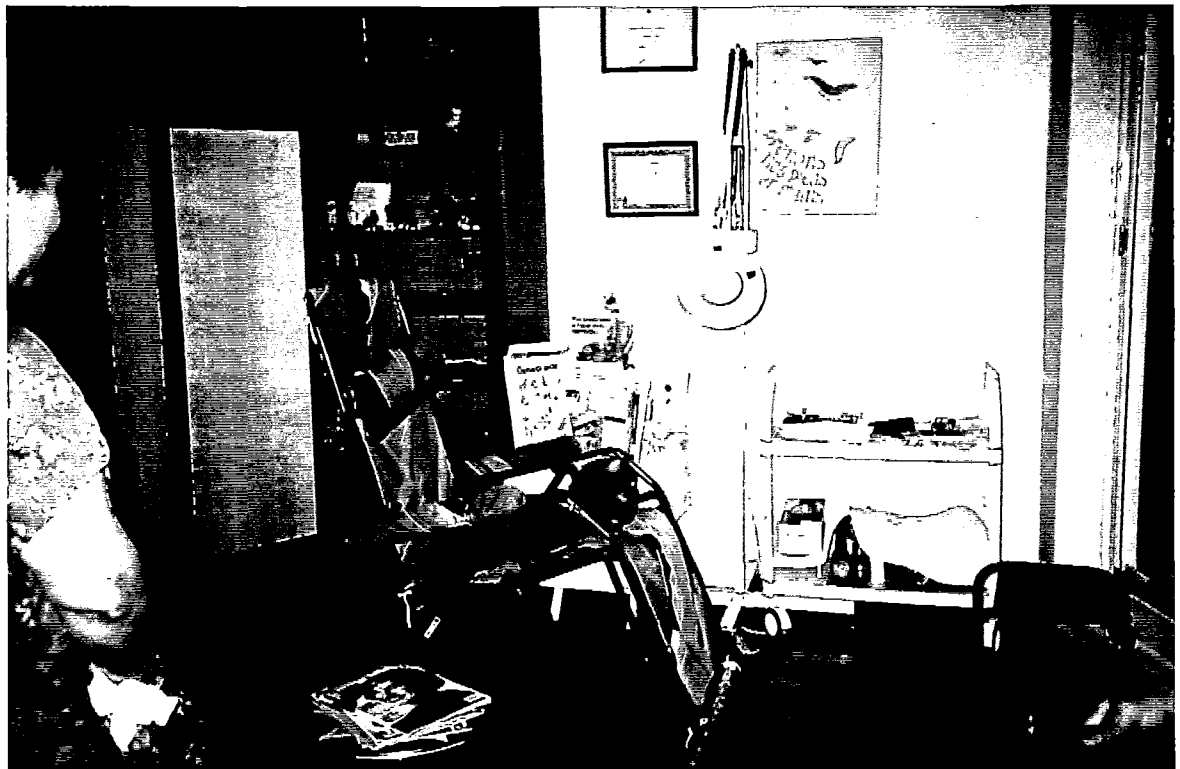
L'appartement comporte cinq pièces et deux salles de bains. L'aire de travail a été aménagée dans le salon, une pièce bien éclairée qui donne directement sur l'entrée. L'équipement est réduit à une chaise pliante, une lampe spécialisée et une table sur roulettes pour les instruments. Le tout est dissimulé derrière un paravent et se range facilement ailleurs lorsque l'infirmière reçoit de la famille ou des amis. Elle n'a pas d'équipement de bureau et trouve que le travail et la vie de couple sont bien intégrés. Un deuxième salon, une salle de bains et la chambre à coucher sont situés à l'abri de la vue des clients.

L'infirmière est très satisfaite de la localisation de son domicile et recrute sa clientèle dans son secteur. Elle encourage ses clients à se rendre à pied ou en transport en commun car le stationnement est difficile et qu'il y a deux lignes de métro à proximité. Elle ne considère pas son entreprise comme une nuisance car ses activités sont très discrètes dans cet immeuble à logements multiples bien tenu et bien insonorisé.

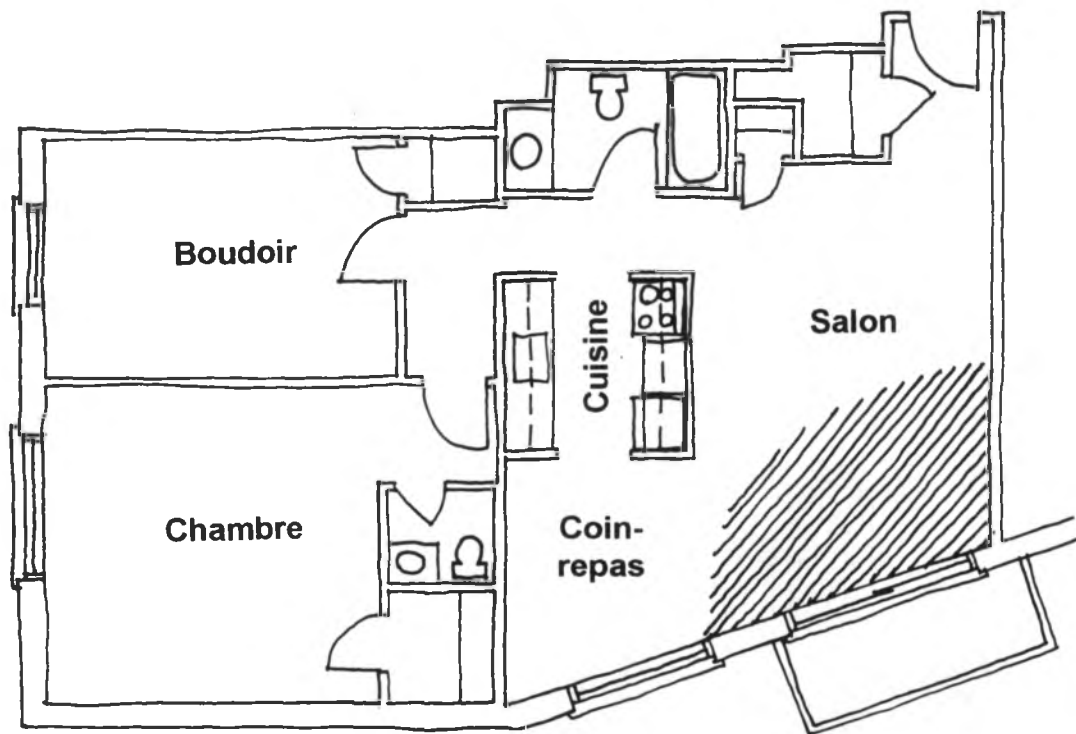


Cas no 8

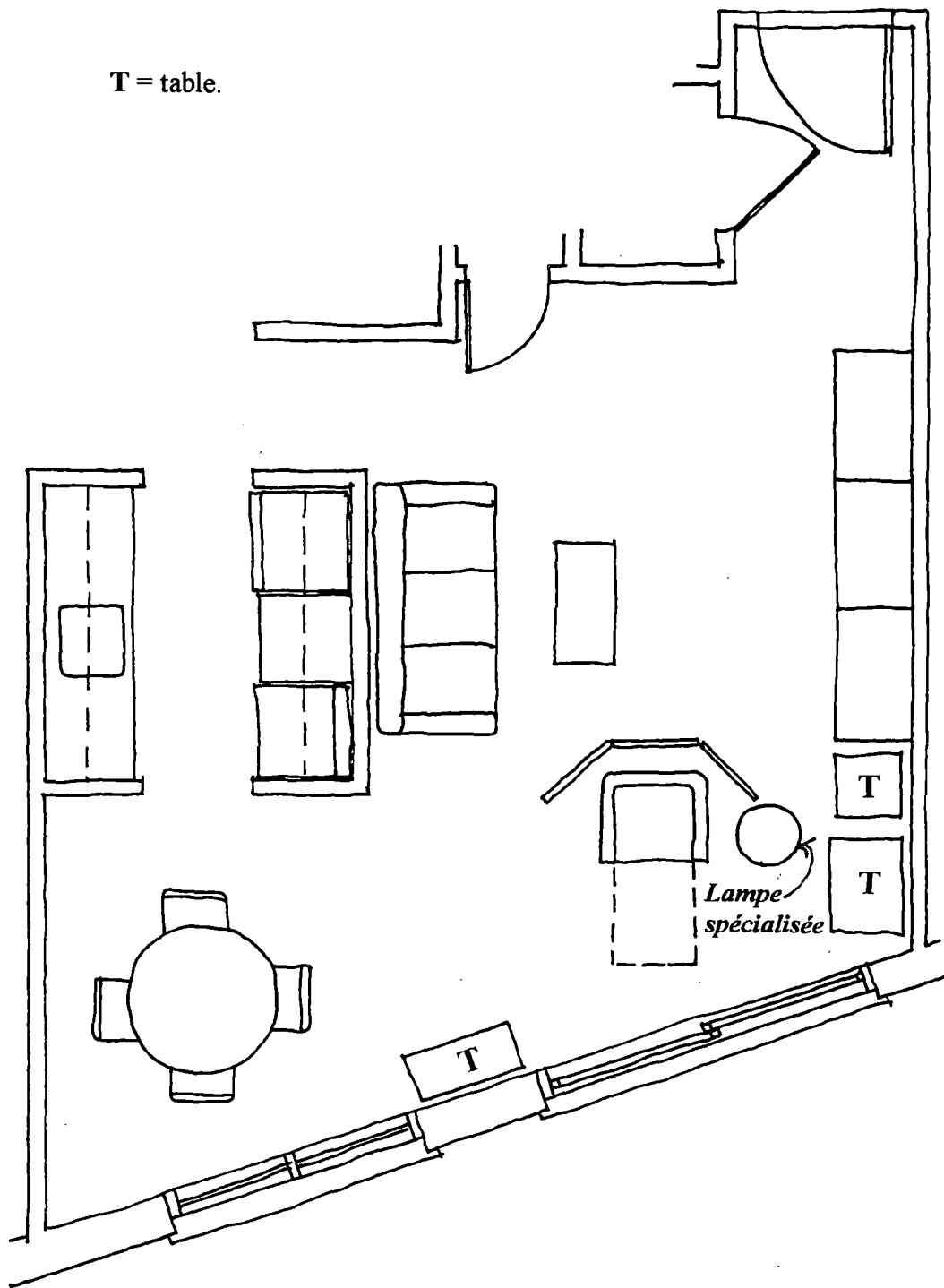
L'aire de soins des pieds dans une partie du salon dissimulée derrière un paravent.



Cas no 8



T = table.



Cas no 9

sexe : femme
année de naissance : 1965
scolarité : collégial
occupation : couturière
revenu annuel du ménage : 25 000 \$-40 000 \$
statut : locataire
nombre d'occupants : 2 adultes, 1 enfant (16 mois)
date d'occupation du logement : 1994
nombre de pièces : 7½
localisation : Villeray (quartier périphérique)
type de bâtiment : triplex
âge du bâtiment : 1910

Résumé

Cette travailleuse autonome vit avec son conjoint et est mère d'un enfant de 16 mois. Elle exerce son métier de couturière de façon autonome depuis 1994 en offrant des services de confection de vêtements sur mesure pour dames. Ancienne directrice des communications dans un théâtre, ce sont le désir d'autonomie dans son travail et de prendre soin d'un enfant qui l'ont amenée à créer sa propre entreprise. Le couple a choisi d'emménager dans un grand logement afin d'y installer un atelier de couture à domicile. Le logement est loué dans le haut d'un triplex situé à proximité d'une grande concentration de fournisseurs de tissus. La couturière confectionne les vêtements et reçoit chez elle de 3 à 4 clientes par semaine. Elle y travaille environ 55 heures par semaine en prenant soin de son enfant et 5 heures par semaine à l'extérieur.

L'espace de travail occupe deux pièces à l'avant du logement, près de l'entrée. L'atelier de couture est une petite pièce bien éclairée qui donne sur un balcon et qui était autrefois une chambre à coucher. Les portes intérieures ont été enlevées et de nombreuses tablettes ont été ajoutées. Un bureau est situé dans la pièce double, voisine de l'atelier. Il est équipé d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un modem et d'un télécopieur. Le bureau ouvre sur le salon et sert également de salle d'essayage pour les clientes. La salle à manger est utilisée occasionnellement pour les réunions.

La localisation du domicile près des services et des fournisseurs est très pratique mais le stationnement sur rue est un problème pour les clientes. Le travail à la maison réduit son sentiment de sécurité à cause des étrangers qui peuvent s'y présenter. Ses occupations ont nécessité un ajustement avec les autres membres de la famille et les voisins à cause de l'isolation acoustique déficiente de l'immeuble et des heures de travail très tardives sur les machines à coudre. Elle dit aussi manquer de prises de courant.

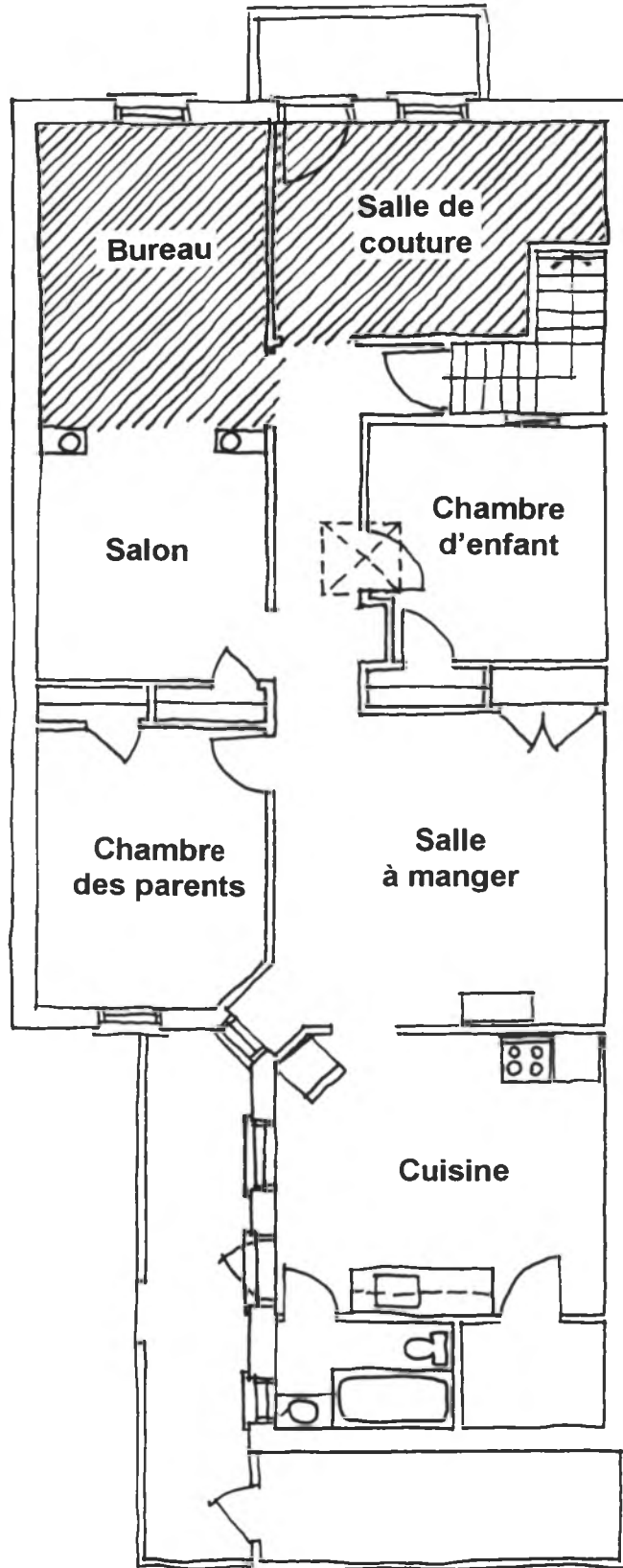
La couturière trouve plus d'avantages que d'inconvénients à travailler à domicile, notamment en ce qui concerne l'organisation du temps et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Par exemple, à partir de son bureau, elle s'implique activement dans la cause des travailleurs autonomes. Cela lui permet de varier ses tâches de couturière, de faire valoir ses aptitudes à la communication et de briser l'isolement. Elle éprouverait le besoin de séparer davantage le travail de la vie dans la maison mais la solution serait de donner des tâches en sous-traitance.

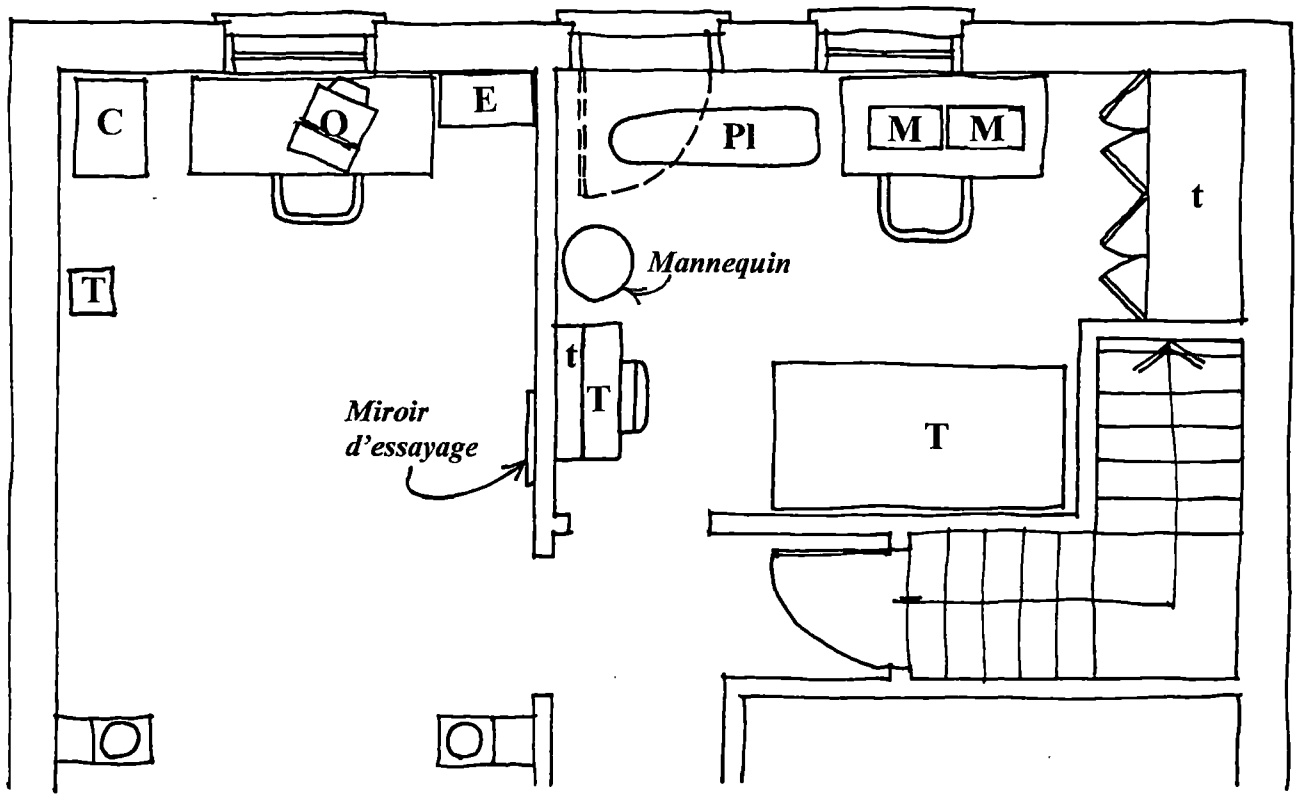


Cas no 9 L'atelier de couture dans une pièce à l'avant du logement, près de l'entrée.



Cas no 9





C = classeur; E = étagère; M = machine à coudre; O = ordinateur; PI = planche à repasser; T = table;
t = tablettes.

Cas no 10

sexe : femme et homme

année de naissance : 1962 et 1963

scolarité : universitaire, premier cycle

occupation : arômatherapie et consultant en identité corporative

revenu annuel du ménage : 40 000 \$-60 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 2 adultes

date d'occupation du logement : 1992

nombre de pièces : 5½

localisation : Plateau Mont-Royal (quartier central)

type de bâtiment : triplex

âge du bâtiment : 1900

Résumé

Il s'agit d'un couple formé de deux travailleurs autonomes, marié et sans enfant, qui utilise leur domicile comme lieu de travail à temps plein. Elle exerce le métier d'arômatherapeute depuis 1994, c'est-à-dire qu'elle conçoit, fabrique et distribue des huiles thérapeutiques aromatisées. Lui agit comme consultant en identité corporative et travaille à domicile depuis 1991.

Les faibles perspectives d'emploi ont naturellement poussé l'arômatherapeute à démarrer son entreprise à domicile. Quant au graphiste, l'investissement limité requis pour s'installer à la maison lui permettait d'acquérir un meilleur équipement que celui des bureaux traditionnels. Depuis 1992, ils sont locataires d'un logement dans un secteur résidentiel du Plateau Mont-Royal. L'immeuble, un triplex datant du tournant du siècle, fut autrefois utilisé comme bureau de professionnels et a été converti en habitation avant leur arrivée. L'espace de rangement et le nombre de prises de courant sont nettement insuffisants pour les besoins de travail du couple. Ils ont dû ajouter des tablettes et des lignes téléphoniques séparées.

Environ le tiers du logement est consacré au travail. Elle, occupe l'ancienne salle à manger comme bureau, juste à côté de la cuisine qui sert à la fabrication des baumes. Lui, a installé son bureau et ses équipements informatiques dans l'ancienne bibliothèque, une pièce double séparée du salon par des portes vitrées. Le couple a préféré maintenir un salon dans cette pièce bien éclairée à l'avant, près de l'entrée, afin de conserver un minimum d'espace privé et de vie sociale dans la maison. Aussi, les visiteurs sont reçus au salon et ils n'ont pas ainsi à se rendre dans les espaces de travail de chacun. Ils doivent recevoir parfois des étrangers à la maison (ex: messagers) et sont inquiets quant à la protection des dossiers des clients et des équipements de travail. La sécurité est donc, pour eux, une grande préoccupation.

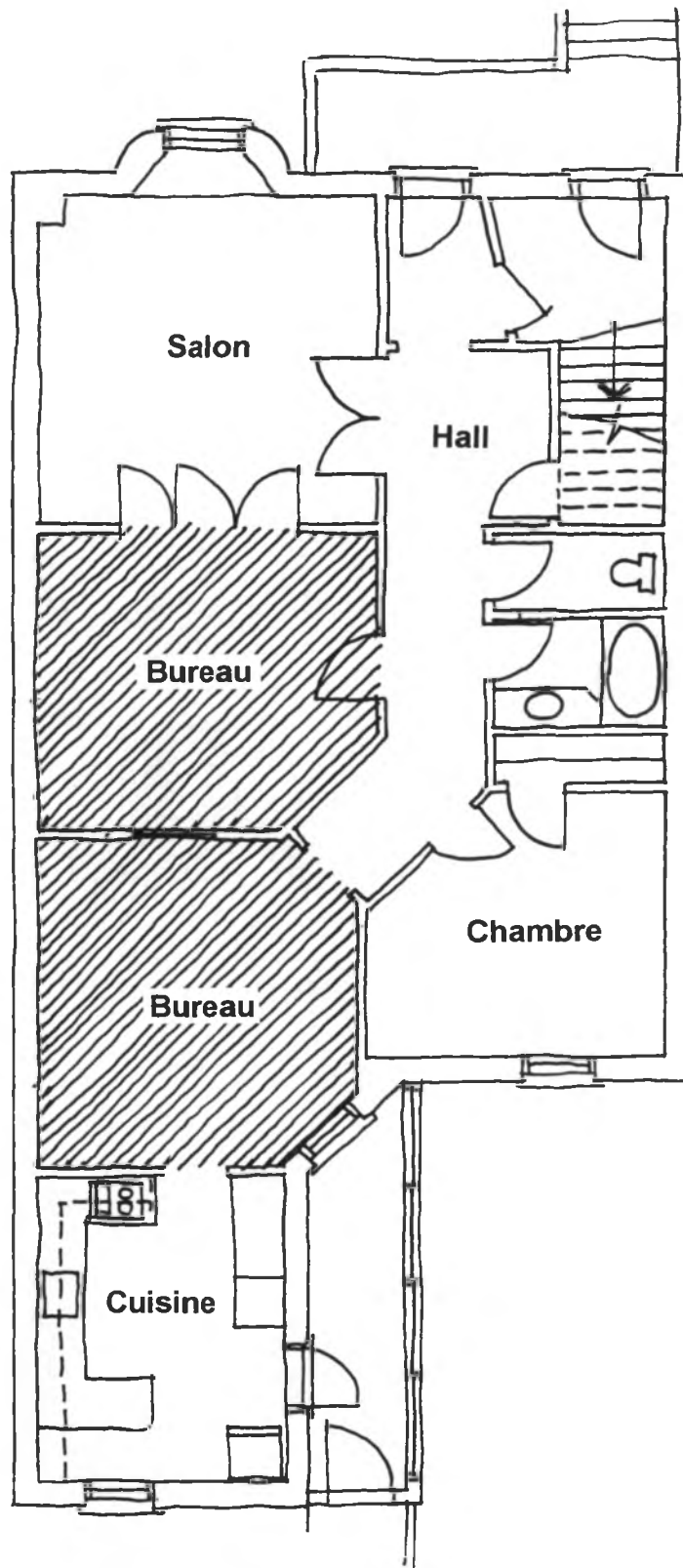
Tous deux ne savent pas s'ils pourront conserver ce mode de travail pendant plusieurs années. Ils ont déjà pensé à déménager à cause de leur travail. Par exemple, la fabrication de baumes à une plus grande échelle pourrait poser un problème. Ils ne sont pas satisfaits des services offerts dans le quartier en rapport avec leur travail et la localisation ne semble pas être un facteur déterminant. Enfin, ils souhaiteraient avoir des pièces de travail fermées et mieux séparées de la partie privée du logement, un endroit stérilisé pour la fabrication de baumes, une salle de réunion distincte, une entrée séparée pour le travail et la possibilité d'accroître l'espace au besoin.

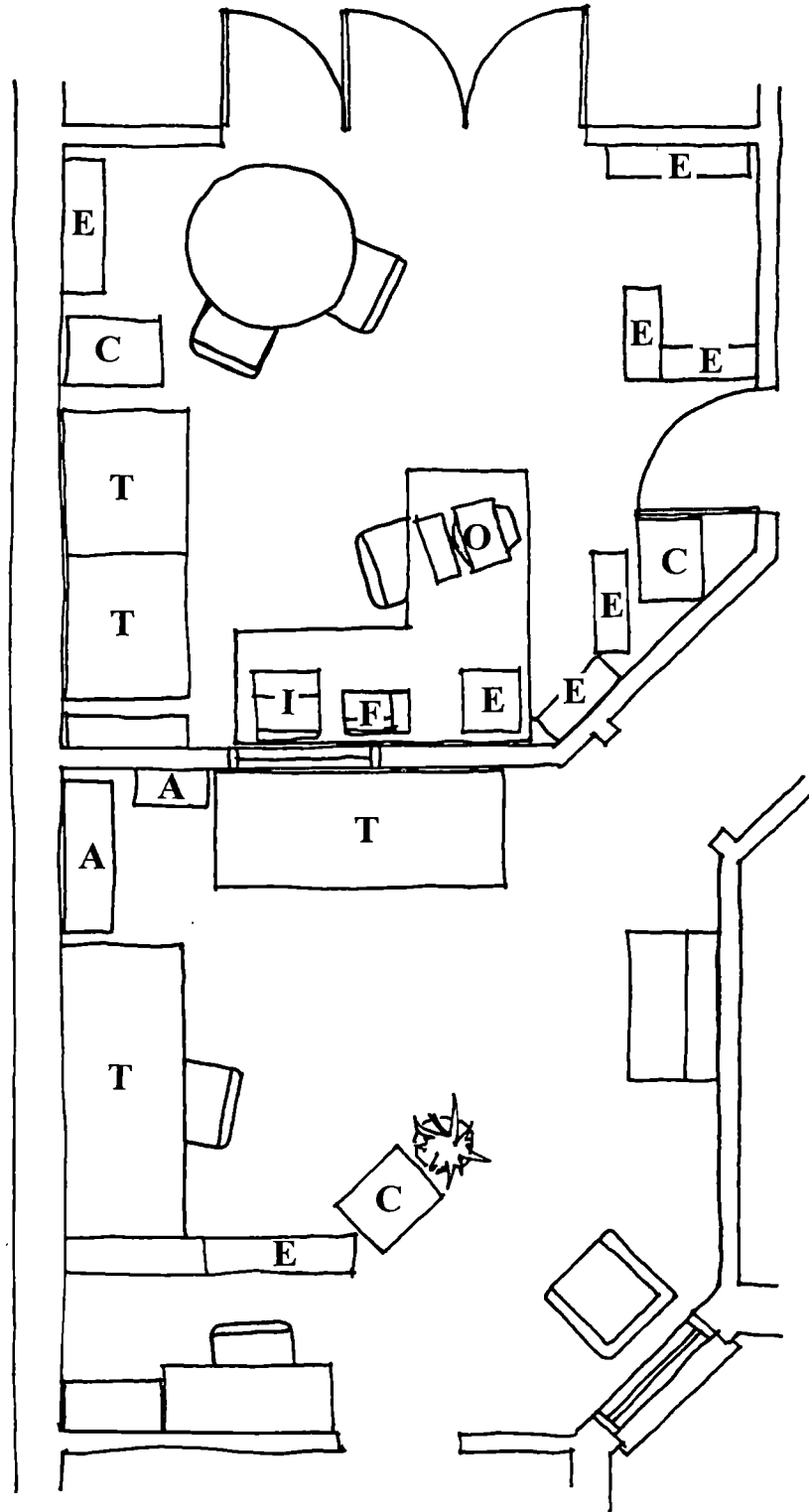


Cas no 10 Le bureau du conjoint (ci-dessus) et celui de la conjointe (ci-dessous) qui communiquent par une ouverture.



Cas no 10





A = armoire; C = classeur; E = étagère; F = télécopieur; I = imprimante; O = ordinateur; T = table.

Cas no 11

sexe : homme

année de naissance : 1959

scolarité : collégial

occupation : designer d'intérieur

revenu annuel du ménage : 40 000 \$-60 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 2 adultes

date d'occupation du logement : 1992

nombre de pièces : 4½

localisation : Villeray (quartier périphérique)

type de bâtiment : plex

âge du bâtiment : 1920

Résumé

Ce designer d'intérieur vit dans un logement de 4½ pièces qu'il partage aujourd'hui avec sa conjointe. En 1993, il décidait d'oeuvrer à partir de son domicile devant la difficulté de trouver un emploi dans son domaine. Le logement est situé au second étage d'un plex de 5 unités. Ce travailleur accueille occasionnellement un employé ainsi que des fournisseurs. Il se dit très satisfait de la localisation de son lieu de travail. La proximité de grandes voies de transport lui permet de rejoindre facilement ses clients partout dans la région métropolitaine. Cependant, le stationnement est un problème pour les visiteurs et l'employé.

Près de 30% de la superficie habitable du logement est consacrée au travail. Le bureau occupe l'ancienne salle à manger et peut être séparé de la cuisine par un rideau. Auparavant, le bureau occupait le salon à l'avant. Cependant, cette pièce s'est avérée trop petite pour les besoins du designer et la salle à manger offrait la possibilité de réserver une aire d'intimité dans le logement. Un corridor qui traverse la maison relie directement l'aire de bureau à l'entrée.

Des cloisons pour du rangement, une plinthe de chauffage, une prise de courant et une ligne téléphonique ont été ajoutées. D'importants travaux de peinture ont été réalisés et la pièce de travail a été complètement redécorée. Le mobilier de bureau a été fabriqué sur mesure et une partie sert de table polyvalente pour des réunions ou des repas. Les tables à dessin sont portatives et se rangent facilement. Les catalogues et échantillons pourront poser un problème de rangement dans l'avenir.

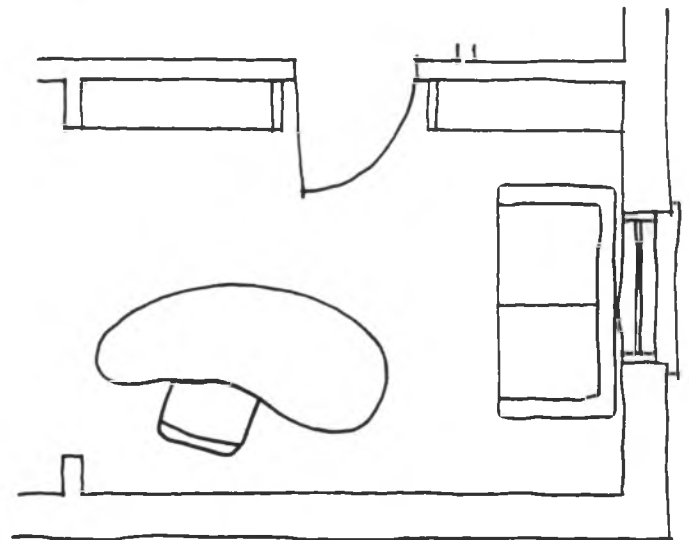
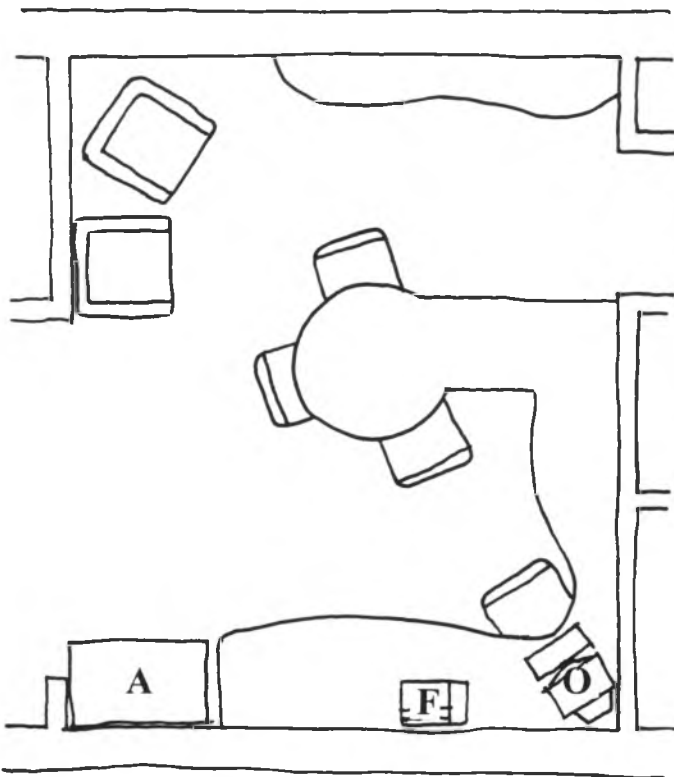
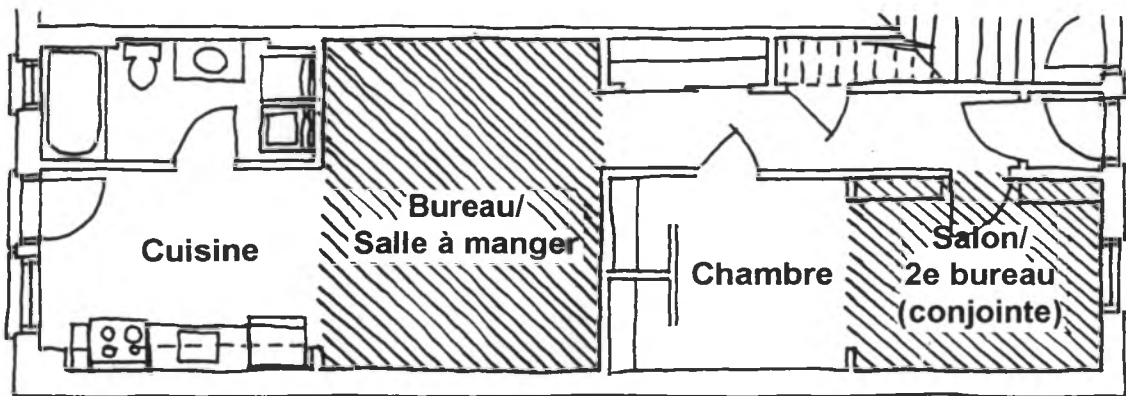
Comme le logement avait été choisi à l'origine pour les besoins d'une personne, le couple pense sérieusement à emménager dans un logement plus grand et dans un quartier qui offrirait de meilleurs services. Une des solutions envisagées est la récupération du logement voisin et de son entrée indépendante pour le travail. Aussi, le designer aimerait peut-être faire partie d'un regroupement de travailleurs autonomes qui partageraient certains espaces, équipements et services.



Cas no 11 Le bureau du designer avec son mobilier intégré qui sert également de table de salle à manger.



Cas no 11



A = armoire; F = télécopieur; O = ordinateur.

Cas no 12

sexe : homme

année de naissance : 1948

scolarité : secondaire

occupation : investigateur

revenu annuel du ménage : plus de 60 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 2 adultes, 2 enfants (10 et 16 ans)

date d'occupation du logement : 1983

nombre de pièces : 5½

localisation : Saint-Léonard (banlieue)

type de bâtiment : duplex en série

âge du bâtiment : 1974

Résumé

Cet ancien détective privé s'occupe à monter des dossiers de presse et des historiques de causes pour des entreprises, des avocats et des journalistes. Il vit avec sa femme et ses deux enfants au deuxième étage d'un duplex. Il a commencé à travailler à domicile en 1994 après une période de convalescence. Le travail à domicile s'avérait une solution pratique afin de s'assurer d'un emploi. La localisation de son domicile en banlieue le satisfait. Il ne reçoit pas de clients ou de fournisseurs à la maison et n'utilise pas les services du quartier pour son travail.

Ce cas ne présente aucune délimitation physique nette entre le travail et les fonctions d'habitation. Le jour, la mère travaille à l'extérieur et les enfants sont à l'école; l'investigateur utilise donc la cuisine comme principale pièce de travail. Il effectue manuellement ses recherches documentaires sur la table de cuisine qui s'agrandit. Plusieurs autres pièces sont utilisées pour ranger les innombrables dossiers, journaux et magazines collectionnés depuis des années: le hall, le salon, une chambre à coucher d'enfant, la cuisine et un placard. Ces pièces comportent des bibliothèques, des filières ainsi que des équipements de bureau relativement peu utilisés comme un ordinateur, un photocopieur et deux machines à écrire. Le téléphone d'affaires est situé dans la chambre des parents à côté de la cuisine.

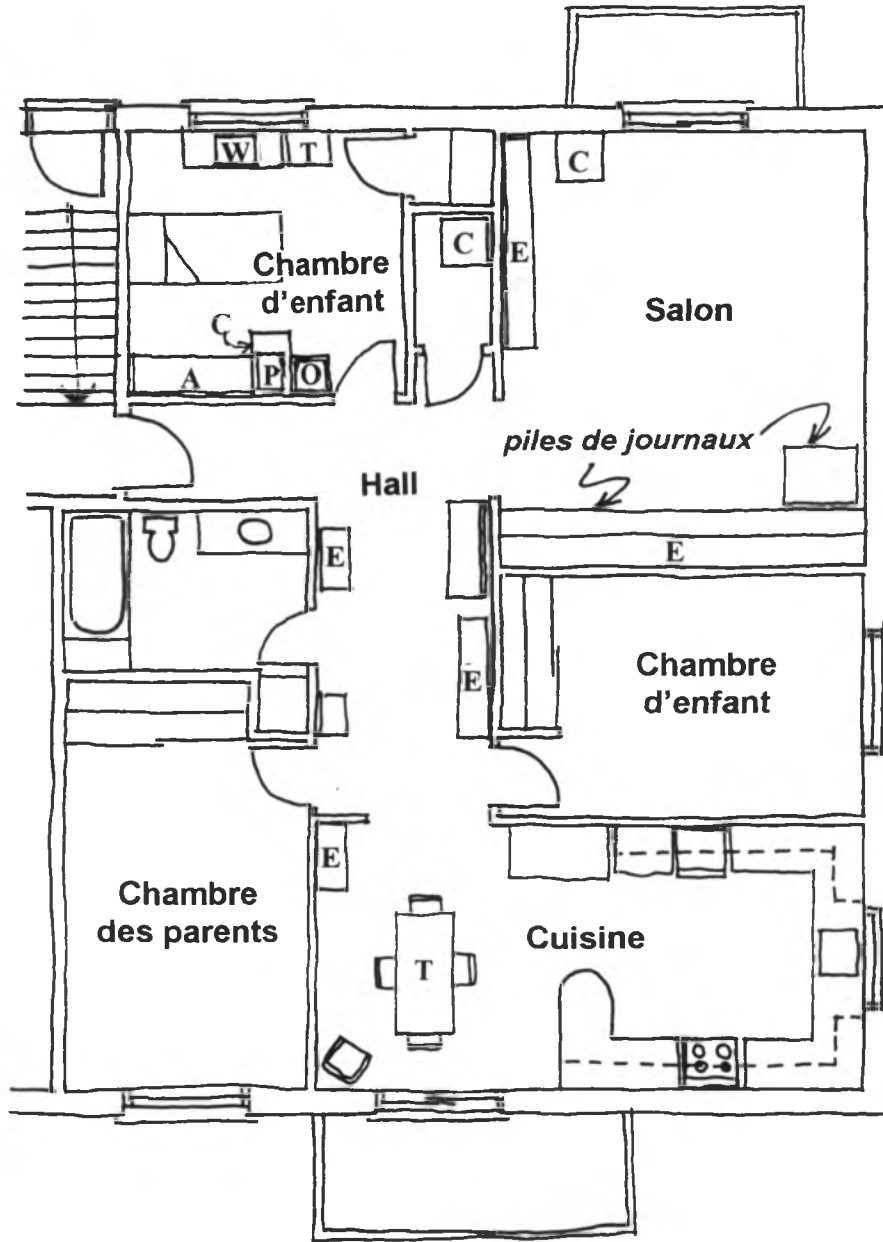
La famille s'accommode bien de la situation actuelle et ne songe pas à déménager. Éventuellement, le père souhaite transformer le salon en bureau et regrouper à un même endroit les nombreux dossiers que l'on retrouve disséminés dans plusieurs pièces. Une porte sera installée pour mieux séparer l'aire de travail du reste du logement.



Cas no 12 Ci-dessus: table de cuisine qui sert de bureau à l'investigateur.
Ci-dessous: dossiers empilés dans les pièces voisines.



Cas no 12



A = armoire; C = classeur; E = étagère; O = ordinateur; P = photocopieur; T = table;
W = machine à écrire

Cas no 13

sexe : femme

année de naissance : 1956

scolarité : universitaire, deuxième cycle

occupation : comptabilité

revenu annuel du ménage : plus de 60 000 \$

statut : propriétaire

nombre d'occupants : 2 adultes, 3 enfants (8, 11 et 13 ans)

date d'occupation du logement : 1992

nombre de pièces : 7½

localisation : Laval (banlieue)

type de bâtiment : cottage isolé

âge du bâtiment : 1981

Résumé

Cette personne est comptable agréé et mère de trois enfants. Elle est propriétaire avec son conjoint d'un cottage détaché du quartier Fabreville à Laval. Ils ont rénové le sous-sol pour les besoins de travail de la mère qui oeuvre à domicile depuis qu'ils sont propriétaires de cette maison.

La difficulté de vivre avec la hiérarchie des entreprises traditionnelles a amené cette personne à démissionner de son ancien poste et à démarrer à son compte. La rareté des emplois aidant, c'est la deuxième fois qu'elle installe son bureau à domicile mais elle profite, cette fois, de l'encadrement d'un réseau de travailleurs à domicile. Elle prévoit changer son mode de travail à la maison d'ici quelques mois afin d'avoir un bureau avec pignon sur rue tout en conservant un bureau secondaire chez elle.

La comptable est satisfaite de la localisation de son lieu de travail même si la plupart de ses clients sont situés à Montréal. Durant la période de pointe l'hiver, un employé saisonnier vient y travailler et la comptable peut recevoir jusqu'à cinq visites de clients par jour. Le stationnement ne pose pas de problème et une affiche dans la vitrine annonce les services de comptabilité. Le travail à la maison n'indispose pas les voisins dont certains comptent parmi sa clientèle. Le conjoint effectue également des tâches de bureau au sous-sol. Un mobilier, des équipements et un espace de travail est attribué à chacun.

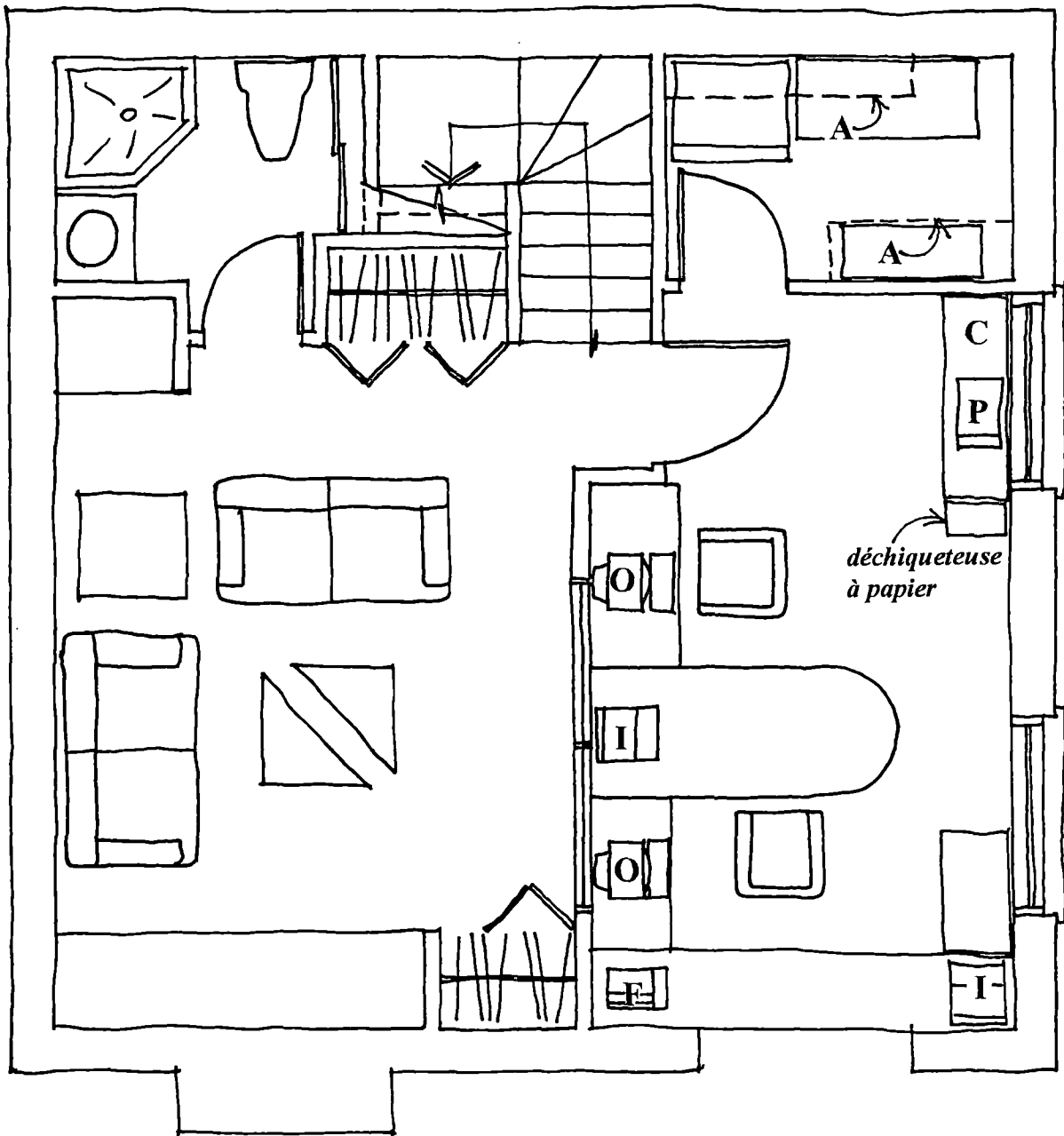
Environ 30 % de l'aire habitable est consacrée au travail. L'ancienne pièce de rangement du sous-sol s'est avérée le meilleur endroit pour installer le bureau de la mère et préserver le caractère privé de la maison au rez-de-chaussée. Toutefois, le manque d'éclairage naturel a nécessité le percement d'une nouvelle fenêtre. Un mur avec une grande surface vitrée a été ajouté entre le bureau et la salle de jeu. Cette salle est aussi utilisée de façon saisonnière par l'employé. Une porte a été déplacée, les planchers et les plafonds ont été refaits, une pièce de rangement (papeterie) a été créée et une plinthe de chauffage a dû être relocalisée. Les autres ajouts consistent en des armoires, de l'éclairage, notamment dans l'escalier, et des prises de téléphone. Le seul regret de la comptable est que le logement ne possède qu'une seule entrée à l'avant. Cela oblige les visiteurs à traverser le rez-de-chaussée pour descendre au sous-sol. Aussi, un rideau a été installé pour séparer l'entrée principale et le salon.



Cas no 13 Le bureau de la comptable (ci-dessus) dont les fenêtres permettent de jeter un coup d'oeil dans la salle de jeux voisine (ci-dessous).



Cas no 13



A = armoire; C = classeur; F = télécopieur; I = imprimante; O = ordinateur; P = photocopieur.

Cas no 14

sexe : femme

année de naissance : 1958

scolarité : collégial

occupation : soins à domicile

revenu annuel du ménage : plus de 60 000 \$

statut : propriétaire

nombre d'occupants : 1 adulte, 1 enfant (10 ans)

date d'occupation du logement : 1996

nombre de pièces : 7½

localisation : Rive-Sud (banlieue)

type de bâtiment : maison unifamiliale

âge du bâtiment : 1961

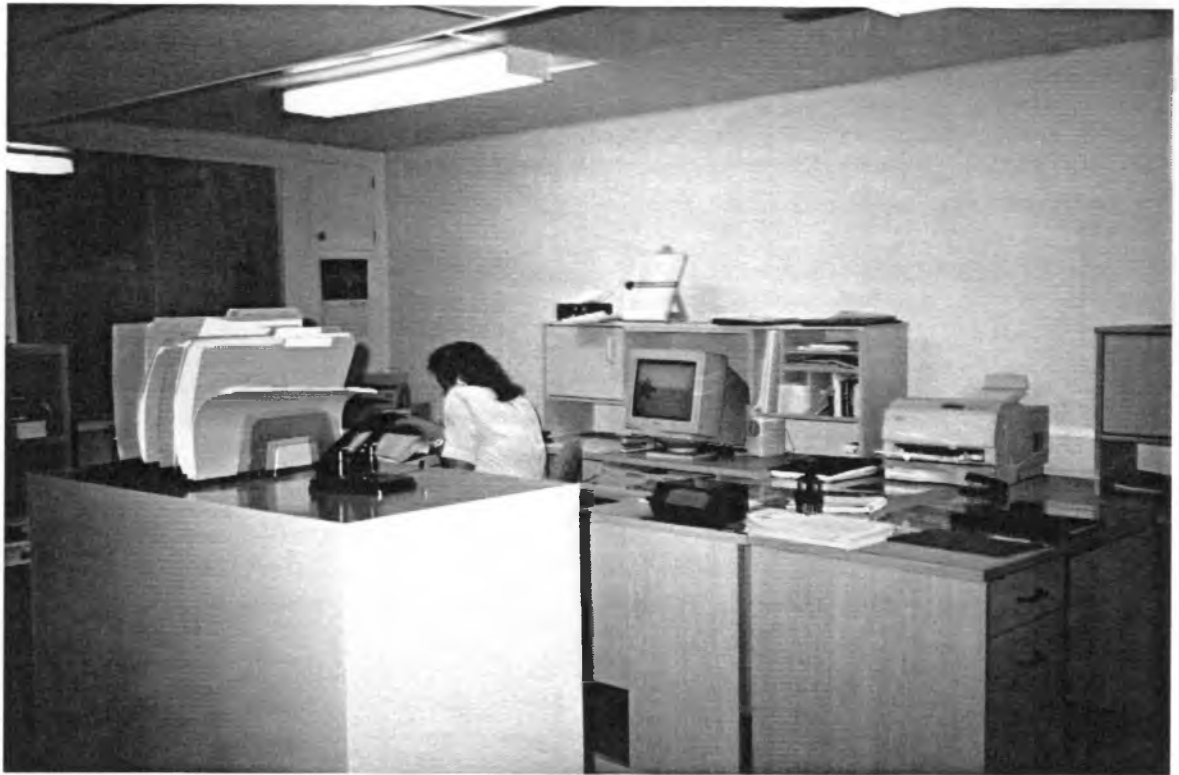
Résumé

Cette infirmière dirige une entreprise de services de soins à domicile, d'auxiliaires familiales et de remplacement dans les CLSC. Elle encadre 50 employés sur appel et trois personnes travaillent chez elle à temps plein. Elle a emménagé avec un de ses fils dans une nouvelle maison, choisie en fonction des besoins grandissants de son entreprise.

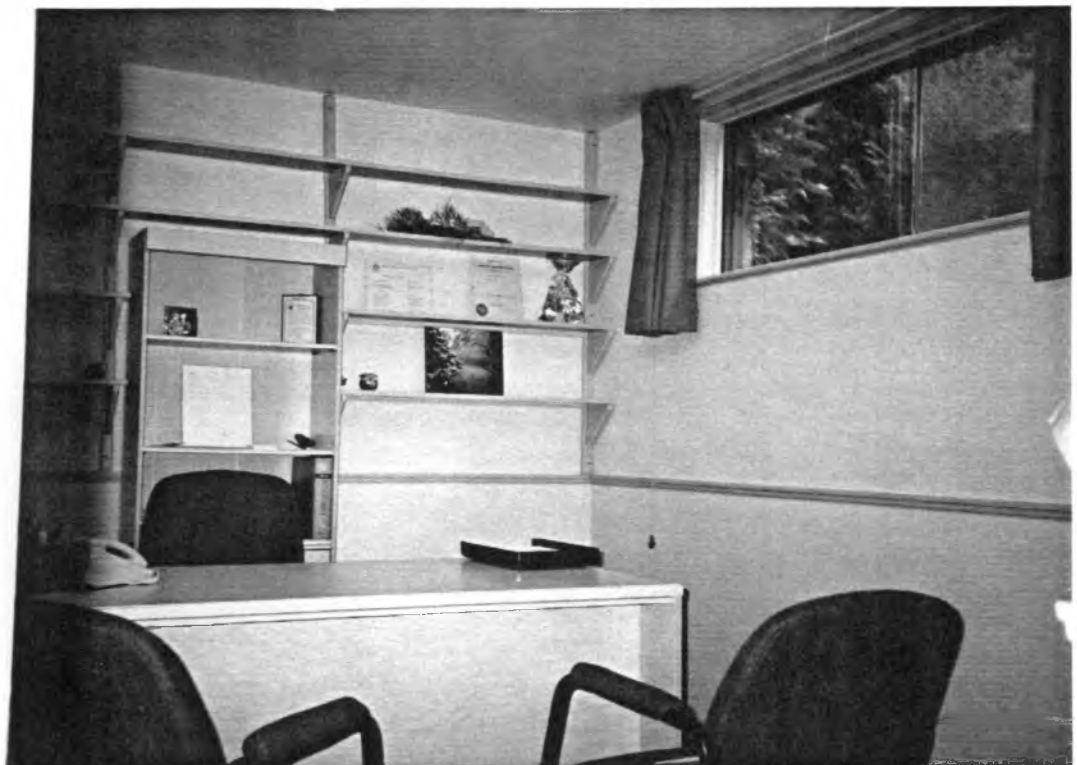
L'insécurité de son ancien emploi dans le milieu hospitalier a décidé l'infirmière de créer son propre emploi et de s'installer à domicile en 1994. Elle ne se doutait pas que cela deviendrait un jour une entreprise comptant plusieurs employés. Les aires de travail sont situées au sous-sol et occupent la moitié de la superficie habitable. Le rez-de-chaussée est réservé à la vie familiale et le sous-sol comporte une entrée indépendante ainsi qu'un cabinet de toilette pour les employés et les visiteurs.

Le sous-sol a été rénové pour accueillir des bureaux d'une superficie d'environ 72 m². Deux bureaux fermés occupent une ancienne chambre et une salle de télé. L'ancien atelier a été converti en bureaux à aires ouvertes et comporte deux postes de travail, des classeurs, des étagères, des armoires et un comptoir à café. L'ancienne buanderie restée intacte sert de cuisinette et de comptoir à café. La perte d'une chambre au sous-sol a été compensée par l'ajout d'une chambre au rez-de-chaussée. Les recouvrements des murs, plafonds et planchers ont été refaits. Des portes, tablettes et prises de téléphone ont été ajoutées. Un nouveau système d'éclairage au néon a été installé à cause du manque de lumière naturelle. Le chauffe-eau sera remplacé sous peu et un placard sera aménagé à l'entrée.

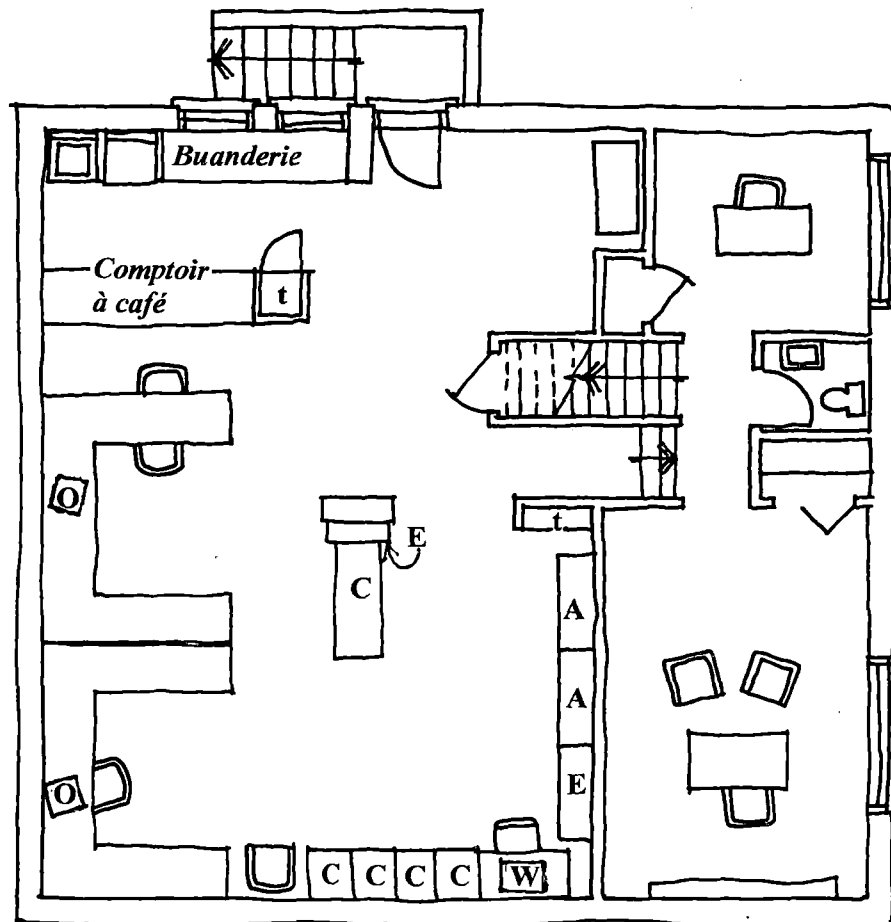
La maison est localisée sur une artère principale de la municipalité; ceci facilite le va et vient des visiteurs et s'avère plus discret que dans le cas de la demeure précédente. D'ailleurs, l'infirmière a peu de contacts avec ses voisins, notamment à cause de différences dans les habitudes de vie. Elle pense continuer de travailler à la maison pendant encore deux ans puis s'installer dans un local commercial. La présente situation se rapproche de l'idéal convoité pour le travail à domicile et les pièces pourraient facilement un jour être reconverties dans leur usage original.



Cas no 14 Ci-dessus: bureaux à aire ouverte pour les employés.
Ci-dessous: le bureau fermé de l'entrepreneure.



Cas no 14



A = armoire; C = classeur; E = étagère; O = ordinateur; t = tablettes; W = machine à écrire

Cas no 15

sexe : femme et homme
année de naissance : 1953, 1949
scolarité : collégial, universitaire, premier cycle
occupation : traductrice et consultant en publicité
revenu annuel du ménage : plus de 60 000 \$
statut : propriétaires
nombre d'occupants : 2 adultes, 1 enfant (9 ans)
date d'occupation du logement : 1988
nombre de pièces : 5½ + sous-sol
localisation : Longueuil (banlieue)
type de bâtiment : cottage isolé
âge du bâtiment : 1988

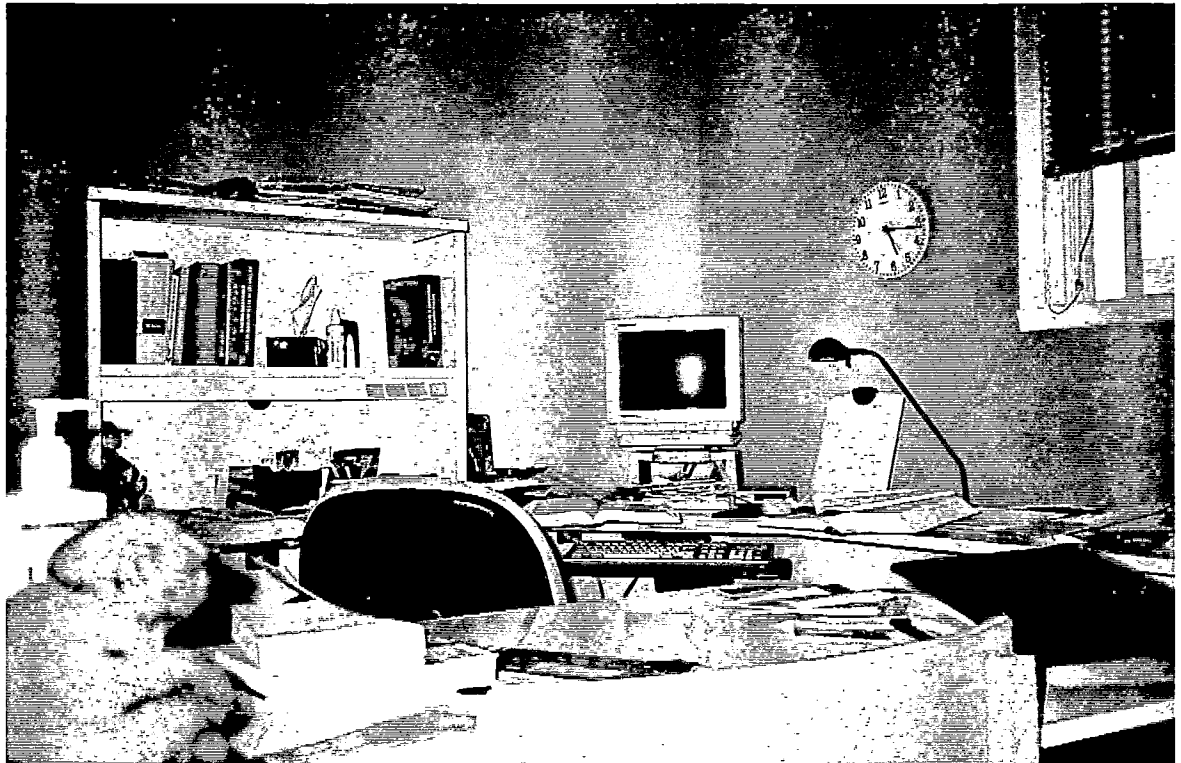
Résumé

Il s'agit d'un couple formé de deux travailleurs autonomes et ayant un enfant de 9 ans. Les deux utilisent leur domicile comme lieu de travail à temps plein, elle comme traductrice-rédactrice et lui dans le domaine de la publicité et des relations publiques. La première s'est installée à la maison en 1987 suite à une grossesse et des nouvelles possibilités offertes par les technologies de communication (télécopieur) et la micro-informatique. Son mari est né en 1949 et exploite une micro-entreprise à domicile depuis 1994 en réseau avec d'autres personnes.

La famille habite un cottage détaché bâti dans un quartier résidentiel depuis 1988. À cette époque, la maison était neuve et avait été choisie en fonction du travail de la mère car celle-ci désirait installer son bureau à l'étage au niveau des chambres à cause de la vue. Le filage électrique, ainsi que les prises téléphoniques, ont été planifiées lors de la construction de la maison. Quelques années plus tard, le bureau du père a spontanément été installé au sous-sol, parce que c'était le seul espace disponible. Ils ont pensé déménager à cause des besoins d'espace des deux parents qui travaillent et de l'enfant qui sera bientôt un adolescent. Pour l'instant, ils projettent plutôt de rénover le sous-sol.

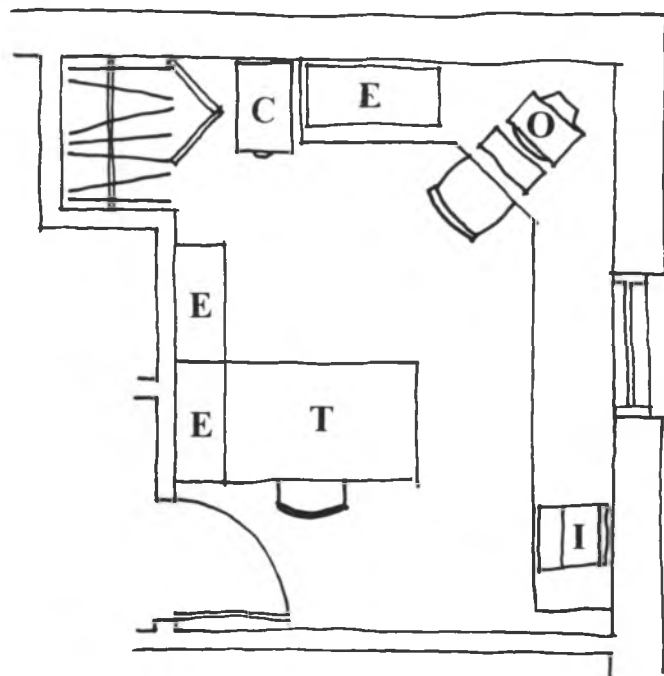
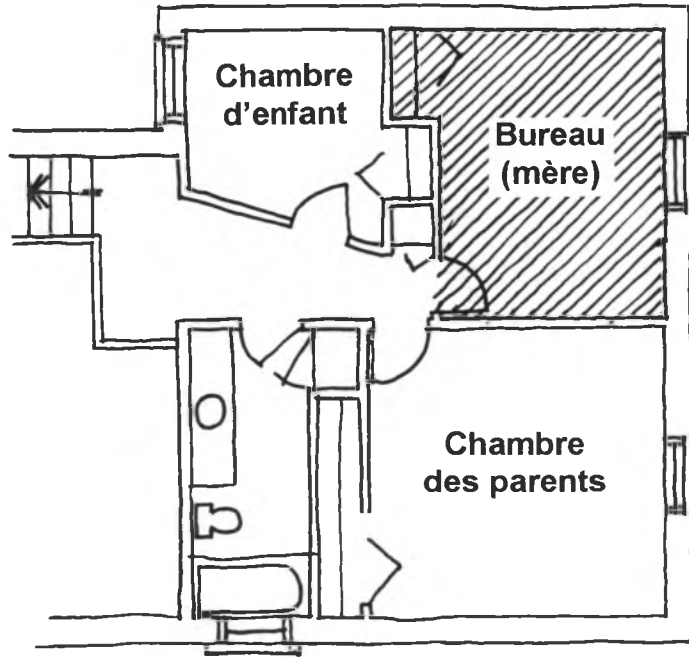
Environ les deux-tiers de la superficie de la maison sont utilisés pour le travail dont une chambre à coucher à l'étage, le sous-sol et la cuisine pour les réunions. Le jardin extérieur aussi est parfois utilisé pour recevoir des clients. Ils reçoivent peu de visiteurs, soit environ 2 à 3 fois par mois. La traductrice utilise les services de sous-traitants et communique avec eux par modem. La plupart des clients ne savent pas que le couple travaille à domicile. La distance du centre-ville ne pose pas de problème et s'ils le pouvaient, ils vivraient à la campagne.

La famille possède cinq lignes téléphoniques (4 lignes résidentielles et 1 ligne d'affaires) avec sept numéros distincts. C'est pour eux un moyen d'effectuer une séparation entre le travail de chacun et la vie de famille. Le bureau idéal comporterait un accès extérieur indépendant et serait situé dans une maison plus grande ou dans une annexe avec un porte communicante. Quant au bureau du père, il serait idéalement localisé au rez-de-chaussée au lieu du sous-sol.



Cas no 15 Bureau de la traductrice situé dans une chambre à coucher à l'étage d'un cottage détaché.

Cas no 15



C = classeur; E = étagère; I = imprimante; O = ordinateur; T = table.

Cas no 16

sexe : femme

année de naissance : 1968

scolarité : universitaire, premier cycle

occupation : professeur d'anglais

revenu annuel du ménage : 25 000 \$-40 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 2 adultes

date d'occupation du logement : 1994

nombre de pièces : 5½

localisation : Plateau Mont-Royal (quartier central)

type de bâtiment : duplex

âge du bâtiment : 1915

Résumé

Le cas numéro 16 est professeur d'anglais langue seconde. Elle offre des cours privés et semi-privés à son domicile depuis 1991, soit un peu après la fin de ses études. Elle a opté pour ce choix car elle en avait assez d'attendre des offres de travail qui venaient trop rarement. N'ayant pas connu beaucoup de véritables emplois, elle ne trouve pas son mode de vie très différent de celui qu'elle avait au moment où elle était à l'université. D'ailleurs, elle poursuit actuellement des études à temps partiel au niveau de la maîtrise.

Cette enseignante est locataire depuis deux ans d'un logement situé dans un plex, dans un quartier central de Montréal. Le logement a été spécialement choisi pour répondre à ses besoins en matière d'espace de travail et elle utilise principalement une chambre à coucher transformée en bureau. Chaque semaine, elle reçoit parfois jusqu'à 15 clients, individuellement ou par groupe de deux ou trois, dans cette petite pièce fermée située à l'arrière de sa maison. Les clients peuvent y accéder par la porte arrière du logement, sans avoir à traverser celui-ci. L'accès à la cour est facilité par le fait que le logement est situé sur un coin de rue. Les occupants ont ajouté des prises de courant et ont construit le solarium à partir du balcon existant. Cet espace sert de salle de réunion durant l'été et les belles journées du printemps ou de l'automne, ainsi que de hall d'entrée arrière durant l'hiver.



Cas no 16

Ci-dessus:

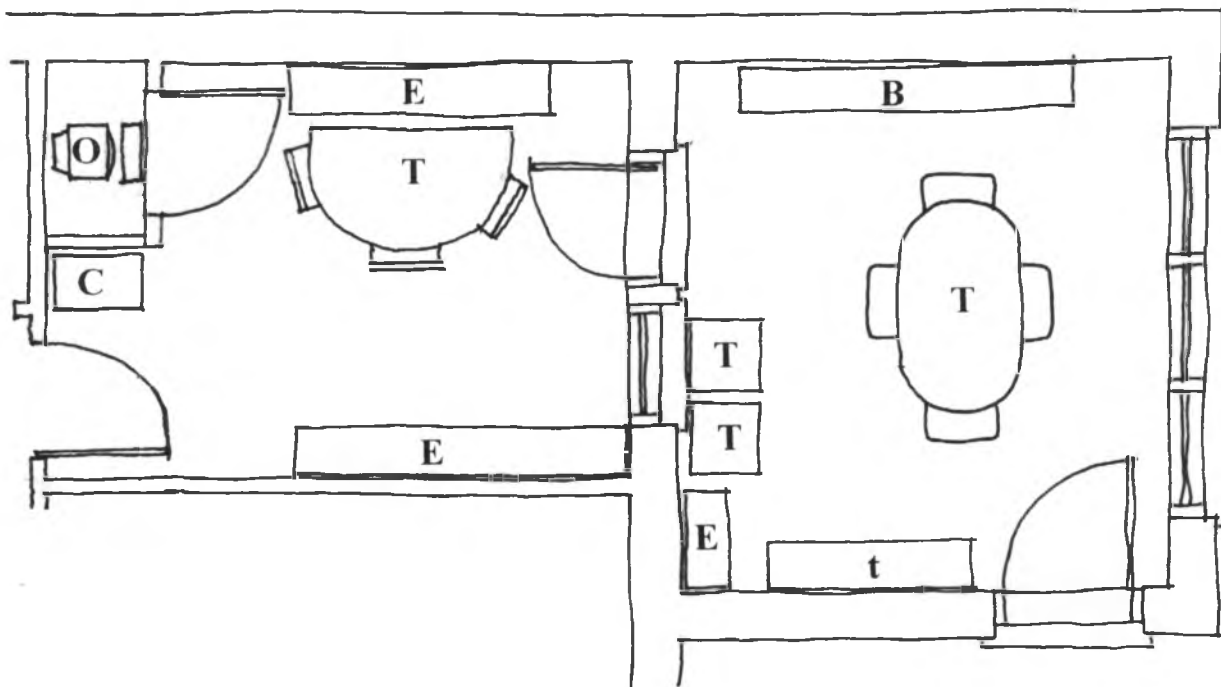
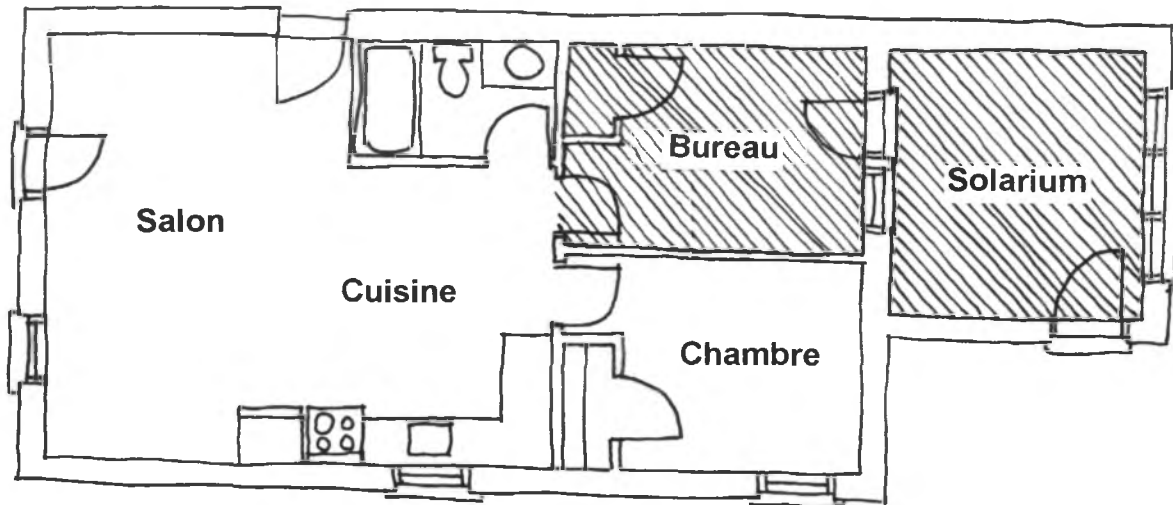
Le balcon a été transformé en solarium et sert de salle de réunion pour les cours d'anglais

Ci-contre:

Le bureau du professeur dans une ancienne chambre à coucher



Cas no 16



B = banc; C = classeur; E = étagère; O = ordinateur; T = table; t = tablettes.

Cas no 17

sexe : femme

année de naissance : 1964

scolarité : universitaire, premier cycle

occupation : service-conseil en immobilier

revenu annuel du ménage : plus de 60 000 \$

statut : propriétaire

nombre d'occupants : 2 adultes et 2 enfants (2 et 5 ans)

date d'occupation du logement : 1994

nombre de pièces : 5½ + sous-sol

localisation : Petite-Patrie-Rosemont (quartier périphérique)

type de bâtiment : plex de trois logements

âge du bâtiment : 1950

Résumé

Au moment de l'entrevue, cette consultante travaillait à domicile depuis 6 mois. Parmi tous les cas visités, c'est la seule qui possède un permis en règle de la municipalité. Comme beaucoup de personnes rencontrées, le principal motif qui l'a amenée à travailler à domicile est la volonté d'être son propre patron. Avec le temps, le travail à domicile lui a permis de se rapprocher davantage de sa famille grâce à la flexibilité d'horaire que ce mode de vie rend possible. Pour cette raison, elle espère le conserver pendant plusieurs années encore. A terme, elle aimerait cependant avoir une adresse corporative pour améliorer l'image projetée auprès des clients.

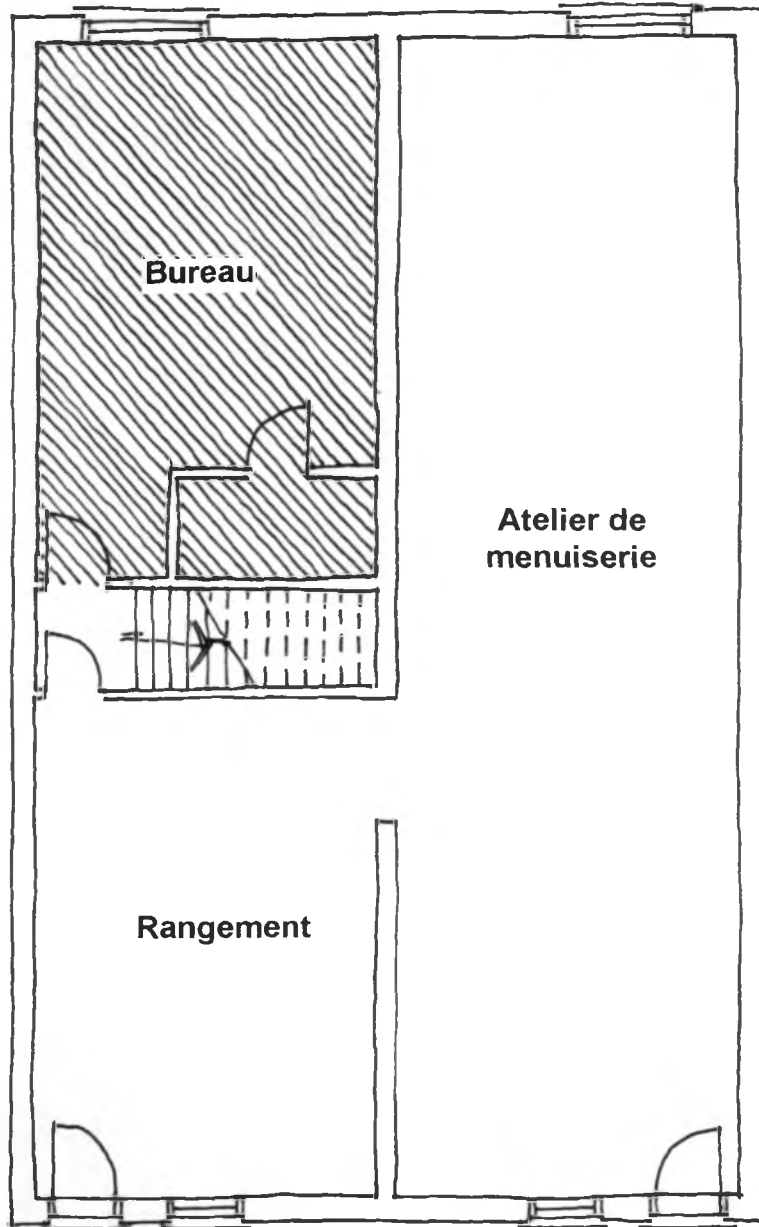
Elle ne reçoit jamais de clients à domicile car ceux-ci sont de grandes corporations. Par contre, des collaborateurs viennent parfois travailler avec elle, selon les contrats. Au début, cette personne avait installé son bureau dans la chambre à coucher, ce qui lui causait certains problèmes : elle devait dormir et travailler dans la même chambre, l'espace était exigu et il était difficile de recevoir des collaborateurs dans de bonnes conditions. Elle racontait même s'être rendue compte, en pleine nuit, en voyant l'économiseur d'écran toujours en fonction, que l'ordinateur n'avait pas été éteint...

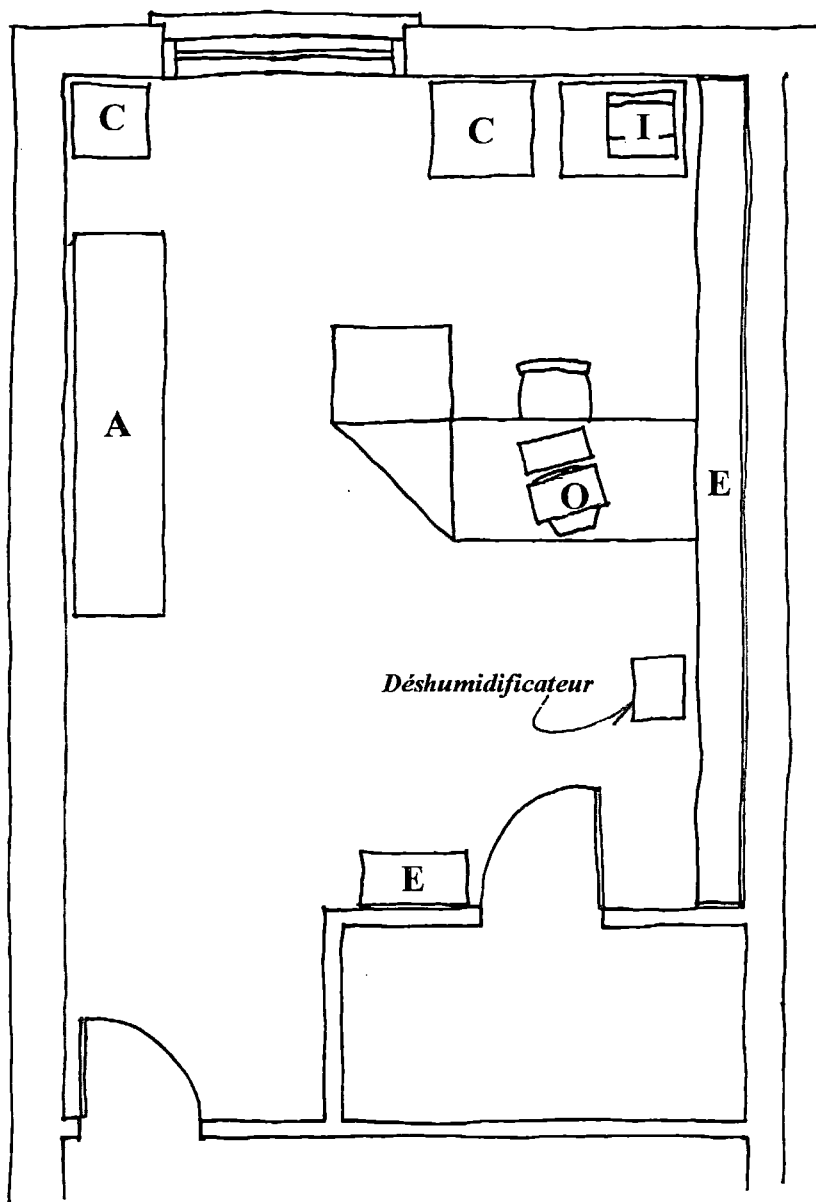
Au moment de la rencontre, elle venait de terminer l'aménagement du sous-sol pour y travailler. Parce que les enfants occupent les deux autres chambres, le sous-sol était le seul espace disponible. Des rénovations complètes ont été réalisées : électricité, faux plancher, gypse, prises de téléphone, plinthe de chauffage, porte. L'espace est vaste, bien décoré et d'allure professionnelle. S'il y a encore chevauchement entre la vie privée et le travail, celui-ci est, de son propre aveu, plutôt agréable. Bien qu'elle s'accommode fort bien de la situation, cette travailleuse autonome aimerait toutefois que les visiteurs éventuels n'aient pas à traverser son logement pour accéder à l'espace de travail et que le sous-sol comporte un petit cabinet de toilette pour les collaborateurs. Dans un monde idéal, elle aimerait également que son espace de travail soit situé au rez-de-chaussée. Lorsque les enfants seront grands, peut-être...



Cas no 17 La grande pièce du sous-sol fraîchement finie pour y installer le bureau de la consultante.

Cas no 17





A = armoire; C = classeur; E = étagère; I = imprimante; O = ordinateur.

Cas no 18

sexe : femme

année de naissance : 1963

scolarité : universitaire, deuxième cycle

occupation : gestion de projets d'édition

revenu annuel du ménage : 40 000 \$-60 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 1 adulte

date d'occupation du logement : 1994

nombre de pièces : 4½

localisation : Verdun (quartier périphérique)

type de bâtiment : plex

âge du bâtiment : 1915

Résumé

Cette entrepreneure autonome travaille à domicile depuis décembre 1994. Elle gère pour ses clients des projets d'éditions, que ce soit des manuels scolaires ou des magazines. Ce changement de mode de vie s'est produit suite à une mise à pied. Ne voulant pas renouer avec le pénible exercice de la recherche d'emploi, elle a décidé de se lancer à son compte et de chercher plutôt des clients. Elle prétend n'avoir jamais regretté son choix. Elle travaille les deux tiers de son temps à domicile.

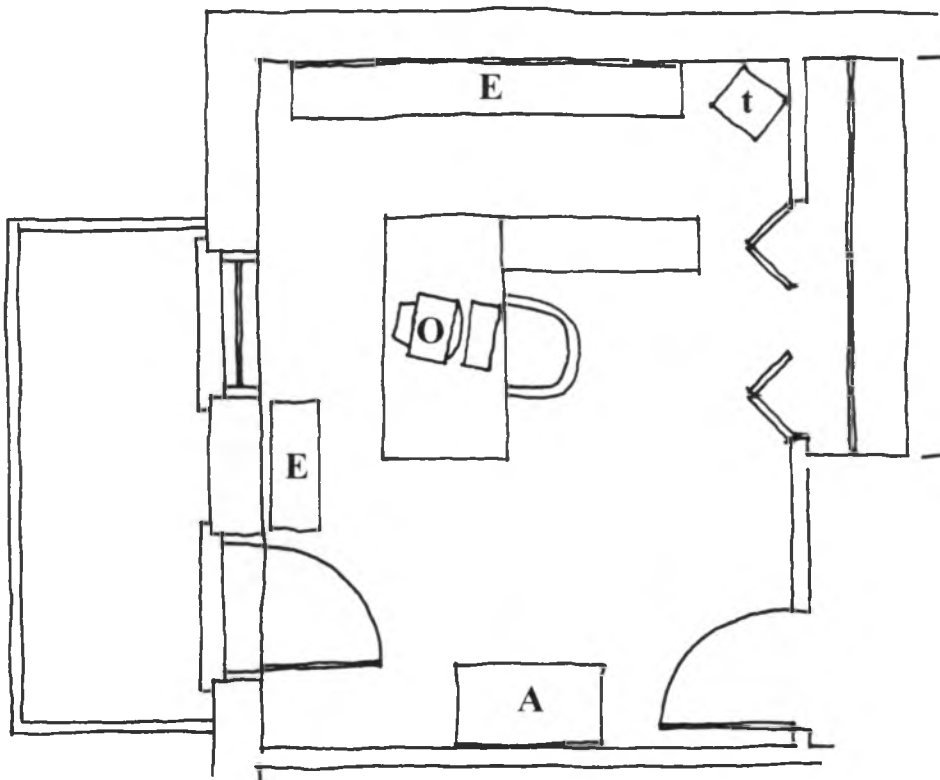
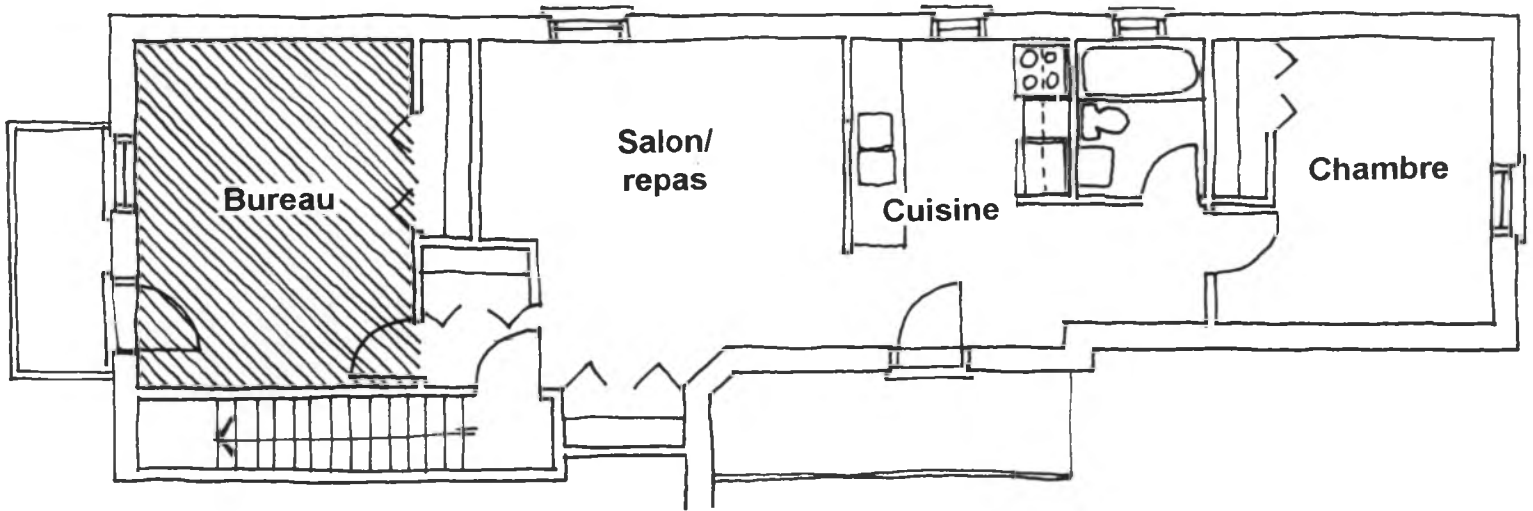
Cette personne habite le troisième étage d'un plex. Elle ne reçoit jamais de clients ou de fournisseurs à domicile. Pour ses réunions, elle utilise fréquemment les restaurants, question de sortir un peu de la maison et de briser l'isolement. Au début, elle avait choisi, pour son espace de travail, la plus petite des deux chambres du logement. Mais après avoir pris conscience qu'elle consacrait plus de temps pour son travail qu'à dormir, elle a décidé de déménager son espace de travail dans la chambre la plus spacieuse et la mieux éclairée. Elle y a installé une prise de téléphone et des tablettes. Actuellement, elle ne désire pas davantage de séparation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, chose qui serait différente, selon elle, si un conjoint ou un enfant était présent dans sa vie.

Cette travailleuse à domicile n'est pas très satisfaite de sa localisation par rapport à sa clientèle, notamment en ce qui a trait à l'image que le quartier projette. Elle songe à emménager dans un quartier plus favorisé et dans un logement situé au rez-de-chaussée, qui lui permettrait d'aménager son espace de travail près de l'entrée et, en définitive, d'être mieux organisée pour recevoir des clients. Pourquoi un logement au rez-de-chaussée ? Selon elle, les clients n'aiment pas monter à l'étage.



Cas no 18 Le bureau est installé dans une ancienne chambre à l'avant du logement.

Cas no 18



A = armoire; E = étagère; O = ordinateur; t = tablettes.

Cas no 19

sexe : femme

année de naissance : 1947

scolarité : universitaire, deuxième cycle

occupation : service-conseil en communication écrite

revenu annuel du ménage : 25 000 \$-40 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 1 adulte

date d'occupation du logement : 1993

nombre de pièces : 5½

localisation : Outremont (banlieue)

type de bâtiment : maison unifamiliale

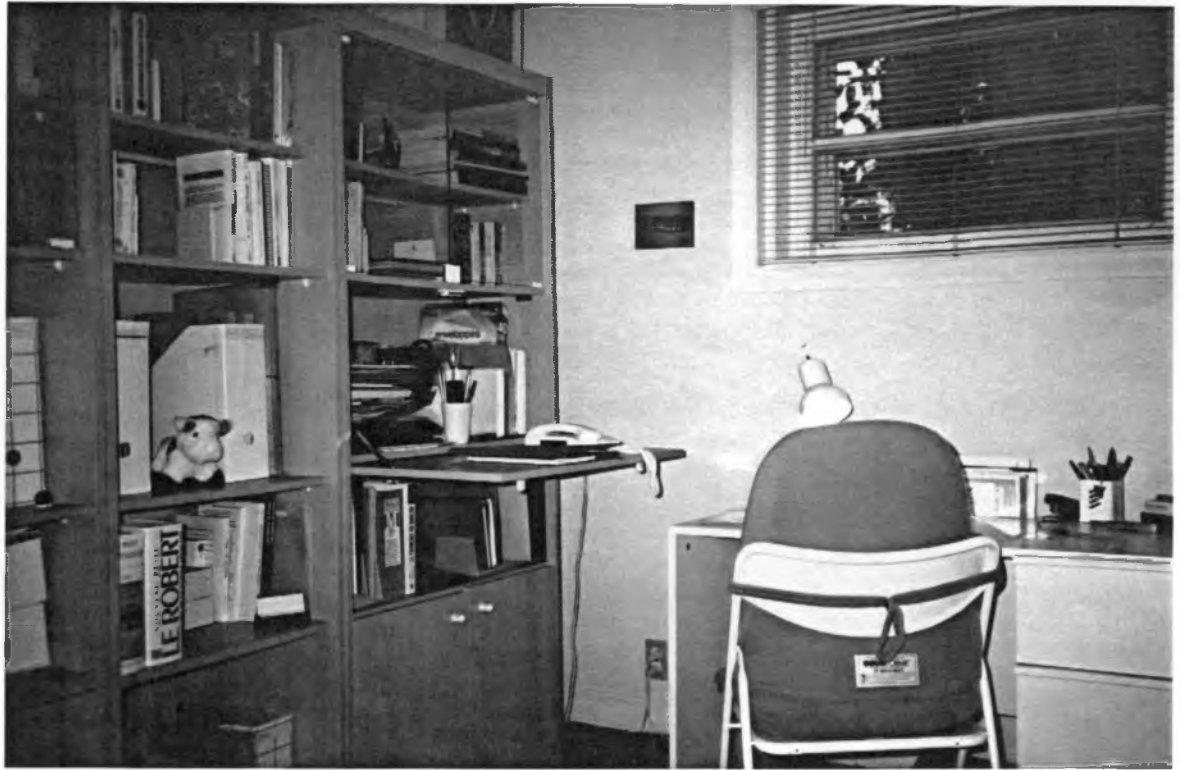
âge du bâtiment : 1930

Résumé

Cette consultante en communication travaille à domicile depuis février 1996. Après avoir passé près de 20 ans dans le réseau scolaire à titre d'enseignante, elle a effectué ce changement de cap pour expérimenter autre chose avec les compétences qu'elle a acquise au cours de ces années. Le travail à domicile lui va pour l'instant, surtout parce qu'il favorise la concentration. Mais elle y voit toute de même des inconvénients sérieux : le manque de contacts, de synergie et d'équipements. En outre, elle ne raffole pas de la visite de clients ou de fournisseurs dans son domicile et n'apprécie guère le fait que ceux-ci empruntent sa salle de bain. A moyen terme, elle aimerait bien occuper un lieu d'affaire. Pour le moment, elle travaille la moitié de son temps à domicile et l'autre moitié à l'extérieur.

Le logement occupé est situé au sous-sol d'une maison unifamiliale. Deux pièces sur cinq servent d'espaces de travail : la chambre secondaire, qui est utilisée à l'occasion comme chambre d'amis ainsi que le hall d'entrée, qui accueille maintenant un petit pupitre. Elle n'a pas fait de travaux particuliers pour améliorer son espace de travail mais souhaiterait en améliorer l'éclairage.

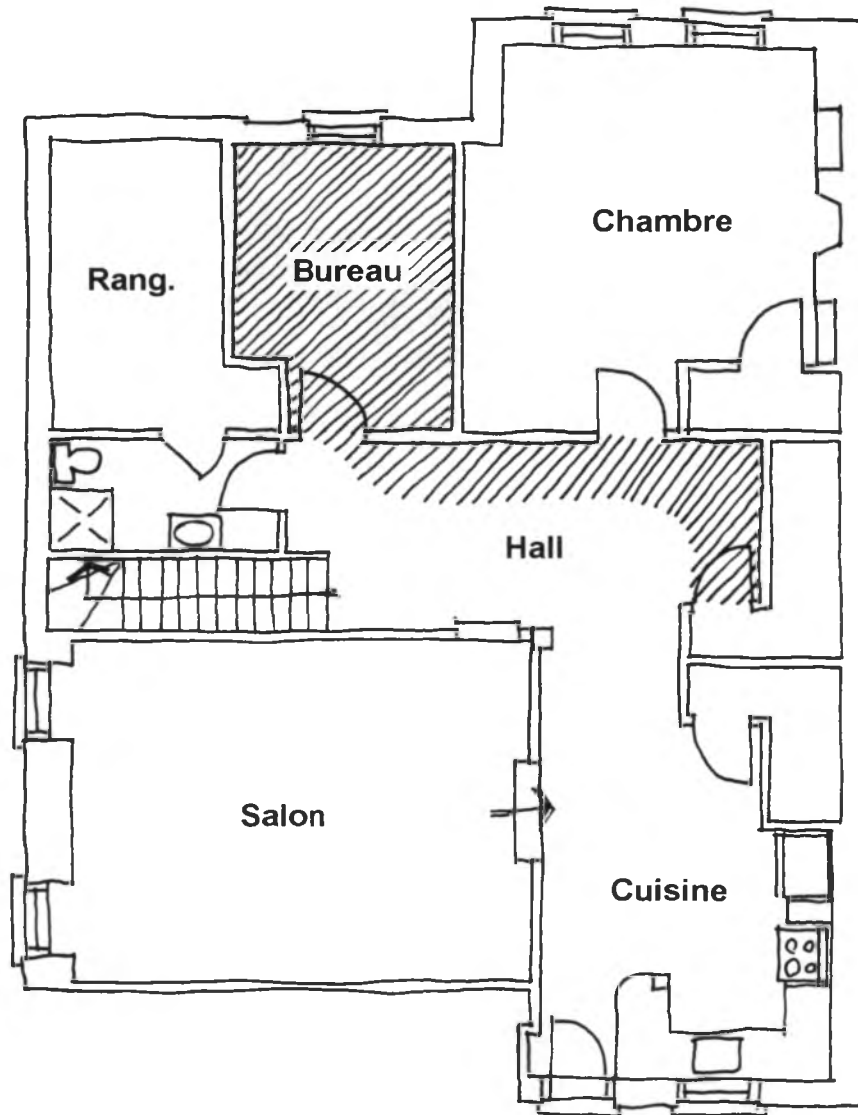
Cette travailleuse à domicile apprécie son logement et sa localisation, surtout pour la qualité du milieu de vie et la facilité d'accès. Elle souhaiterait toutefois être mieux équipée pour recevoir des clients ou des collaborateurs et aimerait un logement qui offre plus de séparation entre l'espace privé et l'espace consacré au travail. Avoir pignon sur rue lui apparaît hors de portée pour l'instant.

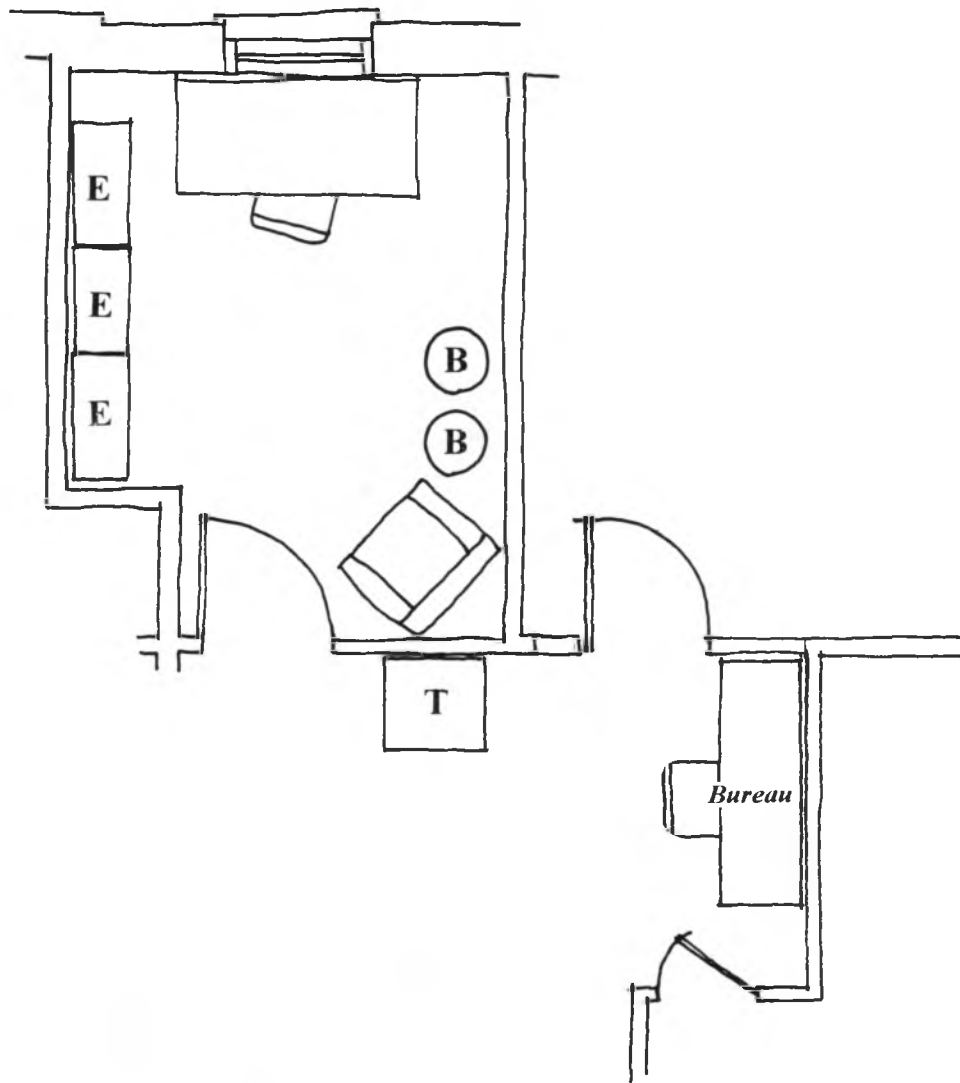


Cas no 19 L'aire de travail de la consultante sert également de chambre d'amis (ci-dessus) et se prolonge jusqu'au hall d'entrée (ci-dessous).



Cas no 19





B = banc; **E** = étagère; **T** = table.

Cas no 20

sexe : homme

année de naissance : 1971

scolarité : collégial

occupation : technicien en architecture

revenu annuel du ménage : 25 000 \$-40 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 2 adultes

date d'occupation du logement : 1993

nombre de pièces : 4½

localisation : Petite-Patrie-Rosemont (quartier périphérique)

type de bâtiment : plex

âge du bâtiment : 1920

Résumé

Ce technicien en architecture est travailleur autonome. Il effectue des plans, mais fait également de l'inspection de bâtiments. Il travaille à domicile depuis décembre 1994. L'emploi qu'il occupait ne le satisfaisait pas. La perte de son emploi a donc été une occasion de mettre de l'avant ses priorités. S'il a choisi de travailler à domicile, c'est principalement à cause des avantages économiques que cela procure. Autrement, il préférerait la location d'un espace commercial. Il voit plusieurs inconvénients dans le travail à domicile, notamment le manque de standing vis-à-vis des clients, l'interférence avec la vie domestique et le manque de contacts professionnels.

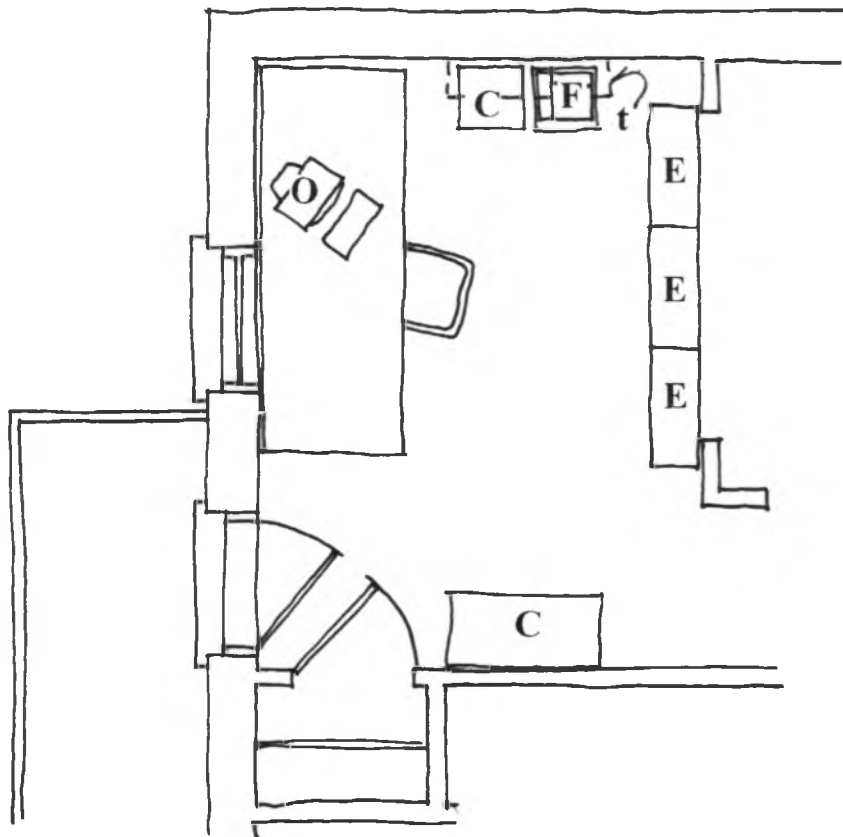
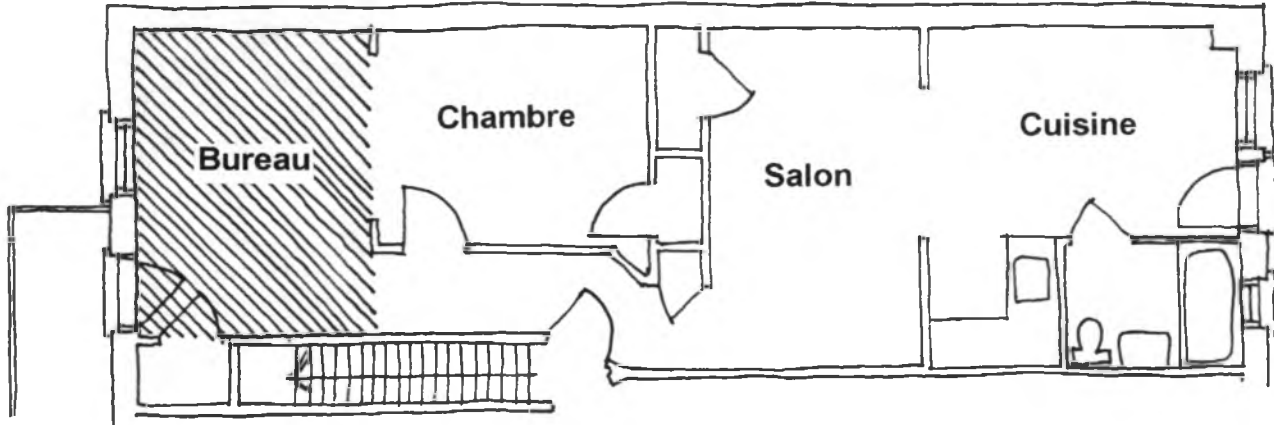
A la première occasion, il entend sortir le bureau du domicile. Selon lui, ce mode de travail entraîne des tensions dans le couple, particulièrement en période d'activité intense, surtout à cause du bruit et de l'espace important qu'occupe le bureau dans le logement. Il a également l'impression d'avoir pris la meilleure pièce du logement pour le bureau, ce qu'il trouve injuste pour sa conjointe.

Le logement, situé au troisième étage, abrite deux pièces doubles. L'espace de travail est aménagé dans la partie avant de la pièce double, dont l'autre partie sert de chambre à coucher. On a érigé une série de bibliothèques qui servent de séparation entre les deux pièces. Cependant, cette séparation est plus visuelle qu'acoustique. L'ajout de tablettes est venu corriger les problèmes de rangement. Ce travailleur se plaint de baisse de tension lorsqu'il utilise son équipement informatique. Quelques mois après de notre visite, il déménageait dans un logement plus spacieux.



Cas no 20 Le bureau du technicien dans la pièce avant du logement.

Cas no 20



C = classeur; E = étagère; F = télécopieur; O = ordinateur; t = tablettes.

Cas no 21

sexe : femme

année de naissance : 1952

scolarité : collégial

occupation : infographiste

revenu annuel du ménage : moins de 25 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 2 adulte, 1 adolescent (17 ans)

date d'occupation du logement : 1991

nombre de pièces : 4½

localisation : Sainte-Anne-de-Bellevue (banlieue)

type de bâtiment : cottage en rangée

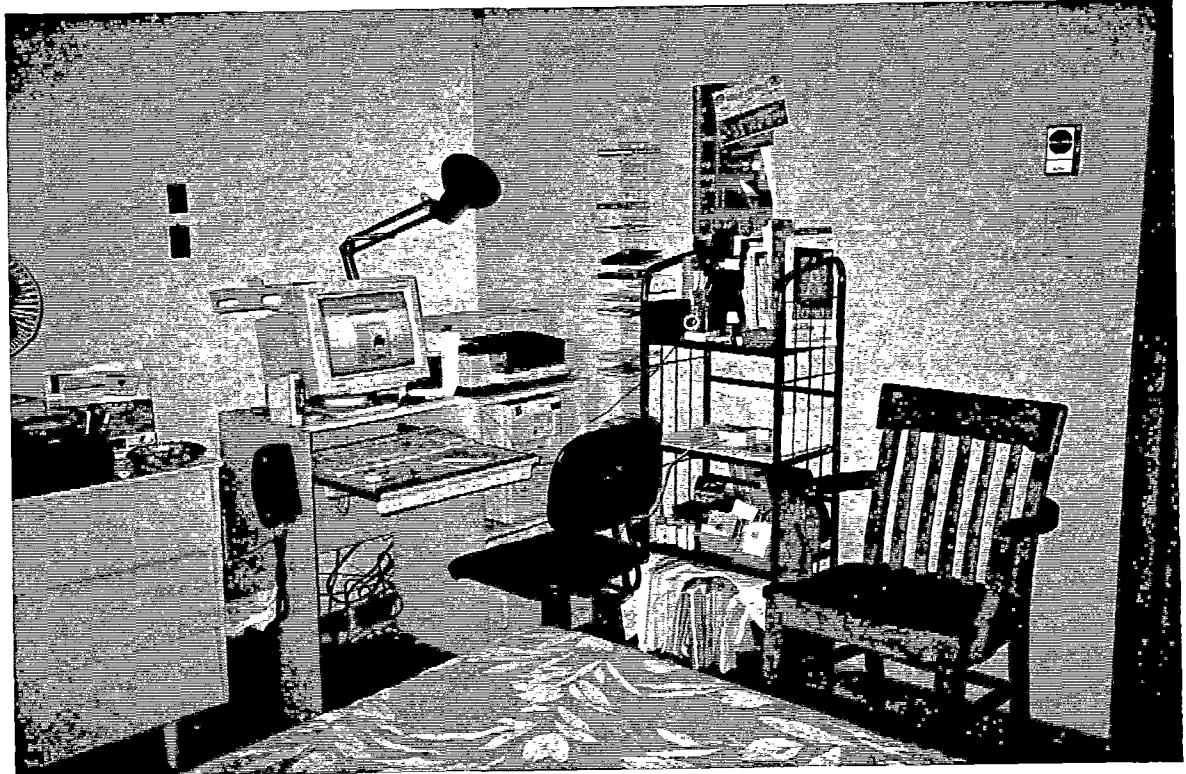
âge du bâtiment : 1930

Résumé

Cette infographiste travaille à domicile depuis l'été 1995. Elle a choisi de se lancer à son propre compte parce qu'elle en avait assez de son ancien métier et qu'elle voulait dorénavant se centrer davantage sur ses intérêts et ses aptitudes. Elle partage son logement avec une co-locataire qui est mère d'un adolescent de 17 ans. Deux collaborateurs travaillent avec elle environ deux jours par semaine. Il est rare, toutefois, qu'elle reçoive des clients à domicile.

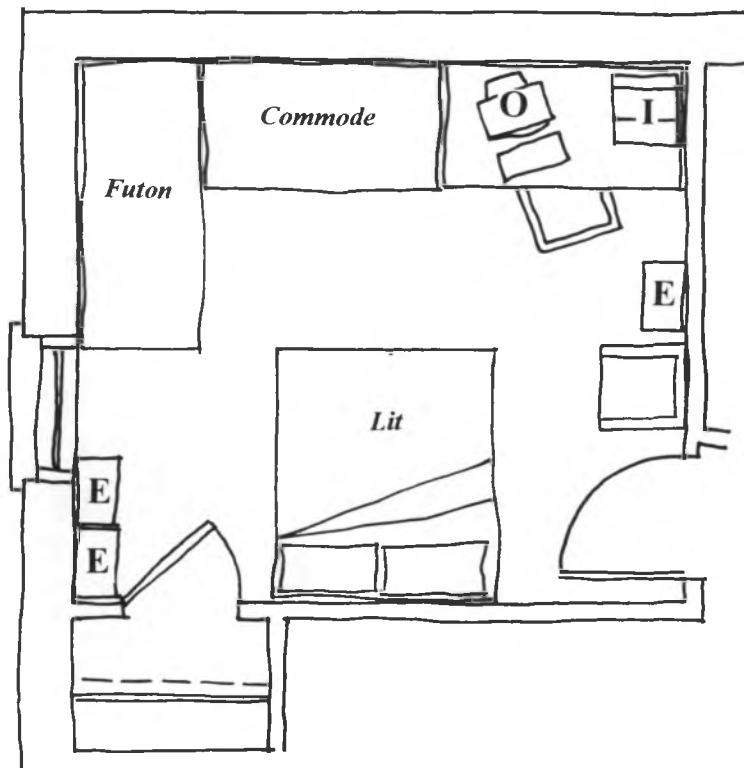
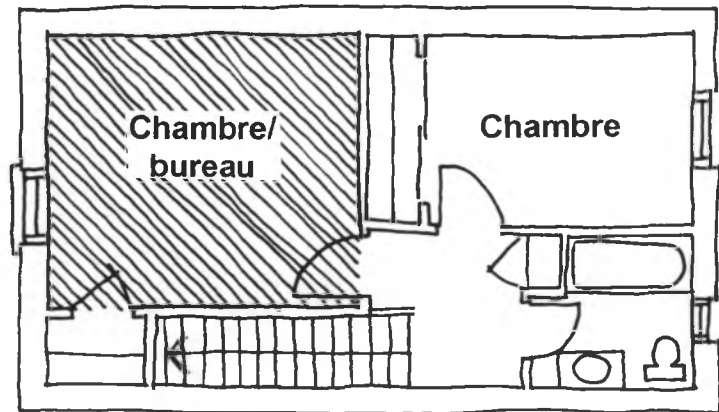
Elle mentionne que ses liens avec la communauté se sont resserrés depuis qu'elle travaille à domicile. Le voisinage la connaît, sait ce qu'elle fait et l'encourage à persévérer dans cette voie. Par contre, elle doit régulièrement se déplacer dans les municipalités voisines pour trouver les services dont elle a besoin dans le cadre de son travail. Elle travaille la moitié de son temps à domicile.

Tout en précisant qu'elle adore travailler à domicile surtout pour l'indépendance, la flexibilité et le confort que cela procure, elle avoue néanmoins se sentir un peu à l'étroit pour travailler dans son logement actuel. L'espace de travail se trouve dans sa chambre à coucher. La cuisine et le salon servent à l'occasion de salle de réunion. Idéalement, elle aimerait bien devenir propriétaire d'une maison qui lui offrirait plus d'espace pour travailler ainsi que la possibilité de séparer davantage le travail de la vie domestique, par une entrée indépendante pour les clients ou collaborateurs, par exemple, ou l'aménagement d'un espace de travail indépendant dans un sous-sol ou à côté de la maison.



Cas no 21 Le bureau de l'infographiste qui occupe une partie de sa chambre à coucher.

Cas no 21



E = étagère; **I** = imprimante; **O** = ordinateur.

Cas no 22

sexe : homme

année de naissance : 1955

scolarité : universitaire, deuxième cycle

occupation : consultant en services financiers

revenu annuel du ménage : plus de 60 000 \$

statut : propriétaire

nombre d'occupants : 2 adultes, un enfant (5 ans)

date d'occupation du logement : 1990

nombre de pièces : 5½ + sous-sol

localisation : Verdun (banlieue)

type de bâtiment : triplex détaché de deux étage

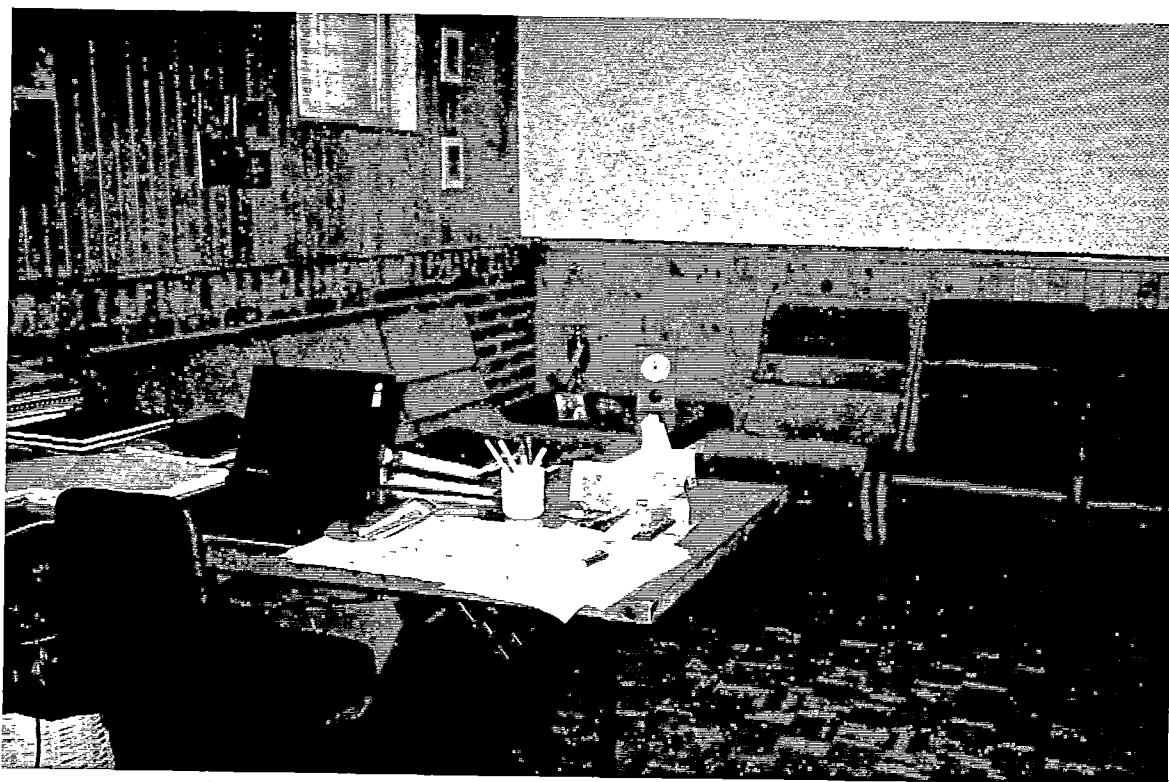
âge du bâtiment : 1950

Résumé

Il s'agit ici d'un couple formé d'un travailleur autonome et de sa conjointe qui effectue du télé-travail une journée par semaine. Lui œuvre dans le domaine des services financiers et elle est représentante des ventes pour un employeur. Pour l'analyse de ce cas, cependant, nous ne tiendrons pas compte des données de la conjointe car sa principale place de travail n'est pas à domicile.

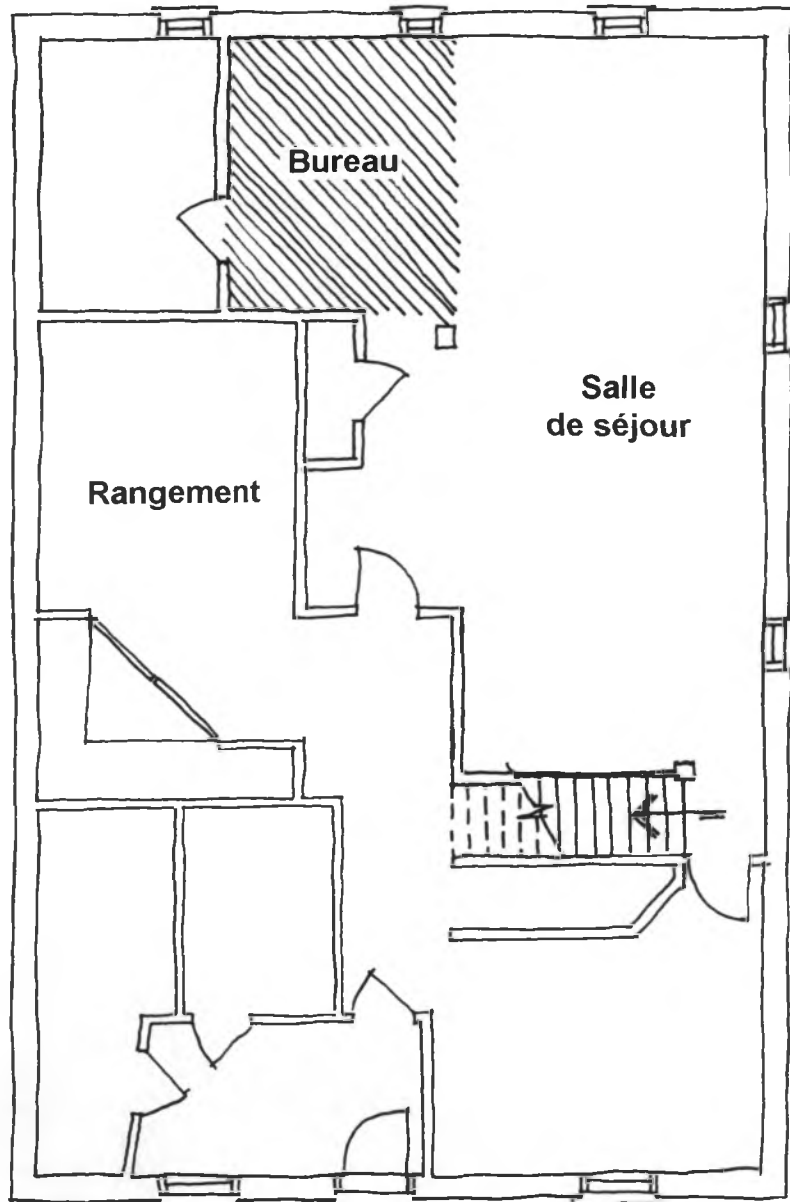
Ce consultant a débuté ses activités en février 1996. Même s'il est à son propre compte, celui-ci donne presque l'impression d'être un télé-travailleur. Son principal client met à sa disposition un espace de travail au centre-ville. Pourtant, il nous a avoué préférer travailler à son domicile, parce qu'il s'y sent plus à l'aise et qu'il économise du temps de transport. En outre, il apprécie le fait de pouvoir effectuer des appels téléphoniques en toute confidentialité. Il lui arrive fréquemment d'utiliser cet espace au centre-ville, mais uniquement lorsqu'il a des réunions. Travailleur acharné, le fait d'œuvrer à domicile lui permet de voir davantage son enfant.

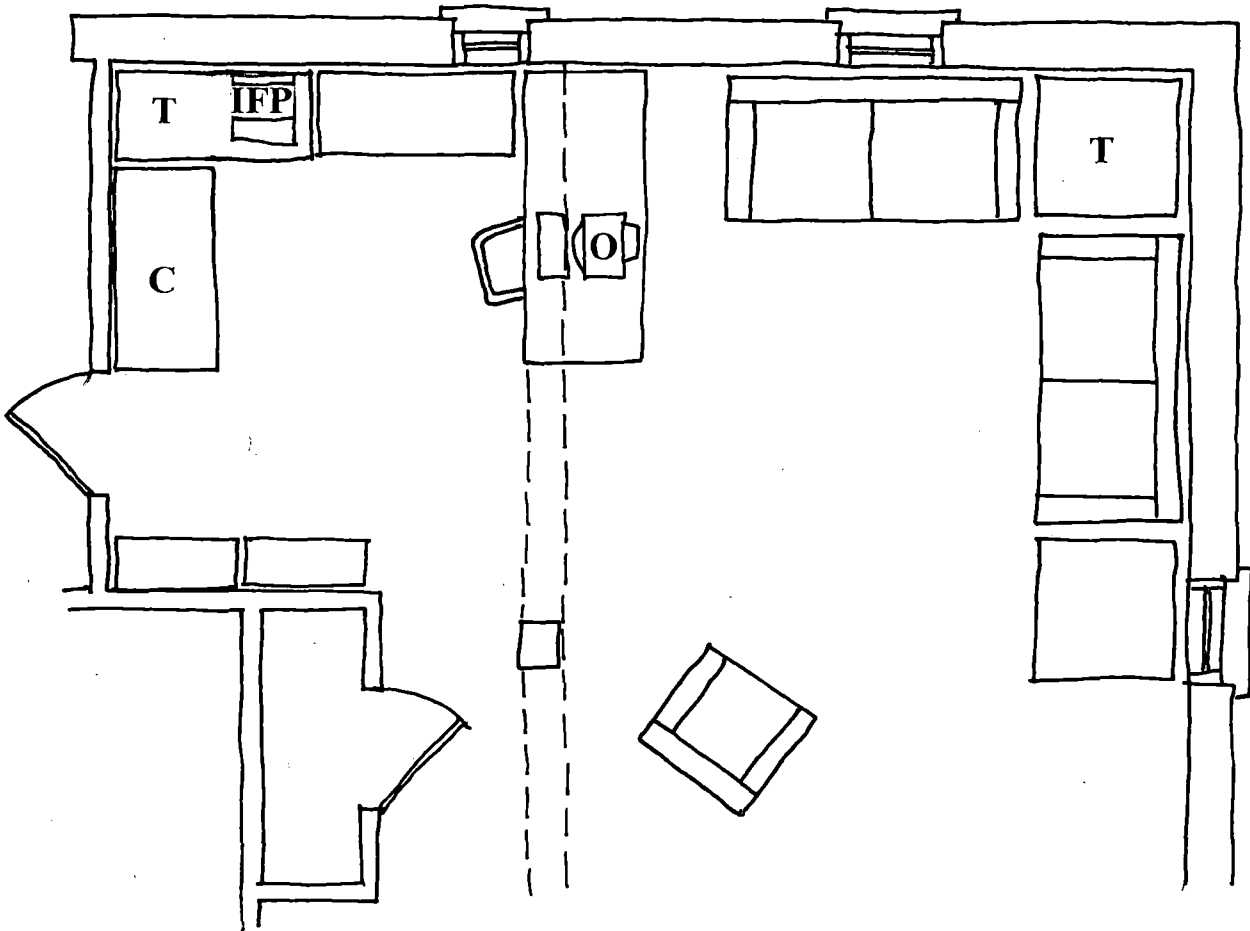
Les deux conjoints disposent d'un espace de travail distinct à domicile. Lui est installé dans l'ancienne salle de jeux du sous-sol tandis que sa compagne occupe la chambre d'amis, au rez-de-chaussée. Si l'espace ne fait pas défaut dans le sous-sol, notre travailleur autonome souffre par contre du manque d'éclairage naturel et de la mauvaise qualité de l'éclairage artificiel. Il aimerait également un espace de travail mieux aménagé, plus ergonomique. Sa conjointe souhaiterait partager avec lui l'espace de travail. Tout deux caressent le projet de s'installer à la campagne et travailler à distance.



Cas no 22 Le bureau du consultant installé dans l'ancienne salle de jeux au sous-sol.

Cas no 22





C = classeur; **F** = télécopieur; **I** = imprimante; **O** = ordinateur; **P** = photocopieur;
T = table.

Cas no 23

sexe : homme et femme (couple de travailleurs autonomes)

année de naissance : 1960 (homme) 1961 (femme)

scolarité : universitaire, premier cycle

occupation (homme) : consultant en commerce international

occupation (femme) : documents promotionnels pour artistes en arts visuels

revenu annuel du ménage : 40 000 \$-60 000 \$

statut : propriétaires

nombre d'occupants : 2 adultes

date d'occupation du logement : 1993

nombre de pièces : 5½ + sous-sol

localisation : quartier Notre-Dame-de-Grâce (quartier périphérique)

type de bâtiment : duplex

âge du bâtiment : 1920

Résumé

Nous avons affaire ici à un couple de travailleurs autonomes. Lui, consultant en commerce international, a débuté ses activités en janvier 1994. Sa conjointe, qui travaille à domicile depuis plus récemment, réalise des documents promotionnels pour le compte d'artistes en art visuel. Les deux ont pris la décision de travailler à domicile suite à la perte de leur emploi. Ils voient d'importants avantages liés à ce mode de vie, notamment la flexibilité d'horaire et la diminution des déplacements. Le conjoint considère toutefois que l'image projetée par le travail à domicile risque de lui être dommageable auprès de sa clientèle. Aussi s'emploie-t-il le plus possible à dissimuler cette situation et évite-t-il de recevoir des clients. Il aimerait bien, en fait, bénéficier du prestige rattaché à une place d'affaire et avoir la possibilité, quelquefois, d'accueillir ses clients.

Quant à sa conjointe, elle aime bien la liberté, le confort et la tranquillité que procure le travail à domicile. Elle apprécie particulièrement d'être son propre patron. Le fait que les deux travaillent à domicile assure, pour ainsi dire, une permanence pour les appels téléphoniques. Les clients ne tombent jamais sur un répondeur ou une boîte vocale, le problème de plusieurs entreprises individuelles. Un inconvénient toutefois : la famille et les amis débarquent souvent à l'improviste en pleine semaine parce que le couple est à la maison et ceux-ci ne se rendent pas toujours compte qu'il s'agit d'une journée de travail.

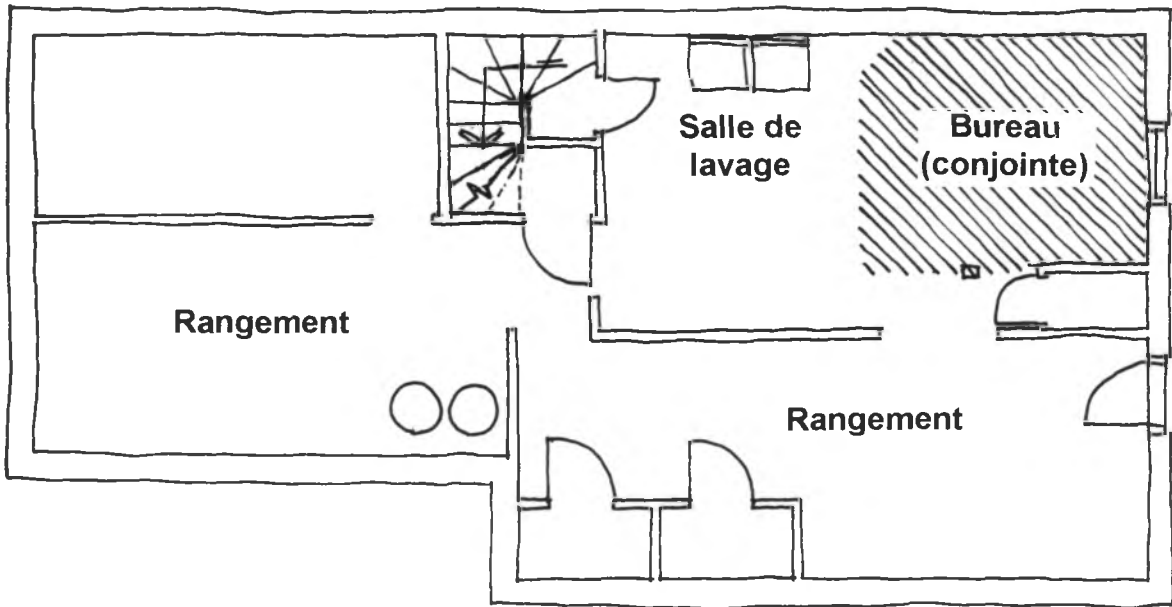
Chacun occupe un espace de travail distinct. L'homme est installé dans la plus petite des deux chambres à coucher. Par la suite, sa compagne s'est aménagé un espace de travail au sous-sol, seul espace disponible. Le salon sert d'espace de réunion lorsque la femme reçoit ses clients ou lorsque son conjoint accueille son associé pour des sessions de travail. Tous deux aimeraient disposer de plus de lumière naturelle pour leur espace respectif et trouvent les lieux quelque peu exigus. Ils ont l'intention de créer des divisions dans le sous-sol et d'améliorer l'isolation thermique, pour plus de confort. Si l'espace le lui permettait, le conjoint aimerait bien disposer d'un espace supplémentaire pour le travail d'équipe et les réunions avec son associé et pour la documentation.



Cas no 23 Le bureau du conjoint dans une ancienne chambre à l'arrière du logement (ci-dessus) et le bureau de la conjointe au sous-sol (ci-dessous).

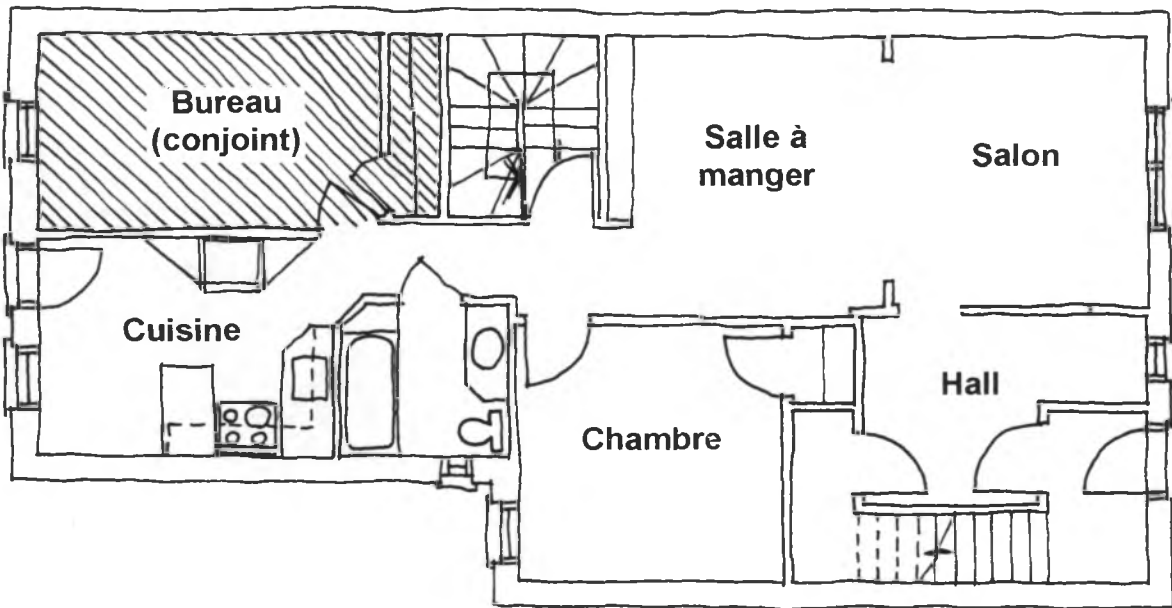


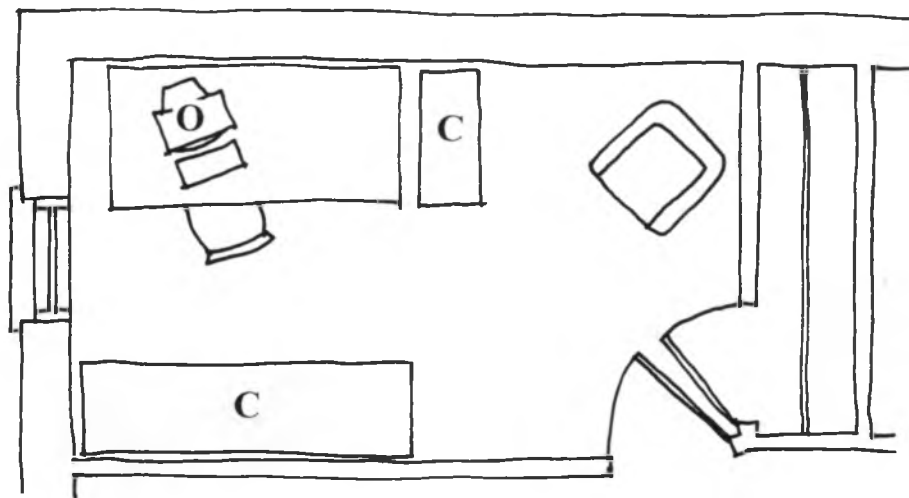
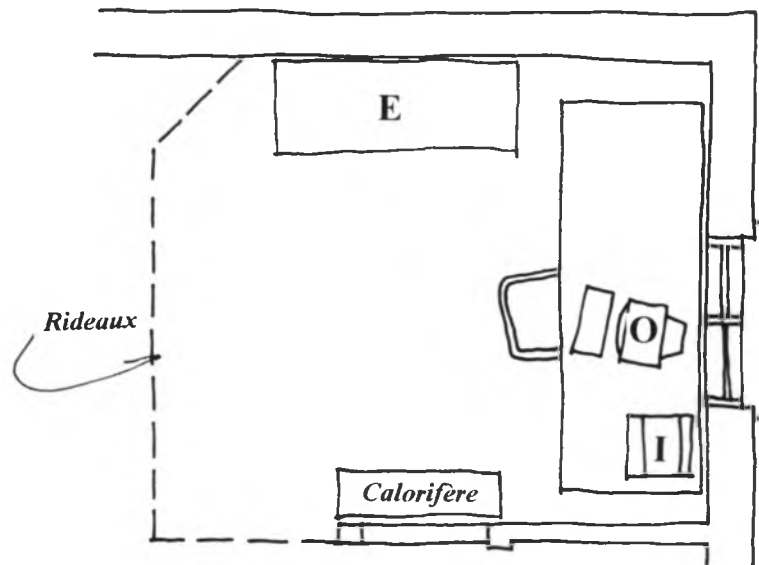
Cas no 23



△ Sous-sol

▽ Rez-de-chaussée





C = classeur; E = étagère; I = imprimante; O = ordinateur.

Cas no 24

sexe : homme

année de naissance : 1959

scolarité : secondaire

occupation : télé-marketing

revenu annuel du ménage : 25 000 \$-40 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 2 adultes

date d'occupation du logement : 1991

nombre de pièces : 7½

localisation : Plateau Mont-Royal (quartier central)

type de bâtiment : plex

âge du bâtiment : 1910

Résumé

Ce travailleur à domicile exploite une micro-entreprise de télé-marketing depuis 1994, mais travaille à son domicile depuis un an et demie. Il a adopté ce mode de vie d'abord parce qu'il n'aime pas travailler dans un bureau conventionnel et se conformer au code vestimentaire que cela exige. Le travail à domicile lui offre un environnement plus confortable et plus d'intimité pour effectuer ses appels téléphoniques. Par contre, les clients tendent à percevoir négativement ce mode de travail. Il se plaint également de l'envahissement de la sphère de travail par les parents ou amis et du préjugé voulant qu'un travail effectué à la maison est moins important.

Il reçoit rarement ses clients à domicile. Par contre, il lui arrive de travailler avec des collaborateurs pour certains mandats. Il limite volontairement ces visites pour conserver son intimité et pour respecter celle de l'autre occupant du logement. Il lui arrive quelquefois de travailler au restaurant. Le stationnement pose problème étant donné que le logement est situé sur une rue commerciale.

Le logement, situé au 3^e étage, a été choisi expressément en fonction du travail à domicile car, avant d'y habiter, ce travailleurs autonome louait un espace chez une copine pour pouvoir travailler, son ancien logement n'ayant pas l'espace voulu. L'espace de travail a été aménagé dans une des chambres parce qu'il s'agissait d'une pièce fermée, au centre de la maison et dont la vue donnait sur l'arrière et la terrasse. Le travailleur y a ajouté une prise de téléphone. La pièce comporte un deuxième poste de travail pour les collaborateurs occasionnels. Durant l'été, il lui arrive à l'occasion de s'installer sur la terrasse pour travailler. Cet espace de travail lui convient bien, mais il aimerait bien avoir une pièce plus spacieuse.

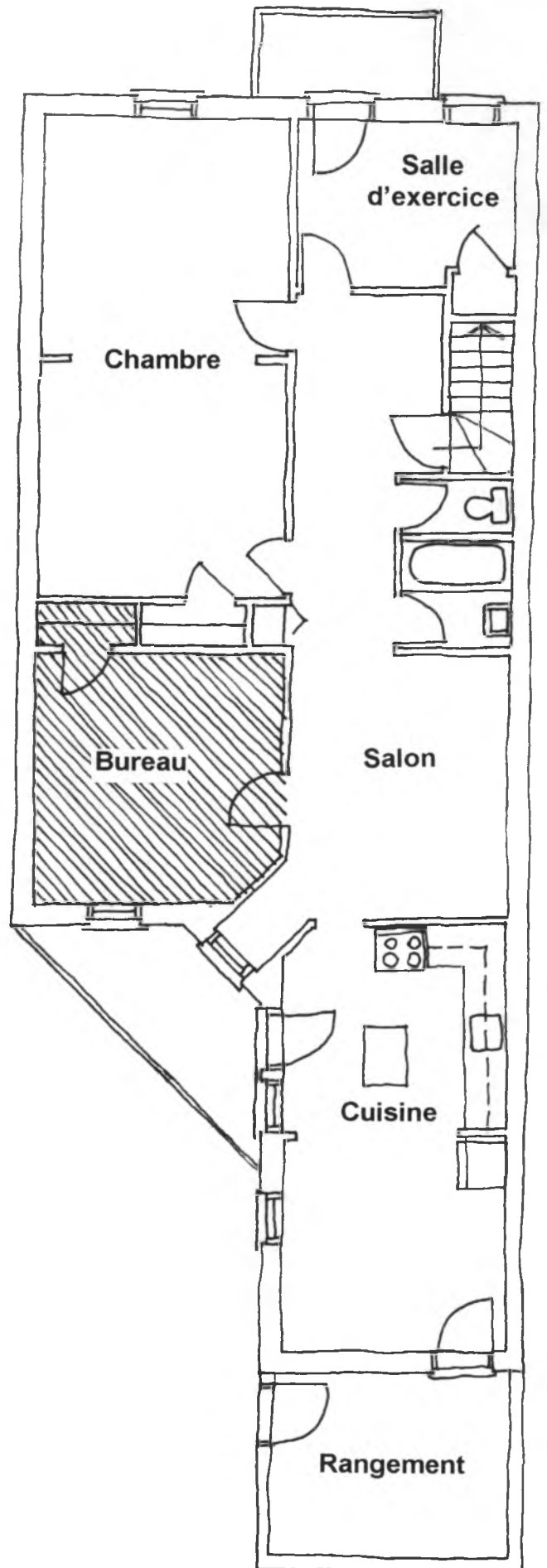
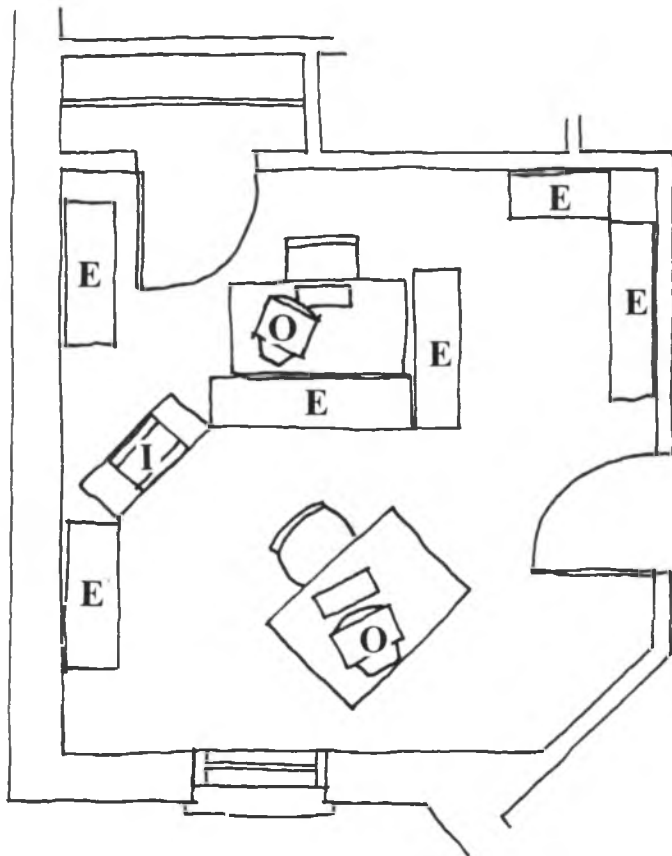


Cas no 24

Le bureau de télé-marketing installé dans une pièce choisie pour la vue sur la terrasse arrière.

Cas no 24

- E = étagère;
- I = imprimante;
- O = ordinateur;



Cas no 25

sexe : femme

année de naissance : 1948

scolarité : collégial

occupation : designer d'intérieur

revenu annuel du ménage : plus de 60 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 2 adultes

date d'occupation du logement : 1996

nombre de pièces : 7½ + garage

localisation : Ville La Salle (banlieue)

type de bâtiment : bungalow semi-détaché

âge du bâtiment : 1983

Résumé

Cette designer d'intérieur travaille à domicile depuis juillet 1995. La perte de son emploi lui a fourni l'occasion de démarrer à son compte. Les contacts professionnels avec des collègues lui manquent régulièrement et elle éprouve parfois des difficultés à limiter ses heures de travail mais tout compte fait, elle aime bien travailler à domicile. Elle souhaiterait s'associer à d'autres personnes, d'ici quelques années, pour la poursuite de son entreprise.

Elle ne reçoit jamais de clients à domicile. Le seul moment où elle reçoit des visiteurs à la maison, c'est lors de réunions de coordination avec un collaborateur, environ une heure par semaine. Mentionnons qu'actuellement, elle passe environ le tiers de son temps chez un employeur qui l'embauche à la pige. Elle se trouve bien localisée, mais elle est insatisfaite des services qu'offre le quartier en relation avec son travail..

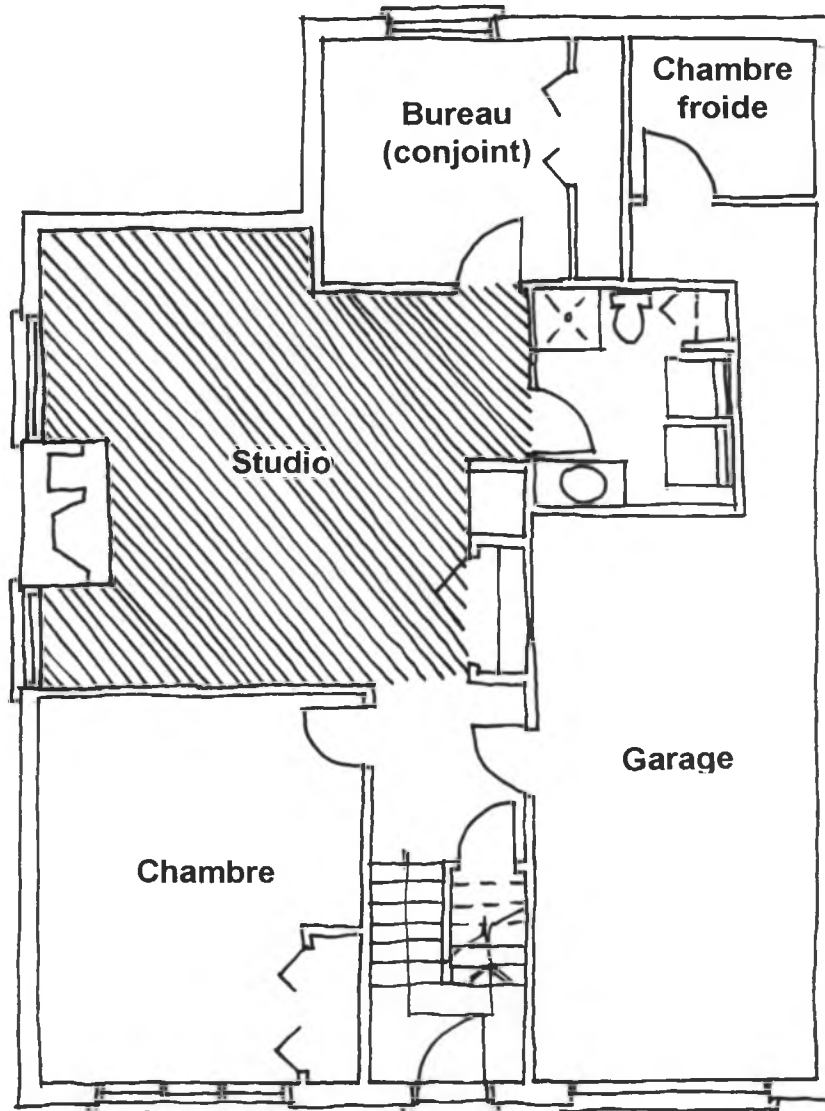
Son espace de travail est aménagé au sous-sol et est éclairé par de grandes fenêtres. L'espace est ouvert et occupe environ 30 % de la maison. L'accès au logement et à l'espace de travail se fait par une entrée commune. Peu de points négatifs sortent de l'évaluation qu'elle fait de son propre confort, à part l'ergonomie du mobilier et l'éclairage artificiel. Idéalement, elle aimerait pouvoir bénéficier d'une entrée complètement indépendante de la zone privée de la maison ainsi que d'un espace aménagé spécifiquement pour les réunions.

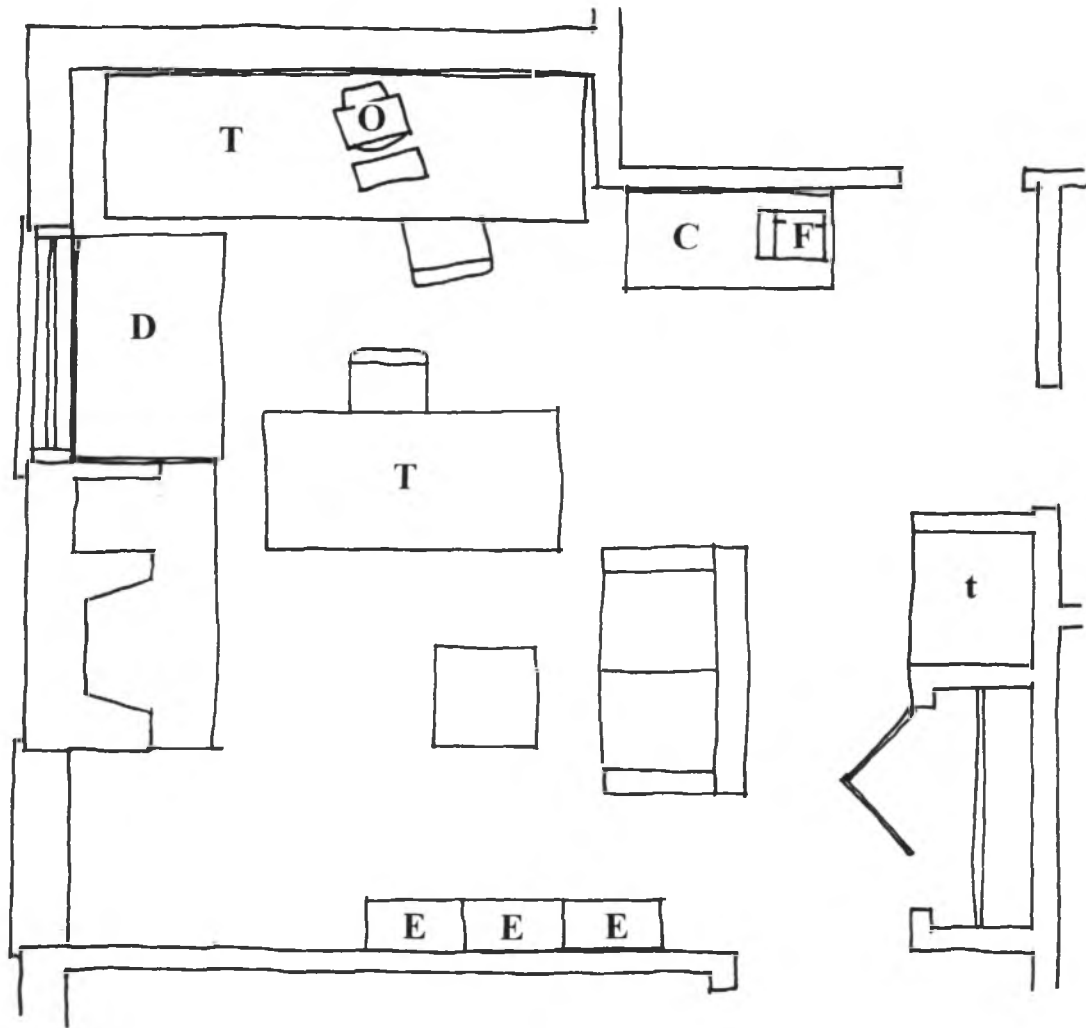


Cas no 25 L'aire de travail de la designer est vaste et située au sous-sol.



Cas no 25





C = classeur; D= table à dessin; E = étagère; F = télécopieur; O = ordinateur; T = table; t = tablettes.

Cas no 26

sexe : homme

année de naissance : 1963

scolarité : universitaire

occupation : communication scientifique

revenu annuel du ménage : 25 000 \$-40 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 1 adulte

date d'occupation du logement : 1993

nombre de pièces : 4½

localisation : Plateau Mont-Royal (quartier central)

type de bâtiment : logements multiples

âge du bâtiment : 1965-70

Résumé

Depuis 1993, ce travailleur autonome gagne l'essentiel de ses revenus en rédigeant des textes scientifiques pour des magazines ou des corporations. Il complète son travail par des cours d'escalade donnés à temps partiel dans un collège. Il occupe seul un appartement situé dans un immeuble à logements multiples d'une zone mixte résidentielle-institutionnelle. L'absence de visiteurs à la maison, le peu d'équipements requis et les contrats à la pige dans ce domaine convenaient bien à l'installation d'un bureau à domicile.

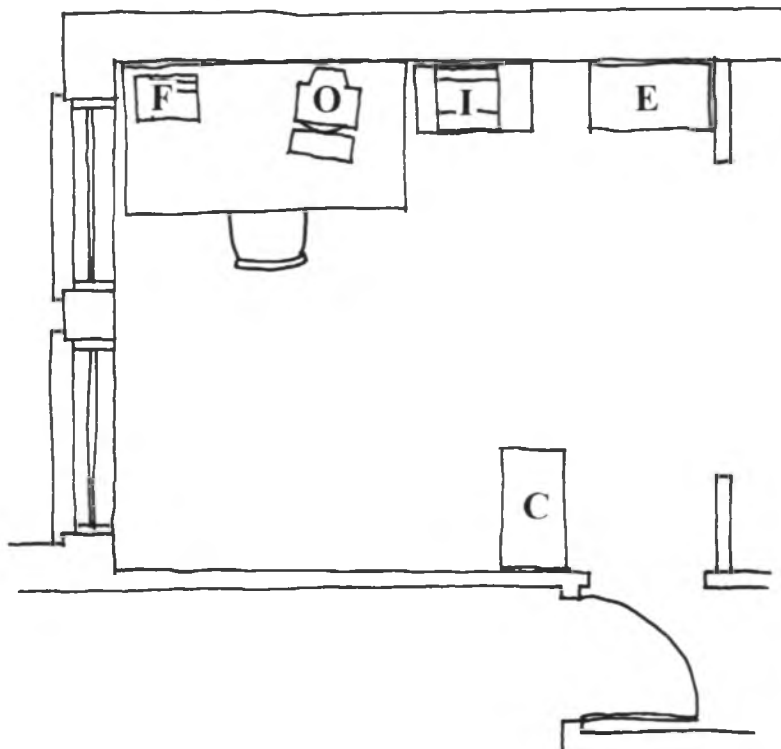
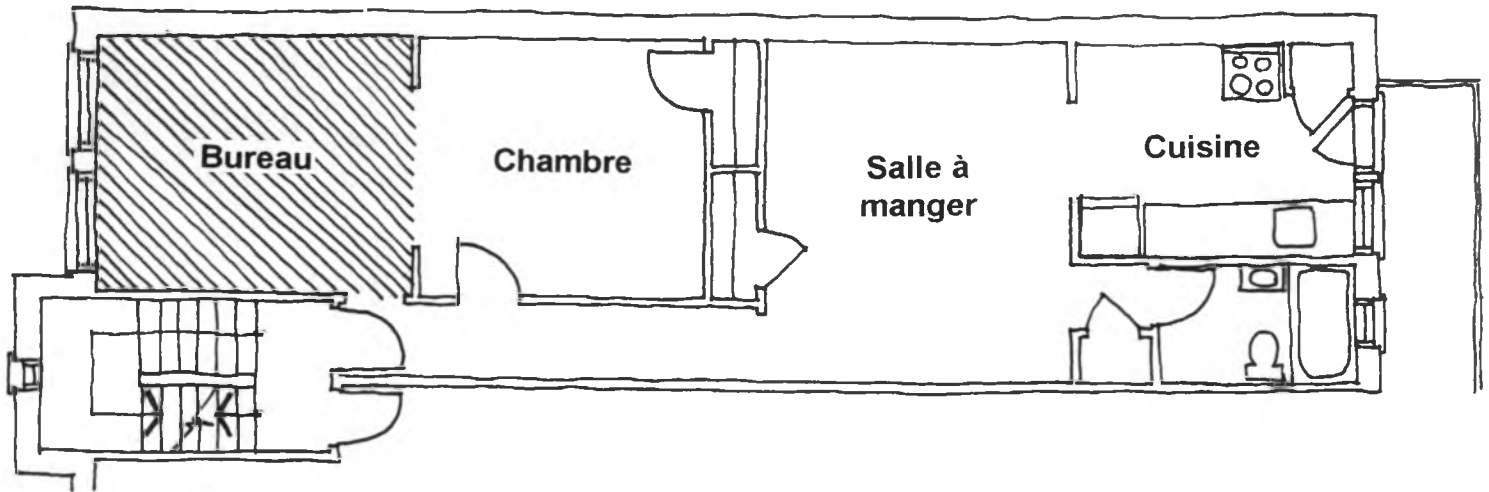
La flexibilité d'horaire du travail à la maison lui plaît et ressemble au mode de vie qu'il avait lorsqu'il était étudiant à l'université. Il travaille actuellement 50 heures par semaine dont la moitié à la maison et l'autre moitié à l'extérieur. Il se dit satisfait de ses conditions de logement, mais au moment de réaliser l'entrevue, il se préparait à déménager dans un logement semblable dans le même secteur de la ville. Sa compagne habite toujours un autre logement.

Un bureau est situé à l'avant du logement dans l'ancien salon. Il s'agit d'une pièce double choisie à cause de la présence d'une fenêtre, l'autre partie étant aménagée en chambre à coucher. Même si l'immeuble a été construit il y a environ 30 ans, le logement manque de prises de courant. Son occupant a ajouté une prise de téléphone pour le télécopieur. Idéalement, il aimerait pouvoir bénéficier d'une pièce de travail fermée pour la rédaction de texte, plus d'espace de rangement et une petite salle de réunion.



Cas no 26 L'espace de rédaction situé dans la partie avant d'une pièce double, près de l'entrée.

Cas no 26



C = classeur; E = étagère; F = télécopieur; I = imprimante; O = ordinateur.

Cas no 27

sexe : homme

année de naissance : 1962

scolarité : collégial

occupation : photographe

revenu annuel du ménage : plus de 60 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 3 adultes

date d'occupation du logement : 1994

nombre de pièces : 6½

localisation : Centre-Sud (quartier central)

type de bâtiment : plex

âge du bâtiment : 1910

Résumé

Ce photographe travaille à son compte depuis octobre 1995. Le logement avait justement été choisi à cause des possibilités qu'il offrait pour les contrats à titre d'indépendant. Or, la perte d'un emploi a accéléré les choses, la lointaine éventualité de travailler à son compte est devenue brusquement réalité. Spécialisé en photographie alimentaire, ce travailleur autonome a installé son studio et son laboratoire dans un ancien commerce rattaché au logement de l'arrière-boutique. Il habite avec sa compagne et un co-locataire. Ce choix, de son propre aveu, est avant tout économique. Les revenus générés ne permettent pas d'envisager la location d'un espace commercial en règle. En plus de recevoir des clients et des fournisseurs à domicile, un styliste et un accessoiriste viennent travailler fréquemment avec lui.

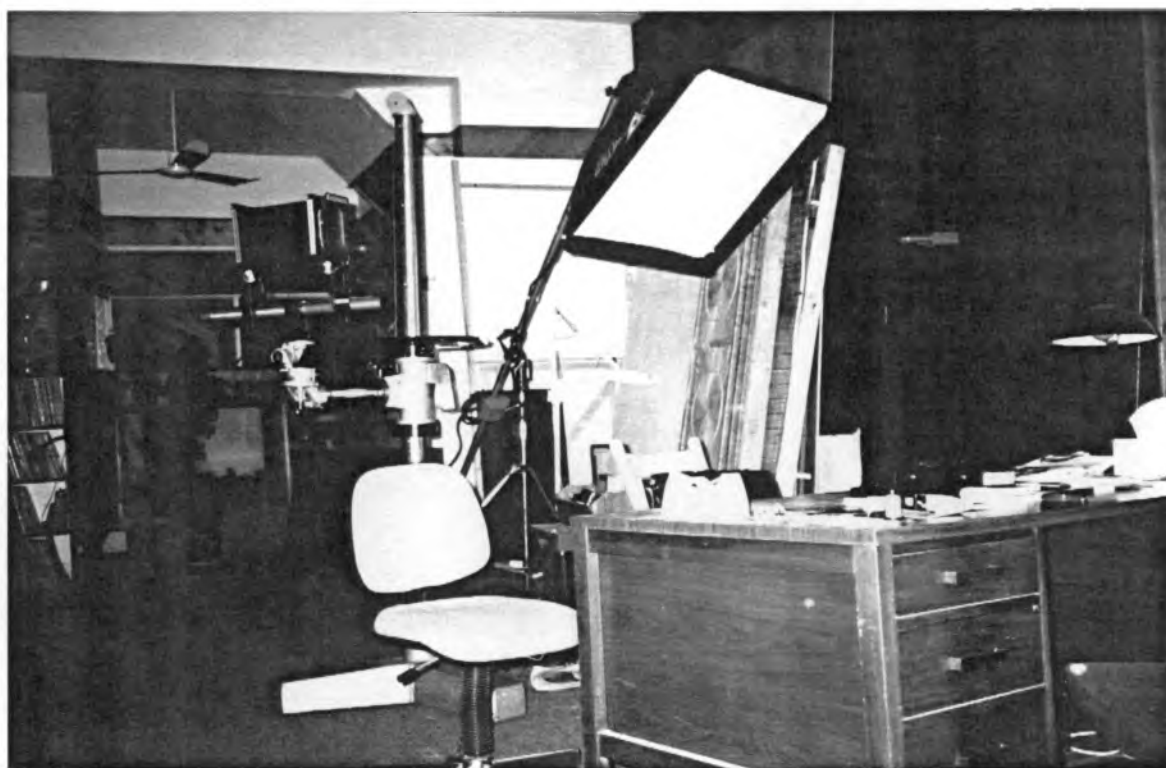
Le logement qu'il habite est situé au coin d'une rue au rez-de-chaussée. Une partie de celui-ci, le salon, occupe l'espace d'un ancien casse-croûte. C'est dans ce salon que le photographe a installé son bureau, son studio, son équipement photographique et ses décors. Le soir venu, l'équipement est déplacé contre le mur pour libérer l'espace et faire place aux meubles. Lorsqu'une séance de photo devient nécessaire, on déplace les meubles et on baisse les toiles. Une des anciennes toilettes du restaurant a été aménagée en laboratoire pour le développement de photos. La cave sert d'espace d'entreposage pour les décors et de chambre froide pour les aliments dont il a besoin. La cuisine sert à la préparation des aliments lors de ces séances. Ajoutons à cela que la conjointe a également un espace de bureau. Dans les faits, 60 % du logement est donc appelé à servir pour le travail.

Plusieurs travaux ont été réalisés : démolition et construction de murs, portes condamnée, nouveau couvre-plancher, prise de téléphone, rangement, plomberie. Le photographe œuvre dans la clandestinité. D'une part parce qu'il habite un secteur défavorisé et qu'il veut éviter le vol d'équipement et d'autre part, parce que le travail de développement de photos est illégal à domicile.

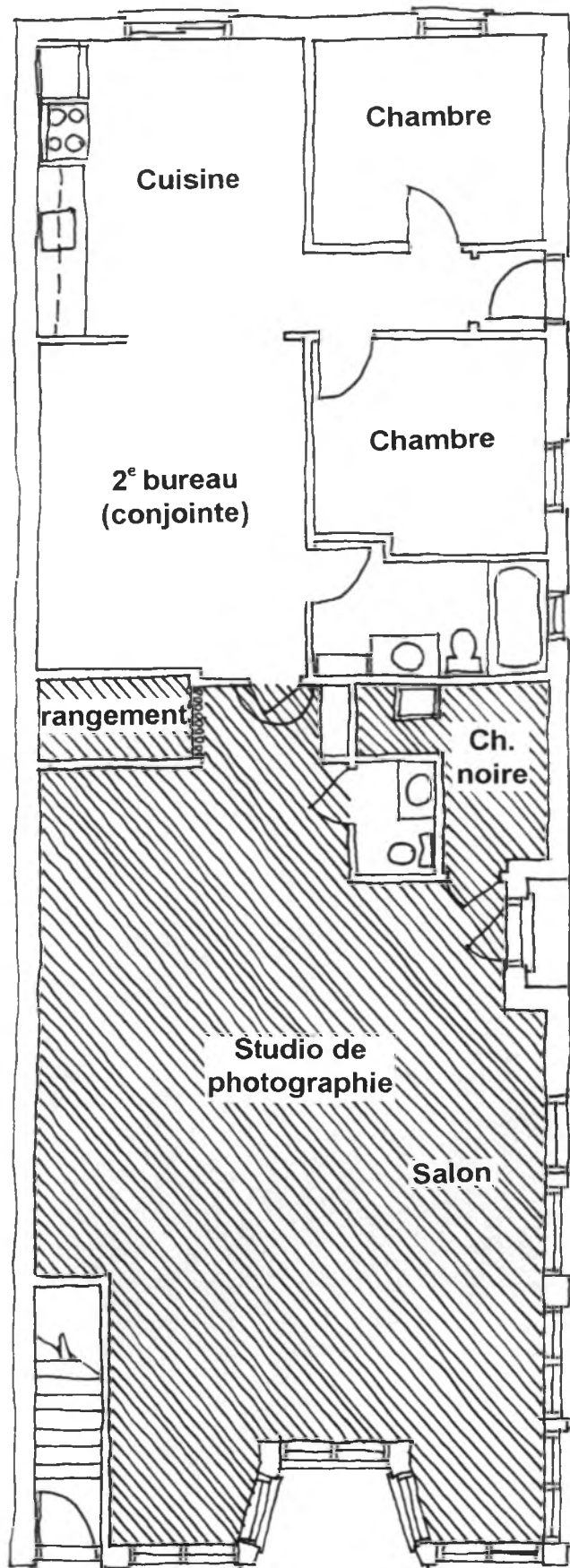
Lorsqu'une séance de photos est nécessaire, les autres occupants n'ont plus accès au salon. Ceux-ci en sont parfois incommodés. A moyen terme, notre photographe aimerait disposer d'un espace un peu plus vaste servant exclusivement à la prise de photos, question d'éviter le déplacement de mobilier et d'équipement. Cet espace pourrait être situé dans un local commercial ou dans un loft habitable, par exemple.

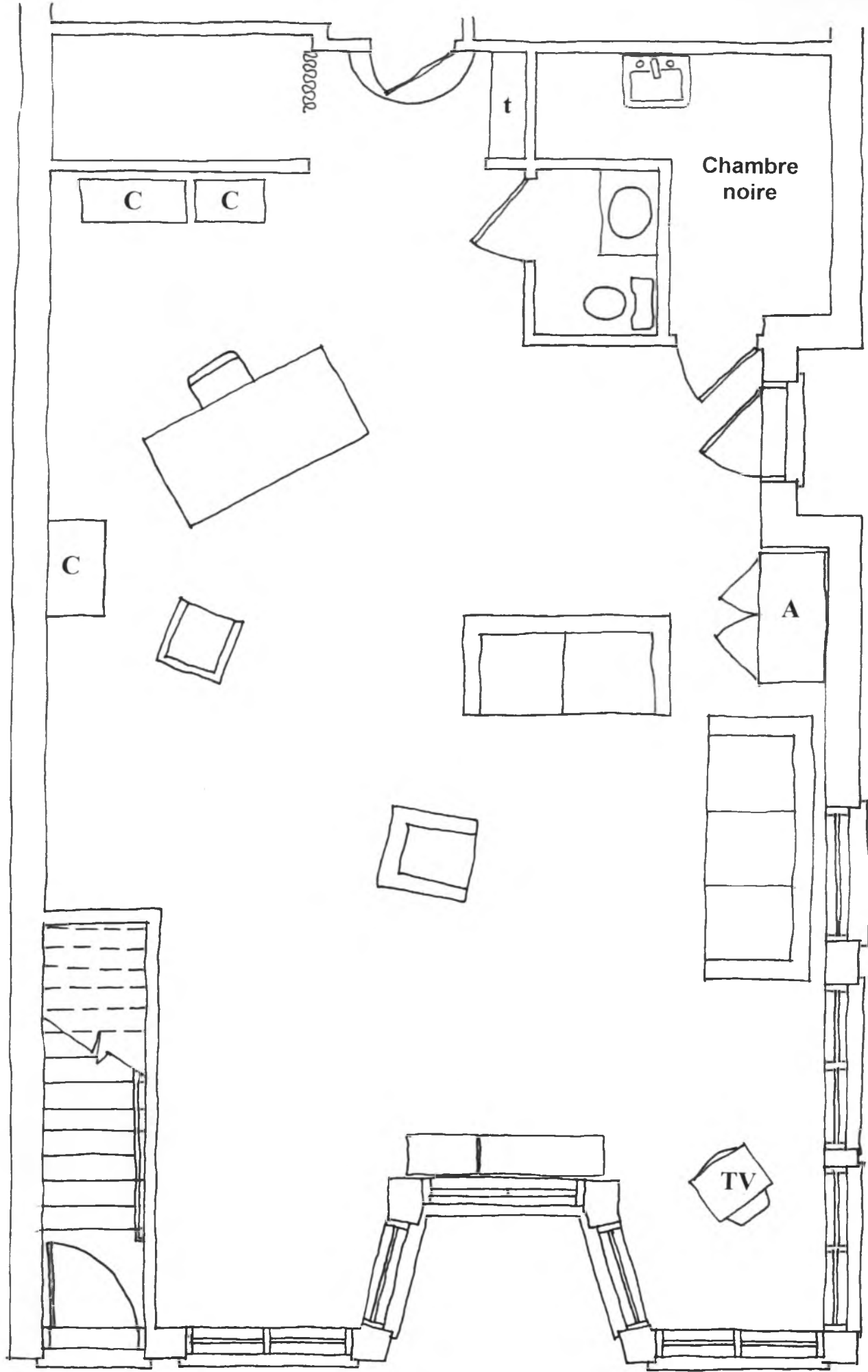


Cas no 27 Le studio du photographe qui sert également de salon et qui occupe un ancien restaurant au coin d'une rue.



Cas no 27





A = armoire; C = classeur; t = tablettes.

Cas no 28

sexe : homme

année de naissance : 1960

scolarité : collégial

occupation : publicité pour éditeurs

revenu annuel du ménage : 25 000 \$-40 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 1 adulte

date d'occupation du logement : 1994

nombre de pièces : 4½

localisation : Plateau Mont-Royal (quartier central)

type de bâtiment : plex

âge du bâtiment : 1916

Résumé

Ce travailleur autonome offre un service de support aux éditeurs pour la vente d'ouvrages. Depuis un an, il exerce son métier à domicile, ce qui s'est révélé un grand changement dans ses conditions de travail puisqu'il était appelé autrefois à voyager dans plusieurs villes. Il dit ne pas avoir regretté son choix et profite des avantages que cela comporte, malgré une baisse de revenus substantielle et un prestige moindre que son ancien emploi.

La conjonction du travail et des activités domestiques ne semble pas poser de problème pour cet homme qui vit seul. Il œuvre les deux tiers de son temps à la maison, l'autre tiers à l'extérieur. Il s'attend à ce que ce mode de vie évolue dans l'avenir et croit que le travail à domicile est une chose positive car les gens utilisent davantage les services de quartier et sont plus conscient de leur environnement communautaire.

Le logement est situé au troisième étage et est construit sur la longueur. Environ le tiers de celui-ci est utilisé pour le travail. Le bureau occupe l'une des quatre pièces du logement. Celui-ci est éclairé par un puits de lumière et est ouvert sur le corridor. Cet espace de travail est situé immédiatement à côté de la cuisine, également utilisée comme espace de travail, surtout à cause de la table qui s'y trouve et de la lumière naturelle. Les principaux points d'inconfort de cet ancien logement sont le chauffage, en hiver, la ventilation, en été, et le manque manque d'espace de rangement. Une prise de téléphone et des tablettes ont dû être ajoutées.

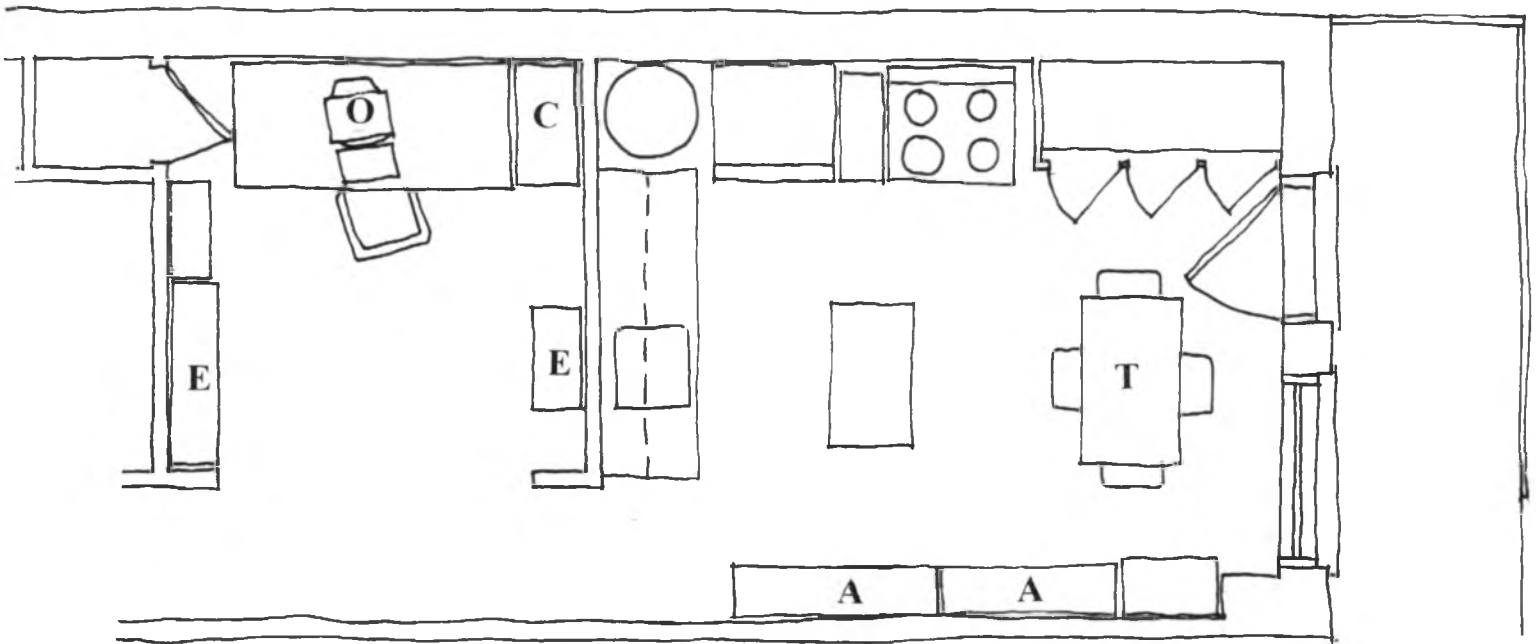
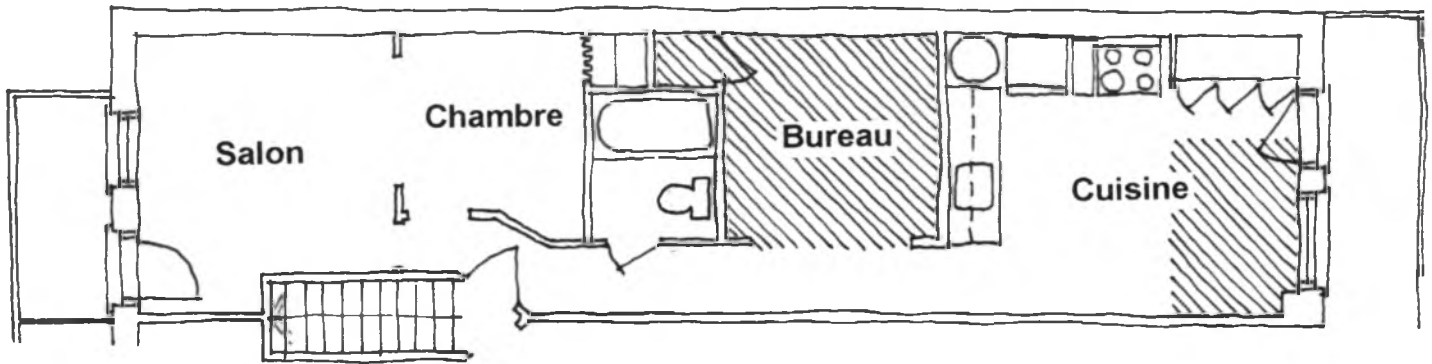
Bien que ce travailleur à domicile se satisfasse de ses conditions de logements actuelles, il aimerait travailler et habiter dans un logement plus spacieux pour y installer un studio d'enregistrement et oeuvrer avec des collègues ou des assistants de production afin de briser l'isolement.



Cas no 28 Le bureau est situé au centre de la maison. Sans fenêtre, il est éclairé par un puits de lumière et s'ouvre sur le corridor.



Cas no 28



A = armoire; C = classeur; E = étagère; O = ordinateur; T = table.

Cas no 29

sexe : femme

année de naissance : 1958

scolarité : universitaire, premier cycle

occupation : agent de développement, gestion d'événements

revenu annuel du ménage : 40 000 \$-60 000 \$

statut : propriétaire

nombre d'occupants : 2 adultes

date d'occupation du logement : 1992

nombre de pièces : 5½ + sous-sol

localisation : Varennes (banlieue)

type de bâtiment : cottage jumelé

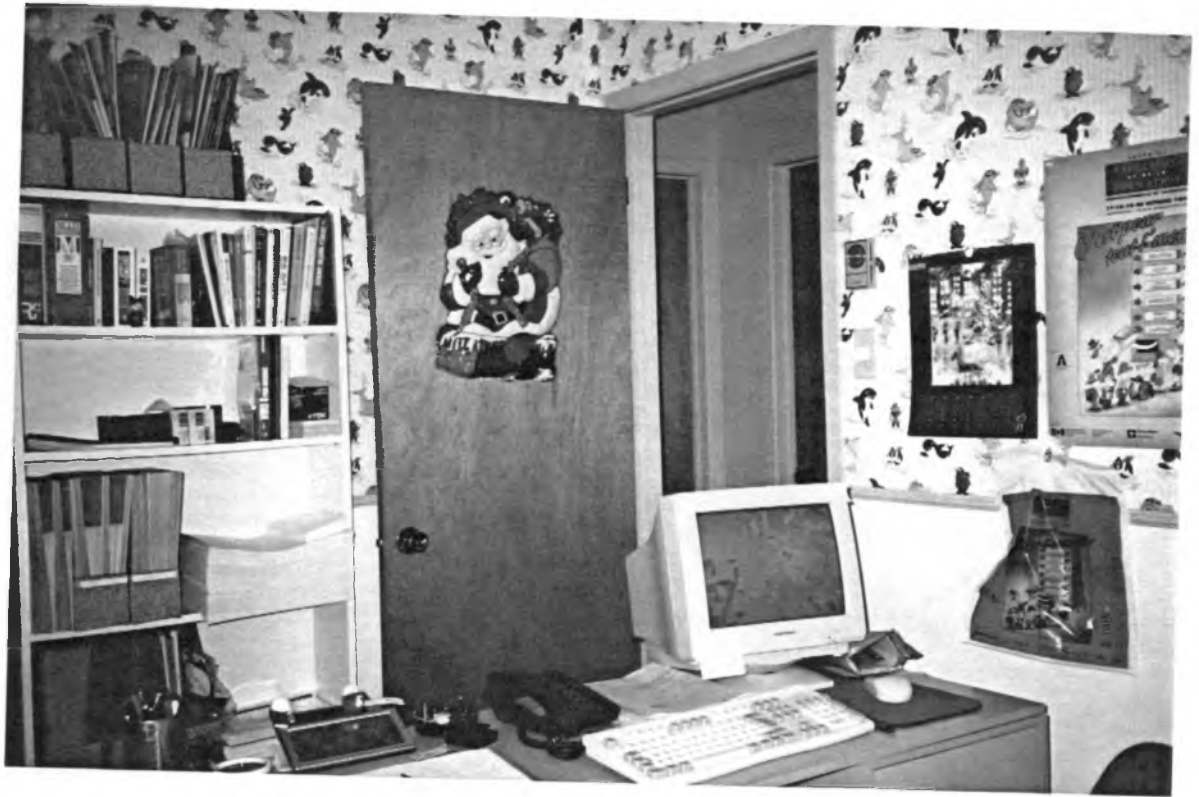
âge du bâtiment : 1972

Résumé

La personne interrogée ici effectue du télé-travail à partir de son domicile depuis juin 1996. En fait, il s'agissait au départ d'une condition d'embauche pour un poste d'agent de développement. L'employeur manquait d'espace pour accueillir cette nouvelle employée. La personne ne s'en plaint pas. Au contraire, elle n'y voit que des avantages : temps de transport diminué, économie de vêtements et de restaurants, autonomie et contrôle de son propre horaire. Toutefois, elle s'est rendu compte qu'elle travaille davantage, plus de 60 heures par semaine. Les journées commencent plus tôt et le travail déborde sur les soirées et la fin de semaine.

Outre son emploi principal, la télé-travailleuse possède sa petite entreprise de design et de conception de vêtements de sports. Elle ne reçoit aucun client, fournisseur ou collaborateur dans le cadre de l'une ou l'autre de ses occupations. Elle déplore que le fait qu'elle travaille à domicile soulève parfois des sarcasmes, mais ajoute que cela est généralement bien perçu par l'entourage.

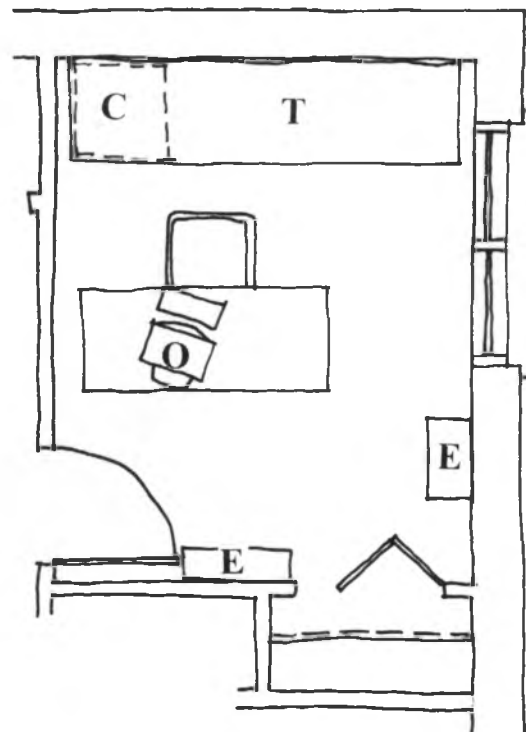
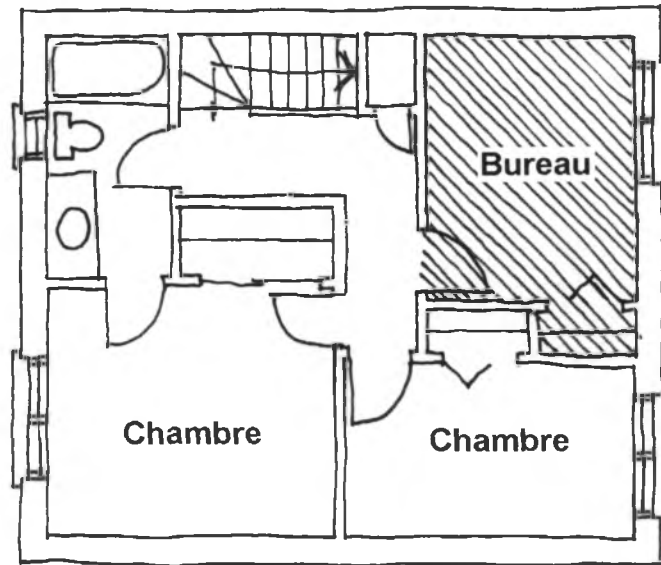
Elle dispose de deux espaces de travail qui occupent environ 20 % de la superficie de la maison. Pour la conception de vêtement, elle s'est aménagée un petit atelier au sous-sol. Toutefois, l'espace de travail qu'elle occupe à 90 % du temps se trouve à l'étage, dans une des chambres à coucher. Son espace lui convient tout à fait. Idéalement, elle aimerait cependant que cet espace soit un peu plus grand, mieux décoré et doté d'un mobilier plus spacieux et confortable.



Cas no 29 Le bureau principal occupe une ancienne chambre d'enfant à l'étage.



Cas no 29



C = classeur; E = étagère; O = ordinateur; T = table.

Cas no 30

sexe : homme

année de naissance : 1958

scolarité : secondaire

occupation : dessin assisté par ordinateur

revenu annuel du ménage : moins de 25 000 \$

statut : locataire

nombre d'occupants : 1 adulte, 1 enfant (4 ½ ans)

date d'occupation du logement : 1995

nombre de pièces : 6½ + sous-sol

localisation : Ahuntsic (quartier périphérique)

type de bâtiment : Duplex en rangée

âge du bâtiment : 1972

Résumé

Ce travailleur autonome effectue du dessin assisté par ordinateur dans le domaine de l'ingénierie et du bâtiment. Il oeuvre à domicile depuis mars 1995. Auparavant dans le domaine de la construction, il a dû changer de métier pour des raisons de santé. Sa formation en dessin technique lui a permis d'offrir ses services sur une base contractuelle. Son appréciation du travail à domicile est mitigée. Ce mode de travail évite bien des déplacements. Par contre, il aimerait bien pouvoir se permettre une place d'affaire pour séparer davantage le travail de la vie privée, malgré la grandeur de son logement.

Cet homme a la garde partagée de son fils de quatre ans, mais seulement une fin de semaine sur deux. Un associé vient travailler chez lui à tous les jours et il reçoit de deux à trois clients par semaine. Il est modérément satisfait de la localisation de son lieu de travail et aimerait bien se rapprocher du centre-ville. Il connaît quelques problèmes de stationnement à cause de la présence des usines de textile des environs. En outre, il se plaint que le logement soit mal insonorisé, ce qui l'oblige à faire attention au bruit lorsqu'il travaille tard le soir. Les équipements informatiques nécessiteraient un plus grand nombre de prises de courant et de circuits électriques. L'occupant a dû ajouter des prises de téléphones.

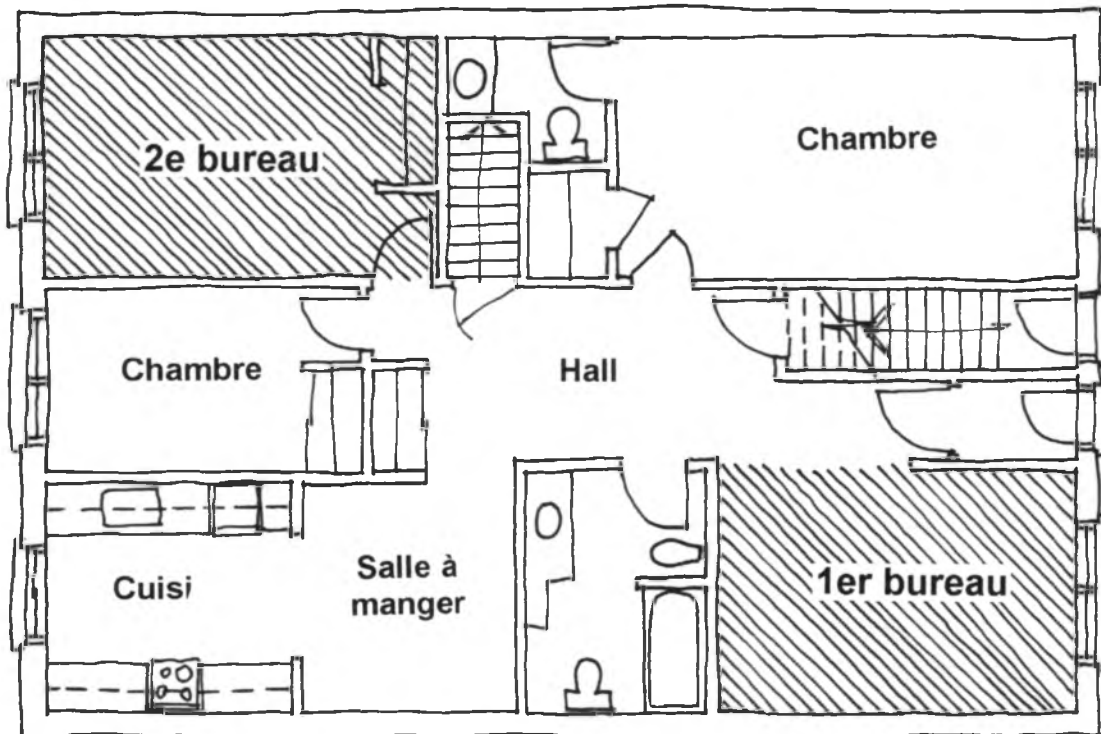
Fait à noter, les deux espaces de travail sont situés au rez-de-chaussée et le salon est maintenant au sous-sol. L'occupant a transformé le salon, près de l'entrée, en espace de travail pour son usage propre. Il y reçoit les clients. L'associé occupe l'une des chambres située à l'arrière. Son espace de travail idéal à domicile : une aire de travail d'environ 50 mètres carrés, détachée de la maison et dotée d'un accès indépendant ou alors un logement sur un autre étage.

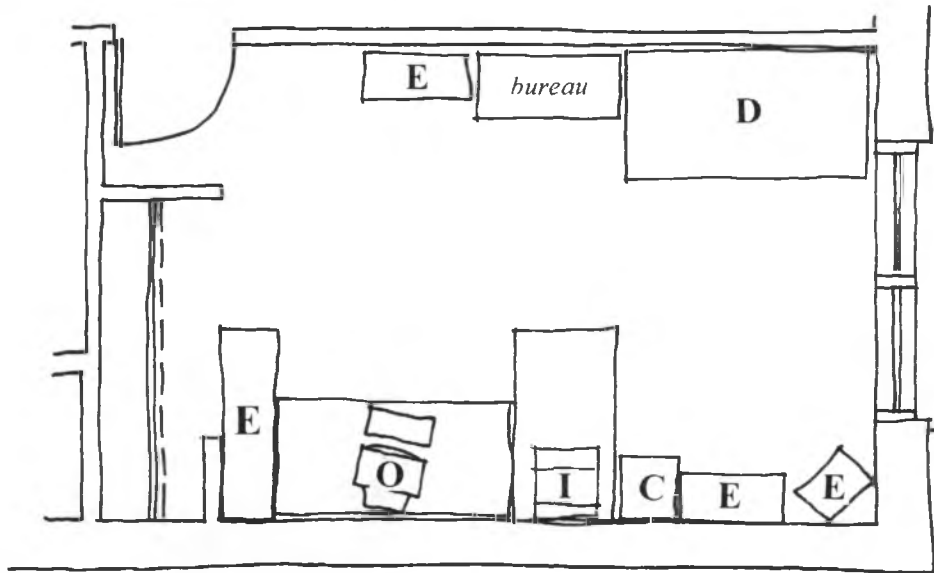
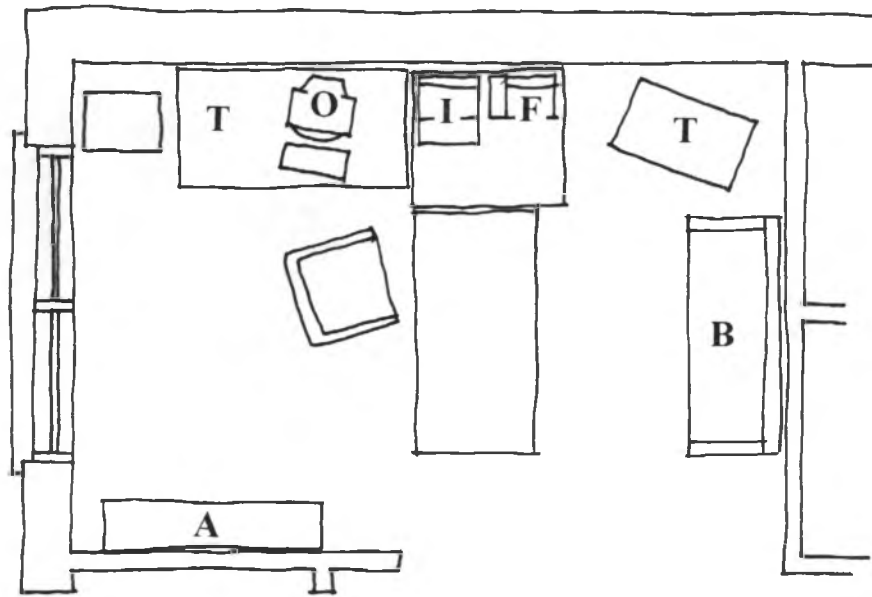


Cas no 30 Le premier bureau dans l'ancien salon près de l'entrée (ci-dessus) et le deuxième bureau dans une ancienne chambre à l'arrière (ci-dessous).



Cas no 30





A = armoire; B = banc; C = classeur; D= table à dessin; E = étagère; F = télécopieur;
 I = imprimante; O = ordinateur; T = table.

3. Synthèse des données recueillies

3.1 L'expérience de travailler à son domicile

Motifs de la décision

La presque totalité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude sont des travailleurs indépendants ou ont créé leur propre entreprise. Pour cette raison, la décision de travailler à la maison coïncide souvent avec celle de démarrer à son propre compte et sont intimement liées. Il ne faut donc pas s'étonner que le choix de travailler à la maison soit un choix économique d'abord et avant tout. Un local commercial est bien souvent hors de portée financière pour un travailleur indépendant ou une entreprise naissante. Plusieurs entrepreneurs interrogés aimeraient pourtant bénéficier d'un tel espace de travail.

Ceci étant dit, la rareté des postes disponibles sur le marché du travail et la volonté de créer son propre emploi constitue le motif évoqué le plus souvent pour ce changement de mode de vie. Onze personnes l'ont mentionné spontanément. Plusieurs personnes ont d'ailleurs pris cette décision suite à la perte d'un emploi. D'autres ont exprimé leur insatisfaction face au travail salarié en général. Ce choix s'inscrit souvent dans une remise en question de leur carrière ou leur mode de vie.

Sept personnes ont évoqué plus clairement le goût de démarrer leur propre entreprise ou de mener leurs propres projets.

Parmi les autres motifs évoqués, mentionnons la recherche d'une meilleure qualité de vie et, dans deux cas, la volonté d'être plus disponible pour les enfants.

Avantages et désavantages

Toutes les personnes rencontrées traçent un bilan positif de leur expérience de travail à domicile. Toutes voient plus d'avantages que d'inconvénients à exercer ce mode de vie. D'ailleurs, aucune des personnes interrogées n'a exprimé de regret sur son choix, même si quelques-unes rêvent de «sortir le bureau de la maison». La presque totalité pensent conserver ce mode de vie pendant quelques temps encore. Sur un horizon de deux ou trois ans, plusieurs envisagent cependant de louer un espace commercial de façon à établir une meilleure distinction entre la vie domestique et le travail.

Avantages

Parmi les avantages les plus fréquemment cités, mentionnons les économies de temps et de transport ainsi que la flexibilité d'horaire, même si cela implique de reprendre des heures le soir ou la fin de semaine. La plupart des gens interrogés aime l'autonomie que ce mode de vie permet et le fait de ne pas avoir de patron qui vérifie leurs allées et venues. Même si la majorité des travailleurs, de leur propre aveu, s'en tiennent à une discipline et un horaire relativement stricts, ils apprécient de pouvoir, à l'occasion, effectuer certaines courses dans la journée. Chez ceux qui ont des enfants, cette flexibilité donne un coup de pouce pour faire face aux obligations familiales : garderie, enfant malade, rendez-vous chez le médecin, etc.

La diminution des temps de déplacement obtient la faveur des répondants. Le fait d'être sur place permet de débiter le travail plus tôt, de travailler plus d'heures ou encore de débiter la journée en déjeunant tranquillement. Ceux qui rencontrent fréquemment des clients ou des collaborateurs évitent de se déplacer à l'heure de pointe.

Plusieurs répondants avouent se vêtir de façon plus décontractée les journées où aucune rencontre n'est prévue. Beaucoup parlent d'économie sur les dépenses d'habillement. Une personne interrogée se déclarait heureuse d'être enfin libérée des obligations d'apparence que lui imposait son ancien travail. Avouant travailler fréquemment en robe de chambre jusqu'à midi devant son ordinateur, elle appréhende la généralisation de la vidéo-conférence entre clients et fournisseurs. Mais il s'agit ici d'un cas isolé. Le travail en pyjama reste un mythe, du moins en ce qui concerne cette étude.

Plusieurs personnes ont parlé d'une meilleure productivité, d'un environnement qui facilite la concentration, de l'absence de réunions inutiles ou de conversations anodines autour d'une tasse de café le matin.

En bref, les gens interrogés considèrent le travail à domicile comme un mode de vie à caractère plus humain, moins stressant que le 9 à 5 effectué dans un bureau à l'extérieur, et qui permet de garder un meilleur équilibre dans sa vie personnelle.

Inconvénients

Comme chaque médaille a son revers, la plupart des gens se sont plaints de l'envahissement de la sphère domestique par le travail, que se soit en terme d'espace ou d'heures travaillées. Alors que chez les salariés, les temps de déplacement viennent effectuer une transition entre les heures de loisir et les heures travaillées, chez les travailleurs à domicile, le boulot empiète plus souvent qu'autrement sur les heures de loisir. La tentation est grande de faire quelques heures le soir ou la fin de semaine.

N'ayant pas à se déplacer pour se rendre au travail, il est également tentant, nous ont dit les travailleurs à domicile, de rester cloîtrer dans la maison toute la journée, surtout l'hiver. Pour remédier à ce problème, certains travailleurs s'efforcent de faire une promenade tous les matins ou d'effectuer une course dans la journée, quitte à reprendre des heures le soir. Une personne interrogée a dit apprécier le fait de devoir reconduire son enfant à pied à la garderie tous les matins. De retour à la maison, il est plus facile de se mettre à la tâche.

Beaucoup de travailleurs à domicile ressentent l'isolement social et professionnel. Plusieurs regrettent de ne pas avoir de collègues de travail et de contacts professionnels avec des pairs. De même, plusieurs personnes nous ont confié recevoir moins d'amis à la maison depuis qu'ils sont travailleurs à domicile. Les raisons sont diverses: manque d'espace, manque de temps, budget plus serré.

Autre désavantage mentionné : parents et amis ne se gênent pas pour appeler en plein milieu de la journée à tout propos ou débarquent tout bonnement à l'improviste. Il se passe un certain temps avant que l'entourage ne se rende compte qu'il s'agit d'un «vrai» travail.

Relations avec les autres occupants

A part un cas où un ménage s'est séparé, le fait qu'un membre travaille à domicile ne semble pas installer la discorde dans le foyer. Plusieurs considèrent même que ce changement a eu un impact positif sur la vie du ménage, en particulier lorsque celui-ci comportait des enfants.

Les principales sources de discordes semblent être les longues heures travaillées et, parfois, le manque d'espace. Le bruit ou la présence de clients ou de collaborateurs peuvent créer des tensions, particulièrement durant la période d'activités intenses. Dans au moins un cas, un travailleur à domicile semblait sous-estimer ou vouloir minimiser l'impact de ses activités sur la famille. Curieusement, personne n'a mentionné, comme source de tension, les fluctuations de revenus, qui sont pourtant le lot des travailleurs autonomes.

Aux dires des parents, les enfants réagissent plutôt bien au travail à domicile. Ils apprécient la présence du parent, même si celui-ci est occupé à travailler. Plusieurs femmes nous ont dit cependant que leurs enfants trouvent que «maman travaille beaucoup» et qu'il est bien tentant de venir lui parler pendant son travail. Certains enfants ont peine à comprendre pourquoi ils doivent aller à l'école ou à la garderie alors que papa ou maman est à la maison. Durant les vacances, en particulier, la présence des parents permet une meilleure surveillance des enfants d'âge scolaire.

Certains travailleurs à domicile (deux femmes et un homme) se sont plaints de jouer le rôle de tampon dans le couple à cause de la flexibilité de leur horaire. Ils vont chercher les enfants à la garderie ou à l'école et le conjoint attend d'eux un minimum de tâches ménagères (lessive, entretien ménager, courses, etc.), cela, sans égard au sexe du répondant. A ce titre, les témoignages entendus ne nous permettent pas de conclure à une séparation des rôles entre les hommes et les femmes, tel que le suggèrent certaines études antérieures où les femmes qui travaillent à la maison apprécieraient s'acquitter de leurs responsabilités initiales tandis que les hommes, eux, auraient un meilleur contrôle de leur horaire (Gurstein, 1995).

Habitudes de vie

En général, les habitudes de vie changent avec le travail à domicile. Un des points qui revient le plus souvent est l'habillement. Tel que mentionné précédemment, les gens s'habillent de façon plus décontractée. Ceux qui fréquentaient beaucoup les restaurants prennent davantage de repas à la maison alors que les autres fréquentent plus volontiers les restaurants pour rencontrer des clients ou des partenaires, pour s'extraire du travail, pour prendre l'air ou pour voir des gens, tout simplement. Plusieurs nous ont dit prendre moins de temps pour dîner que lorsqu'ils travaillaient à l'extérieur. La plupart des gens sont plus sédentaires, ont une vie sociale moins active et travaillent de plus longues heures.

Fait à noter, beaucoup de travailleurs interrogés nous ont dit que leur niveau de vie avait baissé depuis qu'ils travaillaient à domicile.

3.2 Le voisinage et l'environnement de quartier

Utilisation des services

Une faible majorité de répondants sont satisfaits des services offerts dans leur quartier en rapport avec leur travail. Les récriminations de ceux qui ne le sont pas concernent surtout un mauvais service de photocopie et le manque de services spécialisés en relation avec leur travail. Les commerces les plus fréquentés sont la photocopie, le bureau de poste, les institutions financières et les restaurants. Ces observations concordent avec celles d'études antérieures mentionnant le bureau de poste et le centre de photocopie comme services les plus fréquentés (Ahrentzen, 1987 ; Gurstein, 1995).

La plupart des répondants admettent fréquenter davantage les commerces de quartier depuis qu'ils travaillent à la maison.

Localisation du lieu de travail

Sur les 30 cas étudiés, seulement trois personnes sont insatisfaites de la localisation de leur lieu de travail. Dans ces trois cas, l'insatisfaction est due à la nature du voisinage et non à la localisation par rapport au centre de la ville ou aux clients. Ces travailleurs autonomes ne reçoivent aucun client à domicile, craignant que ceux-ci les perçoivent de façon négative parce qu'ils habitent dans un secteur défavorisé. Même si parfois les gens sont situés loin de leurs clients, par exemple le cas numéro 13, il ne remettent pas en cause leur choix. L'appréciation du milieu de vie prime sur l'importance d'être bien localisé par rapport à ses clients ou ses fournisseurs. Dans le cas numéro 15, toutefois, le rayon d'action des services de messageries en provenance du centre-ville a été déterminant dans le choix de résidence, sinon la famille se serait installée à la campagne. Le cas no 17 convient qu'il serait préférable, du point de vue des affaires, d'avoir une localisation plus centrale, mais elle ne remet pas en cause pour autant son choix de localisation. Ces résultats viennent apporter quelques précisions à ceux de l'enquête de Gurstein en ce qui a trait à l'emplacement souhaité. Dans cette étude, près de la moitié des répondants qui ont déménagé ou désirent le faire ont exprimé le désir de vivre dans le même quartier (46 %) et plus de la moitié (51 %), dans la même ville (Gurstein, 1995).

En ce qui a trait au stationnement, environ le tiers des personnes interrogées connaissent des problèmes (cas numéros 4, 5, 6, 8, 9, 11, 17, 21, 24, 30). Dans les secteurs où c'est le stationnement sur rue qui prédomine, il existe parfois un système de vignettes pour les résidents et les rues se vident durant les heures de travail. C'est dans les secteurs les plus denses, où le voisinage est composé de bâtiments de trois étages ou plus et situé sur ou à proximité d'une artère commerciale importante ou d'un secteur industriel, que le manque de places de stationnement sur rue aux heures de pointe se fait sentir. Le moyen envisagé souvent consiste à placer les rendez-vous des visiteurs pendant les heures creuses.

Sécurité et surveillance du milieu

Du point de vue de la sécurité du quartier, des nuances sont à apporter. L'opinion la plus largement répandue veut que le travail à domicile favorise une meilleure sécurité bien que de

rare études ont confirmé que les travailleurs étaient modérément attentifs à ce qui se passe dans la rue (Ahrentzen, 1987). Les personnes interrogées se divisent en deux, comme dans l'étude de Gurstein (1995) : ceux qui considèrent que le travail à domicile améliore la surveillance, donc la sécurité du quartier, et ceux qui se disent trop éloignés de la fenêtre ou trop absorbés par leur travail pour voir ce qui se passe dans la rue. La plupart des répondants considèrent toutefois qu'une présence à la maison diminue les risques de vols. Certains ont des équipements coûteux, comme les cas no 10 et 30. Ceux-ci apprécient de pouvoir garder un œil sur leurs équipements le soir.

Par contre, certaines femmes qui reçoivent des clients à domicile ne se sentent pas totalement en sécurité. On ne sait jamais, disent-elles, à qui l'on a affaire. C'est pour cette raison que le cas numéro 9, une couturière, s'est orientée vers une clientèle féminine. Le cas numéro 13, une comptable, ne se sent pas particulièrement menacée, mais lorsqu'un nouveau client se pointe, elle s'organise pour ne pas être seule ou pour que quelqu'un appelle pendant l'entretien.

Travailler à la maison entraîne un faux sentiment de sécurité, pensent les deux travailleurs du cas numéro 10, en donnant l'exemple des messagers. Ceux-ci peuvent facilement voir ce qu'il y a dans la maison, d'autant plus que certains demandent à téléphoner ou à utiliser la salle de bains.

La présence d'employés, pour le cas numéro 14, fait en sorte qu'un voleur peut difficilement entrer. Par contre, il existe un danger potentiel pour qu'un employé vole quelque chose même si la personne interrogée a visiblement confiance en ses employés.

Réglementation et clandestinité

La plupart des travailleurs à domicile interrogés ignorent s'ils enfreignent ou non la réglementation municipale. Beaucoup ne se sont pas renseignés, soit par négligence, soit de peur de se voir refuser le droit d'exercer leur travail à la maison. Seulement deux cas sur 30 ont demandé un permis municipal.

Quelques uns, par acquis de conscience, se sont renseignés auprès de leur municipalité de la légalité de leur activité. La plupart n'ont pas vraiment connu de problèmes à ce sujet.

Certains ont des occupations qu'on pourrait qualifier de clandestine et illégale et en ont conscience (les cas numéros 7, 14 et 27). Le premier exerce une activité de menuiserie commerciale, activité non permise à domicile. Le second déborde la superficie permise pour un bureau et excède également le nombre d'employés permis. Ce dernier possède néanmoins un permis municipal, mais appréhende la venue d'un inspecteur. Quant au troisième, il a installé un laboratoire de photographie (chambre noire) dans l'une des anciennes salles de bains.

Une des personnes interrogées a songé à acheter une maison dans une ville de banlieue mais après vérification, elle s'est rendue compte que la municipalité en question interdit le travail rémunéré à domicile.

3.3 L'aménagement du lieu de travail

Chez les cas visités, la part moyenne de la superficie intérieure du logement consacrée au travail se chiffre à 31 %, ce qui est assez considérable. Dans presque tous les cas, le travail à domicile vient ajouter une pression sur l'espace domestique. Cette pression s'exerce de façon plus forte chez les locataires et chez les ménages plus nombreux, il va sans dire. Les proportions les plus grandes correspondent souvent à un problème d'espace (cas numéros 5, 7, 12, 15 et 27), soit parce que le type d'occupation nécessite beaucoup de matériel et d'équipements ou soit parce le ménage voit augmenter ses besoins en logement (conjoint venant travailler à domicile, embauche d'employés, présence de collaborateurs, enfants qui atteignent l'adolescence).

Caractéristique du logement et l'aire de travail

Maisons unifamiliales

nombre : 6 cas

Âge moyen de construction : 1976

La présence de sous-sol dans les maisons unifamiliales (détachées, semi-détachées, bungalow ou cottage) permet de loger facilement des espaces de travail séparés du reste de la maison. Par contre, le travailleur bénéficie de moins de lumière naturelle et dispose d'une vue limitée vers l'extérieur. Chez ceux qui ont installé leur espace de travail au sous-sol, on a tendance à conserver les divisions et installations existantes (toilette, salle de lavage, cuisine de l'ancien logement). Pour ceux qui reçoivent des clients, l'entrée extérieure séparée est un atout (cas numéro 14).

L'utilisation d'une pièce à l'étage procure une meilleure vue et potentiellement plus de lumière naturelle, même si la pièce de travail du cas numéro 15 disposait d'une fenêtre somme toute assez petite. Les pièces à l'étage sont éloignées des pièces de jour, ce qui confère un peu plus de tranquillité.

Maisons en rangée

nombre : 2 cas

Âge moyen de construction : 1921

Les deux maisons en rangée sont de construction ancienne. Dans les deux cas, les travailleurs à domicile avaient installé leur espace de travail dans une chambre située à l'étage. Cette localisation présente l'avantage d'être éloigné des pièces de jour mais l'inconvénient d'être éloigné de la porte d'entrée, ce qui peut poser des problèmes pour la réception de visiteurs, que se soit des clients, des fournisseurs ou des collaborateurs.

Plex : 2 à 6 logements

nombre : 19 cas

Âge moyen de construction : 1924

Le plan type des plex que nous avons visités était conçu sur la longueur. Dans les cas où les travailleurs recevaient fréquemment des visiteurs, l'espace de travail était souvent situé dans la partie avant du logement, près de la porte. Le corridor central, si commun aux logements situés dans des plex, s'avère très utile pour séparer les espaces publics des espaces privés. Dans le cas numéro 16, l'espace de travail a été aménagé dans une pièce située à l'arrière parce celle-ci était fermée et dotée d'une porte extérieure. Trois travailleurs avaient installé leur espace de travail au

sous-sol et un autre dans le garage. Mais, fait à noter, dans ces trois cas, les travailleurs étaient propriétaires de l'immeuble. Parce qu'il reçoit beaucoup de clients et de fournisseurs, le cas no 30 a aménagé ses deux espaces de travail au rez-de-chaussée et ses espaces de jour au sous-sol.

Édifices à logement multiples

nombre : 3 cas

Age moyen de construction : 1970

Dans les trois cas, l'espace de travail n'est pas très éloigné de l'entrée. Contrairement aux plex et aux maisons unifamiliales, il n'y a pas de porte d'entrée individuelle. Le visiteur doit entrer dans l'immeuble, ce qui augmente la circulation dans les corridors communs de l'édifice et diminue la sécurité si les visiteurs sont nombreux.

Choix de l'aire de travail et utilisation des pièces

choix de l'aire de travail principale:

chambre à coucher	16 fois
sous-sol	7 fois
salon	6 fois
salle à manger	3 fois
bibliothèque	1 fois
cuisine	1 fois
garage	1 fois
salle de jeux	1 fois

La chambre à coucher, parce que c'est une pièce fermée, peut changer d'usage plus facilement. C'est ce qui explique peut-être que ce type de pièce revient le plus souvent comme aire de travail principale. Le sous-sol, espace disponible par excellence, n'est pas toujours le premier choix à cause du manque de lumière naturelle. Les travailleurs le choisissent néanmoins assez souvent. Le salon et la salle à manger sont aisément utilisables s'il existe un autre salon (cas no 3, 6, 30) ou si le logement comporte une cuisine fermée avec un coin repas (cas numéros 2 et 10). Les aires d'activités multiples permettent donc plus aisément d'accueillir la fonction travail dans la maison. Fait intéressant à noter, les quatre premiers choix d'aires de travail mentionnés par les répondants sont identiques à ceux de l'étude de Ahrentzen (1987). Bien que les types d'habitations dans notre étude soient assez différents, le choix de la chambre à coucher et du sous-sol rejoint également les résultats de l'étude de Gurstein (1995).

choix de l'aire de travail secondaire:

cuisine	9 fois
jardin, balcon ou terrasse extérieure	7 fois
salon	6 fois
salle à manger	3 fois
sous-sol	2 fois
chambre	1 fois
salle de jeux	1 fois
solarium	1 fois
hall d'entrée	1 fois

L'aire de travail secondaire sert souvent de salle de réunion ou de travail d'équipe. La cuisine et la salle à manger jouent tout naturellement ce rôle à cause de la présence d'une grande table. Le salon, un endroit confortable, sert souvent de coin lecture ou pour recevoir les clients. Il ne faut pas négliger non plus la présence d'un espace extérieur privé qui joue le rôle de salle de réunion et de coin lecture, durant la saison estivale. A noter, la chambre à coucher sert rarement comme aire de travail secondaire, confirmant ainsi que l'aire secondaire vient jouer un rôle différent de l'aire principale de travail. Le choix de la cuisine, du salon et de la salle à manger comme espace de travail secondaire les plus utilisés se retrouve également chez Ahrentzen (1987). Celle-ci mentionne également l'importance de prévoir la possibilité de travailler dehors, à l'occasion. Toutefois, la grande majorité des personnes interrogées possédaient au moins une aire du logement à l'usage exclusif du travail (22 cas sur 30), alors qu'à l'inverse, les deux tiers des répondants de l'enquête de Gurstein (1995) partageaient cet espace avec d'autres.

Appréciation du niveau de confort

	moyenne	mauvaises notes ¹
Tranquillité	4,12	1
Chauffage	4,02	4
Circulation intérieure du logement	3,77	2
Grandeur du logement	3,68	5
Système électrique	3,68	5
Éclairage naturel	3,58	6
Aménagement de l'espace	3,55	4
Ergonomie du mobilier	3,52	6
Éclairage artificiel	3,48	5
Qualité de l'air/ventilation	3,37	8
Réception des visiteurs	3,33	6
Rangement	3,29	8

¹ classé 1 ou 2 sur une échelle de 1 à 5.

Les points forts

La tranquillité remporte la palme. Une seule personne s'en est plainte réellement et à juste titre, car le logement était situé en face d'une voie ferrée et près d'un dépanneur, entraînant un concert régulier de trains de marchandise et de camions de livraison.

Le chauffage suit de près. La circulation intérieure, la grandeur du logement et l'état du système électrique sont également des aspects considérés très satisfaisants, malgré quelques mauvaises évaluations pour ces deux derniers aspects. Cinq personnes ont donné de mauvaises notes à l'état du système électrique, surtout pour le faible nombre de prises de courant et/ou le manque de tension (vieux plex datant du début du siècle).

Les points passables

L'éclairage naturel obtient facilement la note de passage. Nous imaginions au départ nombre de bureaux à domicile aménagés dans des sous-sols mal éclairés. Or sept répondants seulement sur trente ont aménagés leur bureau au sous-sol. Et l'un des sept, le cas numéro 13, a fait agrandir l'une de ses fenêtres pour faire entrer davantage de lumière. Presque sur un pied d'égalité, on retrouve l'aménagement de l'espace et l'ergonomie du mobilier. L'éclairage artificiel, un aspect pourtant facile à améliorer, obtient un faible score.

Les points faibles

La réception des visiteurs, le rangement, la ventilation et la qualité de l'air sont des aspects très mal notés. Le rangement est l'aspect le moins bien noté, ce qu'ont également observé Sherry Ahrentzen (1987) et Penny Gurstein (1995). La qualité de l'air/ventilation suscite également beaucoup de mauvaises notes. En ce qui concerne ce dernier aspect, il faut dire que plusieurs personnes habitent dans des plex, des logements conçus en longueur et moins bien aéré. En outre, deux personnes travaillaient avec de la poussière et des produits toxiques. Plusieurs travailleurs autonomes nous ont avoué recevoir le moins possible de clients ou de fournisseurs à domicile soit parce que l'espace du logement ne le permet pas, parce qu'ils n'aiment pas cette intrusion dans leur espace privé ou encore parce qu'ils cherchent à dissimuler leur situation de travailleurs à domicile.

Modifications au logement

La modification la plus fréquente au logement concerne le changement d'usage d'une pièce (29 cas sur 30). L'ajout de nouvelles installations vient au deuxième rang avec 18 cas sur 30. Il s'agit surtout d'ajout de prises de courant, de lignes téléphoniques et de tablettes.

Malgré qu'ils soient moins nombreux que les deux types de modifications précédents, Les travaux de rénovation se sont révélés les travaux les plus importants, compte tenu de leur impact physique sur le logement. Dix cas sur 30 ont effectué des travaux de rénovation, quatre autres en ont manifesté l'intention. Parmi les travaux effectués : l'ajout de nouvelles cloisons et de nouvelles portes, le percement de nouvelles fenêtres, le déplacement de plinthes de chauffage, l'installation de nouveaux filages électriques et téléphoniques et, enfin, la rénovation complète de sous-sols. Deux cas supplémentaires ont exprimé leur intention d'effectuer prochainement des travaux de rénovation au sous-sol.

Les travaux de rénovation ont été effectués autant par des propriétaires que des locataires. Les locataires ont surtout effectué des travaux réversibles et moins coûteux : enlever ou ajouter des portes, bâtir des cloisons pour le rangement, changer le couvre-plancher, déplacer des plinthes de chauffage. Dans la plupart des cas, le propriétaire n'est pas au courant que le locataire travaille à domicile.

On a compté seulement un cas jusqu'à maintenant dans la catégorie des ajouts au bâtiment. Il s'agissait de la construction, par un locataire, d'un solarium rudimentaire servant de salle de réunion l'été. Mentionnons que quatre cas ont effectué des travaux de décoration importants afin d'améliorer leur environnement de travail : peinture, mobilier sur mesure, rideaux, éclairage, etc.

Un cas sur 16 a remplacé un équipement, en l'occurrence un chauffe-eau.

Bien que la méthodologie de cette étude n'ait pas pris en compte de catégories touchant à la modification de l'usage du bâtiment, nous avons rencontré au moins un cas de transformation d'usage de commerce à l'habitation (cas no 27). L'ancien restaurant avec sa salle de bains, son entrée distincte et son logement en arrière-boutique se prêtait bien aux activités du photographe. Nous avons également repéré un autre cas où l'usage antérieur des lieux avait déjà été un espace de bureaux sur une rue mixte d'habitations et de commerces (cas no 10). La salle de bain fragmentée en deux cabinets distincts et les ouvertures pratiquées dans les murs attestaient de cet ancien usage. Autrefois, un escalier intérieur menait directement aux bureaux de l'étage du dessous. D'ailleurs, le couple de travailleurs résidant dans ce logement ont affirmé qu'il avait été plus facile de l'adapter qu'un logement ordinaire.

Ces deux cas représentent des versions anciennes de ce que Sherry Ahrentzen (1991) appelle des «habitations hybrides», soit une résidence conçue intentionnellement pour accueillir à la fois le travail et le logement.

Aspiration face à l'espace de travail idéal

L'étude de Penny Gurstein (1995) révélait que la pièce de travail distincte était la caractéristique idéale la plus souvent mentionnée par les travailleurs à domicile. La présente étude confirme cette préférence. La plupart des personnes interrogées rêvent d'une aire de travail plus spacieuse et davantage séparée de l'aire domestique. Il s'agit ici surtout de ceux n'ayant pas une aire de travail exclusive ou ayant une aire de travail ouverte sur d'autres pièces. Ceux qui occupent une pièce plus ouverte ou qui manquent d'espace dans le logement souhaiteraient un sous-sol aménagé en bureau et ceux qui occupent déjà le sous-sol rêvent d'une annexe à la maison qui permette plus de lumière naturelle et un accès extérieur direct. Cette annexe, cependant, conserverait une communication pratique avec l'intérieur de la maison et, comme le mentionne Ahrentzen (1987), ils ne veulent pas d'une structure complètement indépendante.

Évidemment, la plupart des travailleurs qui reçoivent des clients souhaiteraient une entrée extérieure distincte pour l'aire de travail. Ils souhaiteraient également occuper un rez-de-chaussée, pour éviter de faire monter les clients à l'étage et, dans le cas de la plupart des sous-sols, de les faire descendre en enfilant l'aire privée de la maison. Ceci étant dit, précisons que l'accès au sous-sol peut-être mieux conçu, comme dans le cas no 25, où l'entrée principale du logement est à demi-niveau.

Beaucoup de répondants souhaiteraient plus d'espace habitable et quelques-uns ont émis le désir d'avoir une salle de réunion, du moins un meilleur espace pour recevoir les clients.

Enfin, parmi les autres aspects, mentionnons une ventilation adéquate, plus de prises de courant, plus d'espace de rangement, la possibilité d'ajouter des pièces au besoin et un cabinet de toilette pour les clients. Quelques locataires ont manifesté leur désir d'être propriétaire afin de pouvoir, au besoin, effectuer des modifications plus importantes à leur logement.

4. ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse qui suit se fonde sur l'observation de 30 cas. Le lecteur devra donc garder à l'esprit que les idées émises dans cette section se fondent sur un échantillon restreint et nullement aléatoire. Un effort particulier a d'ailleurs été fait pour sélectionner une variété importante de cas. Il faut aussi garder à l'esprit que les types d'habitations visités sont particuliers à l'agglomération montréalaise qui compte un grand nombre de plex et de ménages locataires.

4.1 Influence du type d'activités sur les besoins d'aménagement

D'abord, les activités qui demandent constamment au travailleur de se concentrer nécessitent une pièce fermée: comptabilité, expertise-conseil, traduction. Certains cas font cependant exception à cette règle. Par exemple, lorsque nous avons demandé au cas no 12 de formuler ses désirs face à un espace de travail idéal, il n'a pas hésité un moment pour répondre: «une pièce à part». Les autres personnes qui exercent ce type d'occupation dans une pièce non fermée habitent seuls leur logement (cas no 26) ou bien partagent leur espace de travail avec une autre pièce de la maison utilisée surtout en dehors des heures de bureau (cas no 22).

Ensuite, les occupations des domaines artistiques, de fabrication de produits ou de soins personnels ont le loisir ou non d'exercer leurs activités dans des espaces dont la superficie est plus grande (cas numéros 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 25, 27). L'aire de travail peut être ouverte sur d'autres aires comme: le salon d'une pièce double, l'entrée principale, le corridor, la cuisine ou une salle de jeux. Quelques-uns de ces travailleurs se servent parfois de dispositifs de séparation légers tels qu'un paravent ou un rideau.

Seulement deux personnes exerçant des métiers du deuxième groupe (la couturière et le menuisier) ont des enfants. Tous deux exercent un travail manuel et ont mentionné la présence régulière de leurs enfants au boulot. Par contre, plusieurs personnes ayant un travail intellectuel ont prétendu que, même après avoir essayé garder les enfants durant les heures de travail, ils se sont rendus compte que cela n'était pas compatible avec leur occupation. Cette constatation rejoint d'ailleurs celles de la plupart des autres études, tel que l'indique Ahrentzen (1991, p.7).

4.2 Importance de la centralité

Avant de débiter la présente étude, nous savions bien que les récents développements technologiques permettaient de travailler à distance sans problème. Nous avons aussi en tête les fameux clichés qui dépeignent un travailleur en train de travailler tranquillement à son chalet, sur le bord d'un lac, à l'abri du stress de la ville. Pour différentes raisons, dont la proximité des clients, des services et des fournisseurs ainsi que le sentiment d'isolement, nous avons pourtant émis l'hypothèse que la centralité jouait un rôle plus important chez les travailleurs autonomes que chez les autres types de travailleurs. L'analyse des 30 cas nous a appris toute autre chose.

D'abord, le choix résidentiel des travailleurs à domicile est le résultat d'un compromis entre la qualité de vie résidentielle telle qu'elle est perçue par cette clientèle et la logique de fonctionnalité inhérente à l'occupation exercée. Or, les cas observés nous ont appris que la qualité de vie des travailleurs à domicile pesait un peu plus lourd dans la balance. Les gens qui préfèrent la banlieue ne s'amèneront pas plus près du centre sous prétexte que les clients s'y trouvent (cas numéros 1, 12, 13, 14, 15, 19, 21, 22, 25, 29) et les travailleurs qui habitent à proximité du centre-ville sont là

parce qu'ils apprécient y vivre (cas numéros 2, 4, 5, 6, 8, 16, 24, 26, 27, 28). En fait, la presque totalité des gens interrogés se sont dit satisfaits de la localisation de leur résidence parce que ce choix correspond à leurs valeurs personnelles. Il ne faut pas oublier non plus que la plupart de ces travailleurs vivent en ménage et qu'ils doivent tenir compte des autres occupants dans leur choix de résidence et de localisation. Les quelques cas insatisfaits de leur localisation mettent en cause l'image négative que le voisinage projette aux yeux des clients. D'ailleurs, l'importance de vivre dans un milieu susceptible de donner une bonne impression aux clients est mentionnée par Ahrentzen. (1987).

Néanmoins, nous avons appris que la présence de services était un facteur important pour beaucoup de travailleurs autonomes, plus, probablement, que pour les télé-travailleurs. Dans certains cas (no 15), cela les empêche même de se localiser plus loin en périphérie. Encore là, la proximité des services chez les habitants du centre est évaluée en temps de déplacement à pied alors que les banlieusards se servent des déplacements en voiture comme étalon de mesure. Que le lieu de travail/résidence se trouve plus ou moins éloigné du centre de la ville, les gens passent beaucoup plus de temps dans leur voisinage que s'ils ne travaillaient pas à domicile.

4.3 Impact des visiteurs sur les besoins d'aménagement

Il semble que le choix de la pièce de travail soit directement lié à la fréquence des visiteurs à domicile (clients, fournisseurs, employés ou associés). Ainsi, trois personnes ont mentionné qu'elles avaient aménagé, dans un premier temps, leur espace de travail au coeur de l'aire privée du logement et qu'elles s'étaient, depuis, réinstallées ailleurs. Cela ne s'était pas avéré pratique du fait que les visiteurs étaient obligés de traverser la sphère d'intimité du ménage.

Cette contrainte de localisation de la pièce de travail dans le logement n'existe pas chez les travailleurs qui ne reçoivent pas de visiteurs à domicile. D'ailleurs, ceux-ci disent avoir souvent privilégié la vue au lieu de la proximité de l'entrée principale. On pourrait donc croire qu'ils auraient tendance à s'installer indifféremment pour travailler dans la zone des chambres ou dans les pièces de jour du logement. Or, les travailleurs à domicile qui ne reçoivent pas de visiteurs semblent conserver les pièces plus grandes, mieux éclairées ou ornementées (que l'on retrouve fréquemment à l'avant, près de l'entrée) pour un usage strictement résidentiel.

La présence d'employés ou d'associés à temps plein semble nettement influencer les besoins en superficie de travail. En outre, cela entraîne instinctivement une subdivision de l'espace de travail puisque les cas qui comptent un ou des employés à temps plein ont en commun de l'avoir hiérarchisé en une aire ouverte et moins délimitée pour le (les) employé(s) et un bureau fermé pour le patron-occupant. Outre le nombre de travailleurs à temps plein, nous avons constaté que la superficie du logement consacrée au travail dépend de deux autres facteurs soit: la présence d'équipements de travail et les besoins d'entreposage plus ou moins importants.

4.4 Séparation entre le travail et la vie privée

Même si les répondants disent s'accomoder tant bien que mal à la situation actuelle, la plupart souhaiterait séparer davantage la vie privée de celle du travail. Les cas n'ayant aucun problème à cet égard n'ont pas d'enfant, à part une exception, ou alors ils ont réglé le problème en déménageant (cas numéros 16 et 20, après notre visite) ou en effectuant des travaux de rénovation

importants au sous-sol (cas numéros 13, 14 et 17). Deux ménages nous ont dit apprécier le mélange des deux sphères vie privée/travail dans la maison. Fait à noter dans ces deux cas, les deux conjoints travaillaient à domicile et ne recevaient pas ou peu de visiteurs. Le cas no 17 nous a également confié qu'elle aimait ce mélange, mais celle-ci venait juste d'emménager dans un espace séparé, au sous-sol et, de plus, ne recevait comme visiteurs que des collaborateurs qu'elle connaît bien.

Le manque de séparation entre le travail et la vie privée survient généralement lorsque d'autres occupants sont présents dans la maison, par exemple le soir ou la fin de semaine, ou lorsque l'espace fait cruellement défaut dans le logement. Ainsi le photographe (cas no 27) monopolise complètement le salon au détriment des autres occupants lors des séances de photos. Le problème se pose également lorsque des employés ou des sous-traitants viennent travailler à la maison (cas numéros 2, 5, 11, 30) ou lorsque des clients s'amènent.

Les logements en longueur qu'on retrouve dans les plex, ainsi que les maisons ayant plusieurs étages (cottage ou bungalow avec sous-sol) sont des types d'habitations qui procurent la meilleure séparation visuelle et sonore entre les espaces privés et les espaces de travail. Le plan carré sur un seul niveau ou avec aires ouvertes est celui qui permet le moins de possibilités d'aménagement et celui où l'interpénétration entre les deux sphères vie privée/travail est la plus grande.

Les solutions physiques de séparation trouvées par les travailleurs à domicile sont très variées : cloisons mobiles (rideau, paravent, meuble, ajout de portes), pièces exclusivement utilisées pour le bureau ou l'atelier, pièce située à l'extrémité du logement ou sur un étage différent. Cependant, pour améliorer la séparation entre les deux sphères d'activités, plusieurs travailleurs ont trouvé des moyens autres que physiques ou spatiaux : horaire d'utilisation différent des espaces, des lignes téléphoniques supplémentaires, donner des tâches en sous-traitance à l'extérieur, rencontre des clients chez eux ou au restaurant, etc.

4.5 Adaptations ou travaux de rénovation ?

Dans de nombreux cas, nous avons remarqué que la date d'emménagement dans le logement correspondait avec la date de début du travail à domicile. En fait, plusieurs personnes nous ont dit avoir choisi leur logement en fonction de leur nouvelle situation de travail à la maison. Le besoin d'effectuer des travaux dans le logement était donc moins fortement ressenti par ces personnes.

Parmi ceux qui ont effectué des modifications à leur logement à cause du travail à domicile, nous distinguons deux catégories:

1. Ceux qui ont effectué des *adaptations*, telles que:

- la modification de l'usage des pièces;
- des nouvelles installations;

2. Ceux qui ont entrepris des *travaux de rénovation*, tels que:

- des ajouts au bâtiment;
- le remplacement d'équipements;

- des travaux de rénovation, proprement dits.

Les résultats montrent que les modifications appartenant au premier groupe (les adaptations) étaient nettement plus fréquentes que celles du deuxième groupe (les travaux de rénovation). Cependant, si l'on considère l'ampleur des modifications, les travaux de rénovation remportent la palme. C'est peut-être pour cette raison que les études antérieures ont souvent conclu rapidement à l'importance de la rénovation chez les travailleurs à domicile alors qu'en réalité, les adaptations qu'ils effectuent sont beaucoup plus fréquentes. D'ailleurs, l'étude de Gurstein identifie prioritairement l'amélioration des canalisations électriques à l'instar des résultats de notre enquête. Quant à Orser (1993), celle-ci ajoute : «Upgraded electrical supply, high capacity telephone lines and two way cable communications are normal requisite for the state of the art home office» (p.93).

C'est en examinant le genre de modifications effectuées au logement qu'il y a lieu d'apporter des distinctions au chapitre des rénovations. Ainsi, les rénovations plus importantes sont effectuées par les propriétaires. Le sous-sol est l'espace de prédilection pour effectuer des travaux de rénovation même si ceux-ci ne l'ont pas mentionné comme étant l'espace de travail idéal. Situé en marge de l'aire privée de la maison, le sous-sol est un grand espace récupérable facile à finir et à cloisonner. C'est aussi souvent le seul espace de la maison qui est immédiatement disponible pour les besoins du travail à domicile. Les rénovations des propriétaires sont rarement visibles de l'extérieur et du voisinage et sont effectuées, la plupart du temps, sans permis de la municipalité.

Dans un cas (numéro 13), le manque de lumière naturelle au sous-sol a poussé les propriétaires à percer une nouvelle fenêtre et à obtenir un permis de modification. La même personne nous a répondu qu'un accès extérieur indépendant au sous-sol manquait mais que cela engagerait des travaux trop importants et que la prochaine étape consisterait à louer un local avec pignon sur rue. En fait, il existerait probablement une limite à rénover les habitations pour accommoder les besoins du travail à domicile. Par exemple, la location d'un espace de travail à l'extérieur demeurerait une solution plus flexible à court terme et réaliste que l'agrandissement permanent d'une résidence pour les seuls besoins du travail.

De façon générale, les rénovations légères sont effectuées par les locataires comme: ajouter ou enlever des portes, bâtir une cloison pour du rangement, ajouter un couvre-plancher, déplacer une plinthe de chauffage et aménager un solarium à partir d'un balcon existant. Ces derniers recherchent des solutions physico-spatiales temporaires et réversibles advenant leur départ du logement. Cela ne veut pas dire pour autant que les modifications faites par les locataires n'engagent pas, à l'occasion, des moyens importants. Par exemple, la cabine de son montée de toutes pièces dans un plex du Plateau Mont-Royal (cas numéro 5) est une nouvelle installation de la même envergure que des travaux de rénovation: bâti en bois, murs et plafond isolés, porte et fenêtre, finition intérieure et filage électrique. Le cas no 11, designer d'intérieur de son métier, a investi beaucoup de temps et d'argent sur l'aménagement et la décoration de son espace de travail. Le cas no 27 a transformé l'une des salles de bain en laboratoire pour le développement de photos.

En résumé, les adaptations sont parfois aussi importantes que les travaux de rénovation dans les logements que nous avons visités. Le statut d'occupation du logement est le facteur qui influence le plus le genre de modifications effectuées. Rien en nous permet, cependant, d'établir une corrélation entre les modifications effectuées dans les logements visités et d'autres variables, telles que les revenus du ménage, l'âge du répondant ou l'époque du bâtiment. Les rénovations

effectuées par les locataires sont légères et s'apparentent à des adaptations. Elles ont toutes la particularité de ne pas affecter les cloisons existantes du bâtiment. Aussi, nous avons observé que les nouvelles installations chez les locataires peuvent parfois atteindre l'envergure de véritables travaux de rénovation. Autant les propriétaires que les locataires ont réalisé des modifications à leurs logements dans la clandestinité.

4.6 Écart entre les besoins exprimés et la situation réelle

Le fait de rencontrer les travailleurs à leur domicile nous a donc permis de mesurer l'écart entre l'évaluation qu'il font de leurs besoins et de leur confort et notre propre évaluation en tant que professionnels de l'aménagement et du bâtiment. Si la plupart des gens rencontrés ont une appréciation assez juste des contraintes de leur habitation et des impacts que leur travail peut avoir sur leur vie personnelle et leur vie de famille, d'autres mésestiment leur situation.

Ainsi, le cas numéro 12 est très satisfait de ses conditions de logement et de travail alors que l'espace d'entreposage fait cruellement défaut au point de déborder dans le salon, la chambre d'un des enfants et le hall d'entrée. L'absence d'espace dédié au travail l'oblige à travailler sur la table de la cuisine. Dans ce cas, il faut se rendre à l'évidence que le logement est trop petit pour accueillir un couple avec deux enfants, dont l'un des parents travaille à domicile.

Un couple de travailleurs à domicile (cas numéro 10), dont l'évaluation est parfois sévère, semble sous-estimer le potentiel de l'espace qu'ils occupent. Dans ce cas, les deux occupants ont clairement choisi de privilégier la qualité de la vie domestique plutôt que d'aménager plus confortablement leur espace de travail.

Le cas no 23 a effectué une évaluation très sévère du confort qu'offre son espace de travail. Peut-être cette personne cache-t-elle un mécontentement de travailler au sous-sol.

Le cas numéro 5 a peine à décrire un espace de travail idéal alors que son espace intime est littéralement envahi par l'entreprise qu'elle a mis sur pied. La chambre à coucher constitue la seule retraite possible et s'ouvre même sur une autre pièce de bureau occupée régulièrement par une collaboratrice.

Dans trois des quatre cas décrits précédemment, le déséquilibre entre les deux sphères vie privée/travail est manifeste. Dans les deux premiers cas, les espaces de la maison consacrés à la vie domestique dominent nettement au détriment des espaces de travail, tandis que dans le dernier, la vie au travail a carrément préséance sur l'espace domestique.

**5. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT
DU LIEU DE TRAVAIL
ET DU DOMICILE**

Dans cette partie, nous avons élaboré des principes d'aménagement en tenant compte de l'observation des logements visités et de l'analyse des résultats obtenus par les entrevues dirigées. Ces principes pourront être utiles autant pour la planification que pour le choix d'un logement qui répond davantage aux attentes des travailleurs à domicile.

Cependant, nous n'avons pas tenu compte de facteurs comme la notion d'intimité qui varie selon les personnes et les cultures ainsi que le mentionne Gurstein dans son étude (1995). Aussi, nous n'avons pas développé de principes concernant l'emplacement et l'environnement du logement puisque les entrevues ont révélé que l'occupant exerçait un choix de résidence en fonction de ses valeurs personnelles.

5.1 Principes généraux

Logement

- **Prévoir dans le logement une entrée individuelle directement accessible de la rue.** Il est préférable d'éviter les immeubles comportant des entrées partagées, des corridors communs ou des ascenseurs afin d'éviter le bruit, les allées et venues des visiteurs, l'interférence de ceux-ci avec les voisins et de préserver ainsi la sécurité des lieux.
- **Localiser idéalement le logement au rez-de-chaussée ou, tout au plus, à un étage au-dessous ou au-dessus du niveau de la rue.** Ceci facilite l'accessibilité des visiteurs au logement et améliore la première impression qu'ils ont du lieu de travail.
- **Éviter autant que possible un plan de logement carré sur un seul niveau avec aires ouvertes.** Les logements dont le plan est en long, en forme de «L» ou dont la surface est répartie sur plusieurs niveaux permettent une meilleure séparation du lieu de travail et des aires d'activités domestiques.
- **Compter au moins l'équivalent en surface d'une pièce supplémentaire dans un logement occupé par une personne qui y travaille la majorité du temps.** Le travail à domicile engendre un besoin supplémentaire de superficie habitable en plus des autres besoins d'espace normalement requis pour habiter le logement et cela, peu importe si l'aire de travail consiste en une pièce fermée ou qu'elle s'ouvre sur d'autres espaces de la maison, ou encore, qu'elle soit à l'usage exclusif du travailleur ou partagée avec d'autres activités.
- **Prévoir une aire de travail secondaire occasionnelle.** L'aire de travail secondaire joue un rôle différent de celui de l'aire de travail principale et il est important d'y penser lors de la planification ou du choix d'un logement. C'est un endroit qui peut bien s'intégrer avec les autres aires d'activités de la maison.
- **Planifier un lieu de réunion occasionnel pouvant recevoir de 2 à 5 personnes autour d'une table.** Ce lieu joue un rôle important pour favoriser les échanges, briser l'isolement des travailleurs à domicile et stimuler l'efficacité au travail par l'économie de temps et de frais de déplacement.

- **Favoriser la duplication des aires communes dans le logement, pour que les activités de repas, de détente et celles reliées à l'hygiène personnelle puissent se dérouler à deux endroits simultanément.** Le travail et les activités domestiques se côtoient plus facilement lorsqu'il y a présence de plusieurs aires à l'usage commun des occupants du logement. Par exemple, la présence d'une cuisine fermée et d'une salle à manger peut s'avérer pratique lorsque cette dernière pièce est utilisée pour travailler alors qu'un autre occupant du logement désire prendre un repas. Cela contribue à diminuer la pression exercée par le travail sur l'aire privée du logement et vice-versa.
- **Lorsque c'est possible, séparer le cabinet de toilette de la salle de bains principale et le situer à proximité de l'aire de travail. Si le logement ne compte qu'une salle de bains, évaluer la possibilité de la fragmenter en deux parties soit en un cabinet de toilette accessible aux visiteurs et une salle de bains privée inaccessible à ces derniers.** Un cabinet de toilette séparé et situé près du lieu de travail est, sans contredit, très pratique autant pour le travailleur à domicile que pour les visiteurs. Aussi, il a l'avantage de dissimuler la vue parfois gênante des effets personnels des occupants de la maison ailleurs dans la salle de bains principale.
- **Choisir ou planifier un logement qui comporte une aire extérieure privée autre qu'un balcon donnant sur la rue.** Il s'agit d'un lieu de travail secondaire très prisé lorsque la température extérieure le permet et qui constitue un des avantages de travailler à son domicile.

Lieu de travail

- **Localiser le lieu de travail dans une pièce fermée ou bien jumelé à des pièces utilisées en-dehors des heures de travail telles qu'une chambre à coucher, une salle à manger, une salle de jeux, etc.** C'est la réalité, sinon le souhait de la totalité des travailleurs que nous avons rencontrés. À ce titre, les pièces doubles dans les logements de type plex et les salles familiales dans les sous-sols se prêtent bien au partage du lieu de travail avec une autre fonction de la maison.
- **S'il s'agit d'une pièce fermée, la choisir ou la concevoir préférablement d'une forme neutre, de façon à ce qu'elle puisse servir éventuellement à d'autres usages, selon les besoins des occupants actuels ou futurs.** La chambre à coucher joue bien ce rôle mais d'autres pièces du logement le peuvent aussi, du moment que la forme de la (ou des) fenêtre(s) procure une vue extérieure en position assise et que les ouvertures en général (largeur des fenêtres, nombre et types de portes) ne diminuent pas les possibilités de disposition du mobilier le long des murs.
- **Éclairer l'aire de travail naturellement par une fenêtre qui donne sur l'extérieur.** Même si, en général, les travailleurs prêtent peu attention à ce qui se passe à l'extérieur, l'éclairage naturel et la possibilité de s'extraire temporairement d'une tâche est pour eux un aspect important de la qualité de vie au travail.
- **Prévoir un nombre suffisant de prises de courant, de prises de téléphone et, si besoin est, de circuits électriques dans le lieu de travail.** Les besoins accrus d'éclairage et la généralisation des équipements informatiques et des appareils de télécommunication, tels que

l'ordinateur, l'imprimante, le téléphone et le télécopieur dans un même lieu du domicile l'exigent.

- **Aménager le lieu de travail de façon à ce qu'il dégage une allure professionnelle sans toutefois s'efforcer de faire disparaître toute trace de vie domestique dans les éléments de décoration et le mobilier, tels que: tableaux, rideaux, causeuse, commode, table, lampes, etc.** Bien que la décoration d'un bureau ou d'un atelier soit une question de goûts personnels, la présence de vie domestique peut agir psychologiquement sur le niveau de confort. On a qu'à penser aux suites des décideurs et dirigeants de grandes entreprises qui dégagent parfois une atmosphère résidentielle propice au travail et à la réception de visiteurs.
- **Disposer le mobilier utilisé pour le travail de façon à ce que son utilisateur ne travaille pas constamment dos à l'entrée.** Il est préférable de voir directement les visiteurs ou autres occupants du ménage qui peuvent entrer dans les lieux de travail et ainsi éviter l'effet de surprise.
- **Prévoir au moins une chaise pour un visiteur dans le lieu de travail principal.** Il peut être pratique d'avoir la possibilité d'échanger avec un visiteur directement dans le lieu de travail, soit pour engager une conversation ou pour avoir plus facilement accès à des documents.
- **Disposer l'équipement de travail de façon à ne pas subir l'éblouissement des rayons du soleil et, autant que possible, dissimuler cet équipement de la vue des étrangers par la fenêtre.** Si l'éclairage naturel est souhaitable dans les lieux de travail, les rayons directs du soleil le sont moins. De même, s'il existe une vue du lieu de travail à partir de l'extérieur, une attention est à apporter à la vue directe possible qu'auraient des étrangers sur des équipements coûteux, soit du niveau du sol, d'un escalier ou d'un balcon afin de diminuer les risques de vol.

5.2 Principes particuliers

Types d'occupations, matériel et équipement

- **Pour les personnes qui effectuent des tâches exigeant de la concentration ou des entretiens privés (exemple: comptabilité, recherche, composition de textes, conseils), planifier un lieu de travail consistant en une pièce fermée.** Le travailleur peut ainsi s'isoler, au besoin, des autres occupants de la maison en fermant la porte.
- **Pour les personnes qui exercent un métier de création artistique, de fabrication d'objets ou de soins personnels et qui le désirent, on peut planifier un lieu de travail ouvert sur d'autres pièces de la résidence.** En autant que cela ne dérange pas la vie des autres occupants, un espace de travail ouvert peut être souhaité par les personnes qui exercent ces métiers, soit pour la surveillance d'enfants, la liberté de mouvements, la ventilation, l'éclairage naturel, la superficie supérieure requise par de l'équipement ou tout simplement pour éviter le sentiment d'isolement lorsqu'il n'est pas désiré.

- **Prévoir un lieu de travail de plus grande superficie et qui comporte du rangement intégré à l'architecture (exemples: garde-robes, tablettes et armoires encastrées dans les murs) pour les occupations qui nécessitent davantage de matériel et/ou d'équipements que la normale.** Par exemple, les chambres à coucher avec un garde-robe, les salles à manger avec un vaisselier intégré, les salons avec bibliothèques murales, les sous-sols avec un espace de rangement et les pièces avec une alcôve peuvent, dans ce cas, s'avérer très pratiques pour y installer un bureau ou un atelier.

Présence de visiteurs

- **Prévoir au moins une place de stationnement disponible pour les visiteurs durant le jour: sur la rue, sur le terrain de la résidence ou sur un terrain de stationnement commun à distance de marche raisonnable.** Le stationnement ne pose généralement pas de problème le jour aux travailleurs à domicile car une bonne partie du voisinage quitte le matin à l'extérieur. Toutefois, le manque de places de stationnement peut devenir un handicap pour les visiteurs et le travailleur à domicile car le problème peut se faire sentir en fin d'après-midi, dans les secteurs à forte densité ou à proximité de zones commerciales, institutionnelles ou industrielles.
- **Situer le lieu de travail immédiatement à proximité d'un accès extérieur menant à la rue, de façon à ce que les visiteurs n'aient pas à traverser l'aire privée du logement.** Cet aspect de l'aménagement est souvent négligé et plusieurs travailleurs interrogés nous ont raconté qu'ils avaient dû, à cause de cela, relocaliser leur lieu de travail ailleurs dans le logement.
- **Planifier idéalement dans le logement un vestiaire, un cabinet de toilette et un endroit pour des réunions à proximité du lieu de travail.** Lorsqu'il est possible de recevoir plus adéquatement les visiteurs à domicile, cela contribue à améliorer la qualité de vie au travail.
- **Lorsque le domicile accueille régulièrement des employés, associés ou sous-traitants qui viennent y travailler, prévoir plus d'un lieu de travail ou alors, un lieu de travail de plus grande superficie.** La superficie de bureau ou d'atelier dépend, comme nous l'avons mentionné précédemment, de plusieurs facteurs tel que le genre de travail effectué (équipements et matériel nécessaires). Mais cette superficie dépend aussi du nombre de personnes qui y travaillent et du temps que celles-ci y passent.
- **Lorsqu'il existe un lien employeur-employé entre les personnes qui travaillent à domicile, prévoir une aire de travail distincte à l'usage de la personne qui y réside** dans le but de s'y retirer pour téléphoner, recevoir un client, écrire une lettre, effectuer la comptabilité ou d'autres tâches.
- **Pour les travailleurs à domicile qui ne reçoivent pas de visiteurs, évaluer les avantages d'oeuvrer dans une pièce du logement avec une meilleure vue sur l'extérieur et qui n'est pas située nécessairement près de l'entrée principale.** Les travailleurs qui ne reçoivent pas de visiteurs privilégient souvent une vue extérieure quand ils choisissent un lieu de travail. Nous avons remarqué chez ces personnes qu'un puits de lumière, une fenêtre haute au sous-sol, une porte ou une ouverture pratiquée entre deux pièces ne semblent pas combler ce besoin de façon satisfaisante.

Types de ménages occupants

- **Pour les ménages qui comptent deux personnes qui travaillent à domicile et qui effectuent des tâches différentes, planifier deux lieux de travail séparés.** En effet, il existe de fortes chances que ces personnes puissent se déranger mutuellement à cause de la nature différente des tâches, d'horaires différents, de conversations téléphoniques ou lorsque l'une des deux reçoit un visiteur n'ayant pas de lien avec le travail de l'autre.
- **Lorsque les deux conjoints exercent la même occupation à domicile en même temps, planifier un lieu de travail, soit dans deux pièces qui communiquent ou dans une pièce de grande superficie et, préférablement, de forme allongée ou irrégulière.** Les intérêts professionnels communs nécessitent souvent une interaction immédiate entre les deux individus qui exercent le même travail. Bien que chaque conjoint aie besoin d'un espace de travail vital qui lui est propre, une grande pièce commune ou deux pièces reliées entre elles facilitent avantageusement les échanges dans ce cas particulier.
- **Pour la personne qui travaille à domicile et qui fait partie d'un ménage de trois personnes ou plus, planifier un lieu de travail spécifique et fermé. Le logement occupera idéalement plus d'un étage et/ou disposera de plus d'un accès menant à la rue.** La séparation physique du lieu de travail avec les espaces privés de la maison est rendue nécessaire dans ce cas, afin de diminuer la tension avec les autres occupants du logement, que ce soit pour éviter d'être dérangé par eux ou simplement pour préserver la vie privée du ménage lorsqu'un client, fournisseur ou collaborateur s'amène.
- **Pour les ménages comptant un ou plusieurs enfants en bas âge, tenir compte dans l'aménagement du lieu de travail de l'accroissement prochain des besoins d'espace lorsque ces derniers grandiront.** En effet, il est possible que l'accroissement des besoins en espace du travail à domicile survienne en même temps que l'accroissement des besoins en espace de la famille en général. Ces deux courbes de croissance sont indépendantes l'une de l'autre et une énorme pression risque de s'exercer sur l'espace habitable du logement si le sommet de ces courbes coïncident et que ce dernier n'offre pas de possibilités d'adaptations.
- **Pour une personne vivant seule, le lieu de travail peut être ouvert avec d'autres aires du domicile, si celle-ci le désire, mais à condition que ce lieu ne soit pas visible de l'aire de séjour principale en dehors des heures de travail.** Il est important d'avoir la possibilité de s'extraire du travail le soir, la fin de semaine ou à un moment précis de la journée. Dans un logement de petite superficie, même s'il est habité par une seule personne, la vue constante d'objets qui ont un rapport avec le travail n'est pas souhaitable pour préserver un certain niveau de qualité de vie à domicile.

CONCLUSION

Un profond changement s'effectue dans la structure du travail au Canada et qui affecte directement les espaces des logements. Choix d'un nouveau mode de vie ou résultat de contraintes économiques, le travail autonome est la catégorie d'emploi ayant connu la plus forte croissance au sortir des deux dernières récessions, soit durant les périodes 1982-86 et 1991-95. (Statistiques Canada, données sur la population active). Or, qui dit travail autonome dit très souvent travail à domicile, du moins pour les premières années.

Bien que le concept du travail à domicile n'est pas nouveau et est antérieur au concept industriel et corporatif du travail à l'extérieur du foyer (Malett, 1994), les personnes qui l'exercent aujourd'hui disposent d'équipements informatiques et de télécommunications qui n'étaient pas accessibles il y a à peine 15 ans. De sorte qu'il est désormais possible d'exercer une multitude d'occupations à domicile sans que cela ne compromette la productivité. Les entreprises l'ont compris. C'est pourquoi elles sont nombreuses à offrir un programme de télé-travail à leurs employés.

En ce qui concerne la présente étude, le niveau de satisfaction des personnes interrogées est relativement élevé car elles ont plus de contrôle sur les décisions qui influencent leur vie au travail. Par contre, nous avons pu constater que les travailleurs à domicile, surtout les travailleurs autonomes, sont la plupart du temps laissés à eux-mêmes et ont peu accès à des conseils de professionnels pour l'aménagement de leur espace de travail. Ils sont habitués à s'organiser mais négligent parfois de résoudre des problèmes d'aménagement aussi faciles que l'amélioration de l'éclairage artificiel dans leur lieu de travail.

Les travailleurs à domicile évaluent leur localisation en fonction de leurs goûts résidentiels plutôt que par stratégie liée au travail

L'adaptation du domicile est souvent le reflet de l'importance que l'occupant attribue à son travail par rapport à sa vie privée. La localisation du lieu de travail/résidence, par exemple, est d'abord et avant tout choisi en fonction de la qualité de vie domestique. La considération d'une meilleure localisation en fonction des clients et des services arrive au second rang. Si plusieurs personnes ont déménagé ou songé à le faire à cause du travail à domicile, cette décision a d'abord été prise en fonction d'une meilleure adéquation du logement aux nouveaux besoins du ménage, plutôt qu'une localisation stratégique. Des facteurs connus entrent en ligne de compte et permettent de planifier un environnement de travail mieux adapté aux attentes des utilisateurs tels que: le genre d'occupation exercée et, par conséquent, la présence plus ou moins importante d'équipements et de matériel, la venue de visiteurs, la fréquence des visites à domicile, le nombre de personnes qui y travaillent et le type de relation qu'elles entretiennent, la taille et la composition du ménage-occupant.

L'aire de travail secondaire est une composante importante du travail à domicile

La séparation entre le lieu de travail et le reste de la maison se fait par l'usage d'une pièce consacrée exclusivement au travail ou partagée avec des activités domestiques, à condition qu'elles aient lieu en-dehors des heures de travail. Par ailleurs, on oublie souvent que les travailleurs à domicile choisissent aussi un lieu de travail secondaire qui s'intègre bien aux espaces de vie domestique: la salle à manger, la cuisine, le salon et la terrasse extérieure sont

utilisés pour des réunions ou la lecture. Les dispositifs physiques de séparation entre le travail et la vie privée du logement sont complétés par des solutions technologiques et temporelles efficaces comme l'ajout de lignes de téléphone supplémentaires et l'utilisation de pièces à des moments de la journée différents de ceux des autres occupants du logement.

Le travail à domicile ajoute une pression supplémentaire sur l'espace habitable

Cette étude a permis de donner une image plus fine de la réalité du travail à domicile et de l'adaptation des logements. L'exercice d'un métier ou d'une profession dans des logements qui n'ont pas été conçus pour intégrer les besoins du travail entraîne des adaptations spontanées par les occupants. L'aménagement d'un bureau ou d'un atelier est parfois le fruit de plusieurs essais à cause, notamment, de besoins sous-estimés ou de l'évolution rapide de la situation comme par exemple la croissance des activités et la présence accrue de visiteurs. En général, le travail à domicile entraîne un accroissement des besoins d'espace dans le logement et une redéfinition de la relation entre les aires de travail et celles de la vie privée du ménage. Il pose donc un défi important à l'aménagement des logements puisque ces besoins s'ajoutent à la pression déjà exercée par la croissance et l'évolution normale des besoins d'espace du ménage.

Le travail à domicile nécessite toujours des ajustements résidentiels

Les travailleurs à domicile sont globalement satisfaits de leurs conditions de logement. Nous avons remarqué que les dates de début du travail à domicile correspondent très souvent à la date d'emménagement dans le logement actuel. Ceci n'est pas étonnant quand nous savons que plusieurs d'entre eux choisissent un nouveau logement en fonction de leurs besoins liés au travail. Cependant, celui-ci ne représente pas la situation idéale puisqu'ils y effectuent tous, sans exception, des ajustements, allant du changement de vocation d'une pièce à la rénovation d'une partie de la maison. Les problèmes les plus fréquents imputés aux logements existants sont le nombre insuffisant de prises de courant et de prises de téléphone ainsi que le manque d'espace pour le rangement. Ces résultats viennent corroborer les études antérieures sur le sujet (Ahrentzen, 1991; Gurstein, 1995).

Les occupants ont besoin d'espaces plus vastes, mais surtout adaptables

Si l'intégration de la fonction de travail dans le logement suscite inévitablement une demande accrue d'espace habitable, il semble à première vue paradoxal d'encourager la construction de logements plus petits et abordables en fonction de la réduction de la taille moyenne des ménages. Mais à y regarder de plus près, il s'agit plus que d'une simple question de mètres carrés d'espace habitable supplémentaires dans les logements ouvriers construits depuis le début du siècle. En fait, les espaces du logement ne doivent pas être simplement plus vastes mais surtout «adaptables», c'est-à-dire posséder la capacité de s'adapter plus facilement à l'évolution des besoins du travail et de la vie domestique.¹

Les anciens plex s'accommodent fort bien du travail à domicile

Les espaces adaptables ne sont pas uniquement une qualité propre aux grands logements ou aux habitations avec sous-sol. Des logements de petite superficie ont démontré quelquefois une capacité étonnante d'adaptation aux besoins du travail. C'est le cas, par exemple, de logements de

¹ Pour des exemples, on peut se référer aux concours Bâti-Flex et l'Art de vivre en ville, aux maisons Charlie et Espaces-Vivants ainsi qu'aux publications «Nouveaux logements densifiables» et «Les combles habitables», tous initiés ou supportés par la SCHL.

type plex conçus en longueur que nous avons visités: les pièces doubles de ces logements peuvent être converties en bureau, chambre à coucher ou salon, rapidement et sans grands moyens. Le corridor qui les traverse facilite la séparation du lieu de travail et des espaces privés du logement. Cependant, la ventilation en été et l'éclairage naturels y sont déficients, étant donné qu'un périmètre restreint du bâtiment comporte des fenêtres. Ces faiblesses sont toutefois moins perceptibles dans les plex en forme de «L».

Le statut de locataire : une contrainte à l'adaptation des logements

La présence d'espaces adaptables dans les logements de petite superficie est importante parce que ceux-ci sont occupés majoritairement par des personnes dont le statut de locataire impose une limite à leur volonté de modifier leur logement. Les travaux d'adaptation des locataires ne touchent pas aux cloisons existantes ou à la structure du bâtiment mais ont parfois une envergure semblable à celle de travaux de rénovation. En effet, les efforts en temps et en argent qu'ils consacrent à aménager leur lieu de travail suit une logique semblable à celle qui motive les propriétaires à transformer leur habitat. Il est apparu, à la lumière des entrevues menées auprès des locataires qui travaillent à domicile que le désir de modifier leur environnement de travail ne serait pleinement satisfait que s'ils étaient propriétaires de leur logement. Toutefois, plusieurs ont souligné la difficulté d'obtenir un prêt hypothécaire à titre individuel à cause justement de leur statut de travailleur autonome. Comme une grande partie de la vie des travailleurs à domicile gravite autour de l'habitation, on pourrait trouver des moyens de faciliter leur accession à la propriété. Les formes de propriété collective avec partage de services (exemple: photocopie, salle de réunion) est certainement une voie d'avenir à explorer, surtout qu'elle offrirait peut-être une réponse aux problèmes que vivent certains individus comme l'isolement et l'insécurité à domicile (voir aussi : Johnson, Laura C. ; *Beyond the Home Office : An Exploratory Study of the Residentially-Based, Shared Telework Center*, SCHL, 1997).

Le logement hybride n'est pas la panacée

Les logements «hybrides», c'est-à-dire conçus à l'origine pour accueillir une fonction de travail et de résidence, sont évidemment plus faciles à adapter. Nous en avons visité deux par hasard et qui ont été construits au tournant du siècle. C'est donc dire que cette forme d'habitation est peut-être plus répandue qu'on ne le croit. Cela accredité aussi la thèse qu'il en existe depuis fort longtemps et qu'ils ne sont pas totalement disparus avec la division du travail propre à l'ère industrielle. Dans un cas, il s'agissait d'un logement au deuxième étage qui avait été transformé, peut-être plusieurs fois, en espaces à bureaux puis en logement. Les occupants actuels sont deux conjoints qui ont choisi ce logement parce qu'il était facile pour chacun d'y installer son espace de travail. Dans un autre cas, il s'agissait d'un ancien commerce rattaché à un logement à la manière d'une arrière-boutique. Le photographe qui occupe ce logement est locataire et a tout de même effectué quelques travaux de rénovation. Même les logements hybrides qui sont sensés accueillir facilement la fonction de travail à l'intérieur du domicile nécessitent des ajustements. Ce serait une erreur, selon nous, de croire que le logement hybride est la solution par excellence pour le travail à domicile, puisqu'un trop grand nombre de besoins différents entrent en ligne de compte. Cependant, le phénomène du travail à domicile touche une partie croissante des ménages canadiens et il est justifié de concevoir des espaces de logements adaptables.

Il y a des limites à modifier un logement en fonction du travail à domicile

Les espaces non finis comme les sous-sols, garage, grenier sont pour les propriétaires, plus propices à l'investissement de sommes importantes pour effectuer des travaux de rénovation. Par contre, il semble exister une limite à accommoder les besoins du travail à la maison. Le point de

rupture serait atteint lorsqu'il est plus économique et flexible de louer un local à l'extérieur de superficie semblable. En effet, le travailleur autonome ou le télé-travailleur ne peut prédire avec certitude ce qu'il adviendra de sa situation dans deux, trois ou cinq ans: s'associera-t-il avec quelqu'un d'autre? retournera-t-il travailler pour le compte d'un employeur? les affaires se développeront-elles de façon inespérée? la venue d'un nouveau-né forcera-t-elle la famille à déménager dans un logement plus grand? Le travail à domicile serait dans les faits une étape de transition, pour plusieurs micro-entreprises installées à domicile, vers l'occupation d'un bureau ayant «pignon sur rue». Quelques individus l'ont déclaré ouvertement. D'autres, plus nombreux, ont affirmé qu'ils désiraient conserver ce mode de vie «aussi longtemps que possible». Cela revient à dire qu'ils n'ont pas complètement le contrôle sur des facteurs externes susceptibles de modifier leur statut de travailleur à domicile à plus ou moins longue échéance.

On pourrait énoncer quatre facteurs qui limitent les personnes à adapter leurs logements pour le travail à domicile soit: une limitation liée au *statut d'occupation* du logement («je ne peux abattre de murs parce que logement ne m'appartient pas»), d'ordre *économique* («il me coûterait moins cher de louer un local à l'extérieur que de rénover ou d'agrandir ma maison»), d'ordre *spatial* («il est plus facile pour moi de déménager dans un logement plus grand») et, enfin, d'ordre *environnemental* («j'attends de me relocaliser dans un meilleur secteur où je ne serai pas gênée de recevoir des clients»).

Le logement peut être un lieu de travail idéal, à condition de venir à bout des irritants

Considérant la limite à investir des sommes considérables pour le seul but d'aménager un lieu de travail fonctionnel et confortable, l'espace de travail idéal des répondants semble peu réaliste. Rappelons que les réponses de la majorité tendaient vers la construction ou la finition d'une annexe à côté de la maison. On pourrait deviner dans cette réponse le désir non clairement exprimé de recevoir des visiteurs, même chez les personnes qui ne désirent pas en recevoir, parce que finalement leur logement actuel s'y prête peu (immeubles d'appartements, troisième étage de plex) et qu'ils sont tout de même satisfaits de leurs conditions de logement actuelles. La question est plus de connaître la *situation de travail* idéale que de savoir quelle serait la *forme de logement* idéale. Et pour cause: les personnes qui mènent ce mode de vie veulent à la fois en préserver les avantages (surtout l'économie de temps lié au transport) et éliminer les désavantages (surtout l'isolement et l'empiétement du travail sur la sphère privée du logement).

Un aménagement qui favorise la réception des visiteurs contribuerait grandement à l'épanouissement des travailleurs à domicile

Un aménagement plus accueillant pour recevoir des visiteurs pourrait, à notre avis, influencer positivement la qualité de vie des travailleurs à domicile qui ressentent l'isolement et qui se voient obligés de se déplacer chez leurs clients, fournisseurs ou collaborateurs. Ainsi, les logements pourraient être mieux conçus pour accueillir des visiteurs en termes d'accessibilité physique (rez-de-chaussée, entrée séparée) et d'aménités (vestiaire, toilette, lieu de réunion). Les habitations des quartiers centraux plus denses et celles des quartiers périphériques construits avant 1945 sont particulièrement visées ici. Quant aux résidents de la banlieue qui souhaitent recevoir des visiteurs à domicile, une attention particulière est à apporter aux aspects touchant à la localisation du domicile tels que: la proximité d'artères principales, la disponibilité de places de stationnement et un environnement sûr et agréable.

Le travail à domicile a un impact sur la vie de quartier

À l'échelle de la ville, le travail à domicile a un impact sur la vie de certains quartiers résidentiels du centre et de la banlieue. Quelques personnes interrogées ont remarqué que de plus en plus de leurs voisins travaillaient, comme eux, depuis leur domicile et que plus de gens se promènent le jour dans la rue et fréquentent les commerces du quartier: centres de photocopies, postes, papeterie, institutions financières et restaurants. Plusieurs travailleurs à domicile de la ville et de la banlieue ont affirmé rencontrer des clients ou collaborateurs dans les cafés et restaurants des environs. D'ailleurs l'une de nos entrevues s'est déroulée à cet endroit. Peut-être que la croissance du phénomène du travail à domicile atteindra au cours des prochaines années une masse critique d'individus et contribuera à la revitalisation d'artères commerciales locales.

À moins de ne pas trouver ce qu'ils ont besoin dans les environs, les travailleurs à domicile évitent autant qu'ils le peuvent le centre-ville et les heures d'affluence. Une femme travaillant depuis de nombreuses années à la maison éprouve aujourd'hui un malaise physique à retourner au centre-ville et de se retrouver parmi les foules. Le domicile devient un point d'ancrage autour duquel se trace un rayon imaginaire pour la plupart des activités reliées au travail et à la vie du ménage et qui correspond à un temps de déplacement d'environ 10 minutes. La distance de ce rayon n'est pas la même selon qu'on habite la ville centrale ou la banlieue car pour les premiers, il s'agit d'un temps de marche et pour les seconds, un temps de déplacement en automobile.

Le travail à domicile est rarement nuisible. Le contrôle des autorités locales favorise la clandestinité

Les occupations exercées à domicile sont très rarement nuisibles et ne causent généralement pas de problème dans leur voisinage. Les travailleurs, pour la grande majorité, oeuvrent dans le domaine des services et n'affichent pas de signes visibles de leurs activités professionnelles à l'extérieur. Ils adaptent leurs logements dans la clandestinité, de peur de voir la municipalité s'ingérer dans leurs affaires ou de se faire refuser le droit de gagner sa vie à partir de chez soi. À ce sujet, certaines municipalités de banlieue semblent plus restrictives que d'autres mais la tolérance semble de plus en plus de rigueur devant la montée du phénomène et la difficulté évidente de le réglementer.

Le travail à domicile est un moyen de plus en plus utilisé par les individus pour se réactiver sur un marché du travail difficile. Un contrôle trop serré des autorités locales sur le travail à domicile n'est pas souhaitable. Même un sondage de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a révélé que les entreprises au Canada ne se sentent nullement menacées par le phénomène; celles-ci estiment que les propriétaires d'entreprises à domicile ne leur font pas une concurrence déloyale et qu'elles ont le droit d'exercer leurs occupations dans les quartiers résidentiels (Malett, 1994). Un climat de tolérance devrait continuer à prévaloir pour le bénéfice des travailleurs à domicile qui sont souvent les victimes de la restructuration actuelle de l'économie du pays. Si une intervention publique avait lieu, elle pourrait avoir pour objectif d'améliorer la qualité de vie de milliers de personnes qui oeuvrent à domicile en leur offrant, par exemple, un support technique pour des adaptations légères aux logements existants et favoriser l'accession à la propriété de ceux qui sont locataires.

Aspects à étudier

Cette étude a permis de mettre en lumière certains aspects du travail à domicile. Elle laisse néanmoins en suspens de nouvelles questions qui pourront faire l'objet d'études et de recherches futures. Par exemple, quel est l'impact du travail à domicile sur la dynamique des villes: favorise-

t-il l'étalement urbain ou la concentration de la population autour de centres de services? Aussi, il serait utile d'approfondir le sujet de l'adaptabilité des espaces de logement en suivant le parcours résidentiel des ménages et l'évolution de leurs besoins. Un autre aspect à approfondir serait de chiffrer les dépenses dans des cas précis d'adaptation de logements pour les besoins du travail. Ces questions sont ouvertes et leurs réponses permettront de mieux comprendre le phénomène croissant du travail à domicile et ses impacts sur l'habitation.

BIBLIOGRAPHIE

- Ahrentzen, Sherry B; Blurring Boundaries: Socio-spatial Consequences of Working at Home, University of Wisconsin, Milwaukee, 1987.
- Blake, Monica; «Teleworking in the Nineties: a look at current views», Managing Information, avril 1994.
- Braus, Patricia; «Homework for Grown-ups», American Demographics, août 1993.
- Breton, Thierry; Le Télétravail en France: Situation actuelle, perspectives de développement et aspects juridiques, Rapport au ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et au ministre des Entreprises et du développement économique, 1993.
- Bush, Akiko; «Homework?», Metropolis, octobre 1993.
- Conférence internationale du travail; Le Travail à domicile, Bureau international du Travail, Genève, 1995.
- Connelly, Julie; «Let's Hear it for the Office», Fortune, mars 1995.
- Cross, Thomas B; Raizman, Marjorie, Telecommuting. The Future Technology of Work, 1986.
- Denbigh, Alan; «UK Telecottages: or the Rise of the Electronic Village Hall», Managing information, avril 1994.
- Duff, Jocelyn et Cadotte, François, Logement et nouveaux modes de vie, Montréal, éd. du Méridien, 1992.
- Dunkin, Amy; «Taking Care of Business Without Leaving the House», Business Week, avril 1995.
- Ford, Robert C. and McLaughlin, Frank; «Questions and Answer About Telecommuting Programs», Business Horizons, mai-juin 1995.
- Forester, Tom; «The Myth of the Electronic Cottage», Futures, juin 1988.
- Frank, Michael; «Homework». Planning, juin 1993.
- Gray, Mike; «BT's Inverness Teleworking Experiment», Managing Information, avril 1994.
- Gray, Mike, Noel Hodson et Gordon Gil; Teleworking explained, 1993.
- Greengard, Samuel; «All the comforts of Home», Personnel Journal, juillet 1995.
- Greengard, Samuel; «Making the Virtual Office a Reality», Personnel Journal, septembre 1994.

- Gurstein, Penny; Télétravail et travail à domicile : Enquête sur l'intégration du travail en milieu résidentiel au Canada, Société canadienne d'hypothèque et de logement, mars 1995.
- Gustafson, Paul; «Teleworking: Technology Options», Managing Information, avril 1994.
- Haddon, Leslie et Allan Lewis; «The Experience of Teleworking : an annotated review», The International Journal of Human Resource Management, février 1994.
- Huws, Ursula; «Telework: Projections», Futures, janvier-février 1991.
- Korte, Werner B., Simon Robinson et Wolfgang J. Steinle; Telework: Present Situation and Future Development of a New Form of Work Organization, 1988.
- Kristoffy, Andrew; «Found in Space: The Satellite Office», Managing Information, avril 1994.
- Lett, Brenda; «Teleworking and the Library of the Future», Managing Information, avril 1994.
- Malett, Ted; Les entreprises à domicile: Résultats d'un sondage de la FCEI sur les questions reliées au travail à domicile, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, avril 1994.
- Maynard, Roberta; «The Growing Appeal Of Telecommuting», Nation's Business, août 1994.
- McQuarrie, Flora A.E; «Telecommuting : Who Really Benefits ?», Business Horizons, novembre-décembre 1994.
- Mogelonsky, Marcia; «Myths of Telecommuting», American Demographics, juin 1995.
- Moskowitz, Robert; «Let's Get It Straight About Telecommuting ! A Reply», Business Horizons, juillet-août 1995.
- Nadeau, Michael; «Virtual Office: Not Lost in Space», Byte, juin 1995.
- Newman, Morris; «Cities Zone for Working at Home», Metropolis, octobre 1993.
- Olszewski, Piotr and Mokhtarian, Patricia; «Telecommuting Frequency and Impacts for State of California Employees», Technological Forecast and Social Change, no 45, 1994.
- Orser, Barbara, Hybrid Residential Development, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1993
- Orser, Barbara et Mary Foster; L'entreprise à domicile: Les canadiens et le travail à domicile, Comité national des entreprises à domicile, 1992.
- Russel, Beverly; «The Future Office: A System and not a Place», Interiors, avril 94.
- Wilkes, Ronald B., Mark N. Frolick et Robert Urwilwe; «Critical Issues in Developing Successful Telework Programs», IS Management, juillet 1994.

Zelinsky, Marilyn; Homework. «Tapping into the Marketplace that links Corporate, Home, and Mobile Offices», Interiors, avril 94.

II. Questionnaire d'entrevue (chez le travailleur à domicile)

A. PROFIL DU RÉPONDANT

1. Données sur le répondant: Sexe: M F
Année de naissance: _____
2. Langue maternelle: Français Anglais Autre: _____
3. Combien d'autres membres composent le ménage? _____
Nombre d'adultes: _____
Nombre d'enfants: _____ Âge(s): _____
4. Quelle est votre occupation? Décrivez-nous le genre d'activités qui constitue l'essentiel de vos revenus.
5. Quel est votre statut de travailleur (autonome, télétravailleur, etc.)?
6. Quel est le dernier niveau d'éducation complété?
Primaire Secondaire Collégial
Université 1er cycle Université 2e cycle ou plus
7. Quels sont les revenus annuels approximatifs de votre ménage?
moins de 25 000 \$ 40 000\$-60 000 \$
25 000\$-40 000\$ Plus de 60 000 \$

B. EXPÉRIENCE PERSONNELLE DU TRAVAILLEUR À DOMICILE

8. Depuis combien de temps habitez-vous votre logement?
9. À quelle date avez-vous commencé à travailler à domicile?
10. Pour quels motifs avez-vous commencé à travailler à domicile?
11. Aimez-vous travailler à domicile? Quels en sont les avantages et les inconvénients?

Avantages:

Inconvénients:

12. Avez-vous modifié vos habitudes de vie à la maison depuis que vous y travaillez? (exemples: habillement, nourriture, vie de famille, etc.)

13. Combien d'heures par semaine travaillez-vous à la maison? Combien d'heures par semaine à l'extérieur?
14. Visiteurs à la maison en relation avec votre travail:
- 14.1 Recevez-vous des clients ou fournisseurs à domicile?
Oui Non
- 14.2 Si oui, quelle est la fréquence des visites de ceux-ci par semaine? _____
- 14.3 Avez-vous des employés ou des associés qui travaillent chez vous?
Oui Non
- 14.4 Si oui, combien de personnes travaillent avec vous:
À temps plein? _____ À temps partiel? _____
15. Pensez-vous garder ce mode de travail pendant plusieurs années?
16. Comment vos proches, amis et famille considèrent-ils ce mode de travail? Par exemple, le fait de travailler à la maison amène-t-il des tensions avec les autres occupants de la maison?
17. Si vous avez des enfants, comment ceux-ci réagissent-ils?
18. Éprouveriez-vous le besoin de séparer davantage le travail de la vie dans la maison?

C. RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT

19. Utilisez-vous les services suivants, situés dans le quartier, à cause de votre travail et à quelle fréquence (J=jamais; P=parfois; S=souvent)?
- | | J | P | S |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Transport en commun | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Photocopie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Service de bureautique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Bureau de postes | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Secrétariat | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Banque ou caisse | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Garderie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Restauration | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autre: _____ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
20. Êtes-vous satisfait des services que vous offre le quartier en relation avec votre travail?
21. Fréquentez-vous davantage les commerces de quartier depuis que vous travaillez à domicile?
22. Êtes-vous satisfait de la localisation de votre lieu de travail par rapport à vos clients et aux produits et services que vous offrez?

23. Y a-t-il suffisamment de places de stationnement chez vous pour vos clients, fournisseurs, employés, associés ou vous-même?
24. Avez-vous modifié vos habitudes de vie dans le quartier et aux environs depuis que vous travaillez à la maison? (exemple: transport, horaire de fréquentation des commerces, etc.)
25. Depuis que vous travaillez à la maison, avez-vous plus de contacts avec vos voisins?
26. À votre avis, le fait de travailler à la maison améliore-t-il votre sécurité ou la sécurité du voisinage? Par exemple, remarquez-vous plus ce qui se passe dans la rue?
27. Comment vos voisins perçoivent-ils votre mode de travail à la maison? Vous perçoivent-ils positivement ou comme une nuisance?
28. À votre avis, quel est l'effet d'une entreprise à domicile sur le caractère résidentiel de votre quartier?
29. Existe-t-il des problèmes avec la réglementation en rapport avec votre travail à domicile?

D. AMÉNAGEMENT PHYSIQUE DU LOGEMENT

30. Quelle pièce de la maison utilisez-vous principalement pour votre travail?
31. Quel(s) motif(s) a (ont) guidé votre choix de la pièce utilisée principalement pour votre travail?
32. Y a-t-il d'autres pièces que vous utilisez de temps à autre pour votre travail?
33. Quelle proportion de la superficie intérieure de votre logement est consacrée au travail?
34. Quelle est l'appréciation que vous faites du niveau de confort de votre espace de travail, sur une échelle de 1 à 5 (5=très satisfait; 1= très insatisfait)?

Éclairage naturel	_____	Chauffage	_____
Éclairage artificiel	_____	Tranquillité	_____
Système électrique	_____	Qualité de l'air/Ventilation	_____
Aménagement de l'espace	_____	Grandeur du logement	_____
Circulation int. du logement	_____	Rangement	_____
Ergonomie du mobilier	_____	Réception de visiteurs	_____
Autre:	_____		_____

35. Lesquelles des modifications suivantes avez-vous effectué ou avez-vous l'intention d'effectuer à votre résidence à cause du travail?
 - 35.1 La modification de l'usage des pièces (*comme une chambre transformée en bureau*)?
 - 35.2 Des rénovations (*comme enlever ou ajouter une porte, un mur ou finir une partie du sous-sol*)?

- 35.3 Ajouter de nouvelles installations (*comme ajouter des prises de courant ou de téléphone, un nouvel, éclairage, des tablettes pour du rangement, etc.*)?
- 35.4 Des ajouts au bâtiment (*comme la construction d'une annexe à l'extérieur ou l'ajout d'une place de stationnement*)?
- 35.5 Remplacer des équipements (*comme le système de chauffage, la plomberie ou l'entrée électrique*)?

36. Avez-vous pensé déménager à cause de votre travail à la maison?

37. Quels équipements utilisez-vous pour votre travail?

- | | | | |
|-----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Ligne tél. d'affaires | <input type="checkbox"/> | Ordinateur | <input type="checkbox"/> |
| Imprimante | <input type="checkbox"/> | Télécopieur | <input type="checkbox"/> |
| Photocopieur | <input type="checkbox"/> | Téléphone cellulaire | <input type="checkbox"/> |
| Modem | <input type="checkbox"/> | Rallonges électriques | <input type="checkbox"/> |
| Machine à écrire | <input type="checkbox"/> | Répondeur tél. | <input type="checkbox"/> |
| | | Autre équipement: | _____ |

38. Expliquez vos désirs face à un espace de travail idéal à la maison.

Autres données sur le bâtiment

- Type de bâtiment (édifice à logements multiples, plex, unifamilial, etc.): _____
- Époque de construction du bâtiment: _____
- Genre d'environnement: Résidentiel Commercial Industriel Mixte
- Relevé des pièces en plan avec leurs dimensions, l'emplacement du mobilier et des équipements de travail.
- Photos de l'espace de travail.